Quatre-vingt-septième année. — N° 3. Le numéro : 15 francs. Lundi 3 Janvier 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 54-1333 du 28 décembre 1954 relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc (p. 111).

Arrêtés portant nominations, affectations, mutations, mises en disponibilité, admissions à la retraite, acceptation de démission et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 111).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 31 décembre 1954 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington (p. 116).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 116).

Décrets des 21 et 27 décembre 1954 portant promotions, nominations, intégrations et report de date de prise de rang (armée de terre, active et réserve) (p. 117).

Décret portant promotions dans la réserve de l'armée de mer (rectificatif) (p. 134).

Arrêté du 7 décembre 1954 relatif au mode d'administration de l'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes (p. 134).

Arrêtés portant promotions et nominations :

Corps spécial des chemins de fer de campagne (p. 134).

Personnel civil administratif de la marine (p. 135).

Travaux maritimes (p. 136).

Instruction relative à l'application de la loi d'amnistie du 6 août 1953 aux personnels militaires des armées de terre, de mer et de l'air (rectificatif) (p. 136).

Ministère de l'éducation nationale.

Liste d'admission définitive au concours ouvert le 8 novembre 1954 pour le recrutement de sous-bibliothécaires (bibliothèques) (p. 139).

Liste d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées classés et contrôlés (p. 139).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 8 décembre 1954 agréant le brevet de technicien opticien lunetier et le diplôme d'ingénieur opticien de l'institut d'optique théorique et appliquée de Paris pour l'exercice de la profession d'opticien lunetier (p. 139).

Arrêté du 14 décembre 1954 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 140).

Liste des élèves de l'école technique Scientia ayant obtenu, à la session de juin 1954, soit le diplôme d'aide-chimiste, soit le diplôme de chimiste, soit le diplôme d'aide-bactériologiste (p. 140).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 20 décembre 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 141).

Arrêté du 22 décembre 1954 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1954 relatif à l'application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 aux enseignements et aux jurys d'examens et de concours organisés dans le cadre du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (marine marchande) (p. 141).

Tableau d'avancement des officiers de port pour l'année 1954 (p. 142).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, mutations et détachements (services extérieurs) (p. 142).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 27 décembre 1954 tendant à accorder à la Régie autonome des pétroles le renouvellement d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux (p. 136).

Décret du 27 décembre 1954 tendant à proroger la validité d'un permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au profit de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen (p. 137).

Décret du 27 décembre 1954 portant titularisations en application de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1954 dans les cadres des fonctionnaires de la radiodiffusion-télévision française (p. 137).

Décret du 27 décembre 1954 autorisant l'octroi d'une lettre d'agrément avec garantie de l'Etat (p. 138).

Décrets du 27 décembre 1954 autorisant les chambres de commerce de Colmar, Lorient, Mulhouse et Toulouse à contracter des emprunts (p. 138).

Arrêté portant attribution de bourses à des élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 139).

Arrêté portant réintégration et admission à la retraite (service des mines) (p. 139).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant nomination, affectations, mise en disponibilité et acceptation de démission (eaux et forêts et école nationale d'agriculture de Rennes) (p. 140).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 23 décembre 1954 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 141).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée nationale (p. 143).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis relatif au tirage de la première tranche de la loterie nationale 1955 (p. 143).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis relatif à l'ouverture d'examens en vue de l'obtention de la première partie des professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (p. 143).

Annonces (p. 141).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 54-1333 du 28 décembre 1954 relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires marocaines et tunisiennes et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 15 juillet 1912 autorisant le Président de la République à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité conclu à Fès le 30 mars 1912 pour l'organisation du protectorat de l'empire chérifien;

Vu ledit traité du 30 mars 1912, promulgué par le décret du 20 juillet 1912, notamment les articles 1er, 4 et 5;

Vu le décret du 7 septembre 1913 sur l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc, modifié en dernier lieu par le décret du 16 septembre 1954;

Vu le dahir du 16 juin 1954 (14 Chaoual 1373) modifiant le dahir du 12 août 1913 sur l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc,

Décrète:

Art. 1er. — Les juridictions françaises du Maroc continueront à fonctionner dans les conditions fixées et suivant les règles établies par le dahir d'organisation judiciaire du 12 août 1913 (9 Ramadan 1331) et les dahirs qui l'ont complété ou modifié, notamment le dahir du 16 juin 1954 (14 Chaoual 1373).

Art. 2. — Compte tenu des dispositions des dahirs visés à l'article précédent, le tableau A annexé au décret susvisé du 16 septembre 1954 est modifié conformément au tableau ci-dessous:

Effectifs de la cour d'appel de Rabat.

PREMIER président.	PRÉSIDENTS de chambre.	CONSEILLERS	PROCUREUR général.	AVOCAT général.	SUBSTITUTS généraux.
1	5	22	1	1	6

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires marocaines et tunisiennes et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre des affaires marocaines et tunisiennes,
CHRISTIAN FOUCHET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
GUÉRIN DE BEAUMONT.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 23 décembre 1954, est nommé, sur place, surveillant chef (3e classe): M. Martin (Pierre), surveillant chef adjoint (1re classe) au centre d'observation de Château-Thierry.

Par arrêté du 23 décembre 1954:

Sont affectés par nécessité de service, en la même qualité:

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes: M. Petat (Louis), surveillant chef (2e classe) de la maison d'arrêt d'Yvetot (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription de Dijon: M. Ebret (Emile), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Dole (établissement supprimé).

A la direction de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux: M. Chantrenne (Fernand), surveillant chef (3e classe) de la maison d'arrêt de Pont-Audemer (établissement supprimé).

Est nommée, en la même qualité, à la maison d'arrêt de Rennes: Mme Petat (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt d'Yvetot.

Par arrêté du 23 décembre 1954:

Sont mutés par nécessité de service, en la même qualité, à compter du 1er janvier 1955:

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Ballarin (Elisée), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Broc (Antoine), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire Giscard à Clermont-Ferrand: M. Allauze (Joseph), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Lyon: M. Charpigny (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille: M. Sirinelli (Antoine), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire de Corneilles-en-Parisis: M. Rellier (François), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison centrale de Melun : M. Crouzat (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Rouen : M. Gardarin (Marcel), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire Ney à Toul : M. Ressot (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Strasbourg : M. Parrain (Jean), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison centrale d'Ensisheim : M. Debord (Jean), premier surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire Ney à Toul : M. Vitte (Félix), premier surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré : MM. Caset (Arnaud), Enreille (René), Pupat (Maurice), Vialettes (Gilbert), surveillants (6e classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire Giscard à Clermont-Ferrand : M. Gallot (Hubert), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand : MM. Marmoiton (Marius), Monteix (Joseph), surveillants (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Cusset : M. Brun (Marcel), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Lyon.

MM. Levadoux (Adrien), Leyrit (Alphonse), surveillants (2e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Mazelier (Roger), surveillant chauffeur (2e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Saby (Pierre), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la prison Montluc à Lyon :

M. Regon (Antoine), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Brosson (Jean), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Deat (André), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Deat (Jean-Baptiste), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Payrard (Alfred), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Pichoir (André), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Rellier (Maurice), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Martin (Aimé), surveillant stagiaire à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Montluçon : M. Brun (Gabriel), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Riom :

MM. Allanic (Hilarion), Bordes (Pierre), Carrias (Victor), Decombes (Léon), surveillants (2e classe) à la maison centrale de Riom.

MM. Galibert (Marc), Jeffard (Jean), Pfohl (Georges), surveillants (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Roanne : MM. Martin (Henri), Morge (Robert), surveillants (2e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt de Valence : M. Lepetit (Joseph), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille : M. Gounel (Lucien), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis :

MM. Astaix (François), Bachellerie (Jean), Borot (André), surveillants (1re classe) à la maison centrale de Riom.

MM. Dallan (René), Vivat (Joseph), surveillants (2e classe) à la maison centrale de Riom.

Au centre d'observation de Château-Thierry :

M. Julien (François), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Ferrand (Jean), surveillant stagiaire à la maison centrale de Riom.

Aux prisons de Fresnes :

M. Farges (Laurent), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Garde (Louis), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Morgeat (Marcel), surveillant (2e classe), en congé de longue durée, à la maison centrale de Riom.

M. Mouraille (Marcel), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Pailloux (Alphonse), surveillant (1re classe), en congé de longue durée, à la maison centrale de Riom.

M. Planche (Louis), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Rouger (Jules), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt :

M. Desnier (Charles), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

MM. Ferriol (Pierre), Legendre (Edmond), surveillants (2e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Raynaud (Marcel), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

M. Sabatier (Maurice), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

MM. Siffre (François), Simeon (Charles), surveillants (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison centrale de Melun : MM. Bresle (Georges), Chabasse (Alfred), Chaplault (Gaston), Coffy (Joseph), David (Lucien), Debord (François), surveillants (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison centrale de Poissy : M. Viguier (Albert), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison centrale de Caen :

M. Chalard (Antoine), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Colas (René), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Crochet (André), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Del Campo (Raymond), surveillant (3e classe), en congé de longue durée, à la maison centrale de Riom.

M. Doumecq (Fernand), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Ducher (Clément), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Faucher (René), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Leloup (Hubert), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Leroy (Raymond), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Raynaud (André), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Riom.

A la maison centrale d'Ensisheim :

M. Defosse (Marcel), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Faure (René), surveillant (5e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Hérisson (Louis), surveillant (6e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Ilier (Jean), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Prophète (Gabriel), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Riom.

M. Tatry (Roger), surveillant (6e classe), à la maison centrale de Riom.

Est mutée, par nécessité de service, en la même qualité, à compter du 1er janvier 1955, à la maison d'arrêt de Rouen : Mme Gardarin (Andrée), surveillante dactylographe (3e classe) à la maison centrale de Riom.

Par arrêté du 23 décembre 1954 :

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite :

A compter du 1er janvier 1955 : M. Lagorre (Marcel), surveillant (1re classe) aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 1er janvier 1955 : M. Vallot (François), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Riom (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 5 janvier 1955 : M. Girard (Maurice), surveillant (1re classe) aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité :

A la maison centrale de Nîmes : M. Lapique (Jean), surveillant chef adjoint (2e classe) à la prison des Baumettes, à Marseille.

A la maison centrale de Loos : M. Moreaux (André), surveillant (1re classe) aux prisons de Fresnes.

A la maison d'arrêt de Rethel : M. Loits (Pol), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Nancy.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 1er décembre 1954 nommant au centre pénitentiaire de Mauzac M. Peguy (Georges), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale d'Eysses, qui est muté, par nécessité de service, en la même qualité, à la prison des Baumettes, à Marseille.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité :

A la maison d'arrêt de Quimper : M. Marchand (Pierre), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Brest.

A la maison d'arrêt de Brest : M. Kerrien (Gabriel), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Troyes.

A la maison d'arrêt de Draguignan: M. Malet (René), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Troyes.

A la maison d'arrêt de Troyes: M. Prelat (Jacques), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Draguignan.

Est nommée surveillante de petit effectif (3e classe) à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône: Mme Hozenat, née Muller (Andrée), surveillante de petit effectif auxiliaire à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.

Est placé, après avis du comité médical, dans la position de disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 5 novembre 1954: M. Delattre (Raphaël), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Loos, en congé de longue durée.

Sont placés, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité, pour une période de trois mois, à compter du 1er janvier 1955:

M. Prieur (Jean), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Clairvaux.

Mme Florin (Thérèse), surveillante (1e classe) à la maison centrale d'Haguenau.

Est rapporté l'arrêté du 4 décembre 1954 en tant qu'il place dans la position de disponibilité pour une période d'un an, à compter du 1er décembre 1954: M. Medard (Maurice), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Cherbourg.

Est acceptée la démission de M. Thomas (Yves), surveillant (2e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

Par arrêté du 23 décembre 1954, M. Goblet (Gaston), surveillant de 1re classe à la maison centrale de Fontevrault, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 26 novembre 1954, par application des dispositions de l'article 4 (§ 4) du code des pensions de retraite.

Education surveillée.

Par arrêté du 9 décembre 1954, sont nommés sur place, à compter du 1er décembre 1954, adjoints d'économat de 2e classe stagiaires:

M. Grangeaud (André), commis (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

M. Reboul (Louis), commis (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

M. Maurizi (Alexis), commis (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 31 décembre 1954 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Couve de Murville (Maurice), ambassadeur de France, représentant permanent de la France au conseil de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française aux Etats-Unis, en remplacement de M. Henri Bonnet, ambassadeur de France, nommé en mission à l'administration centrale.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères,

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

GUÉRIN DE BEAUMONT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Par décisions en date du 20 décembre 1954, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée de mer.

La base d'aéronautique navale de Tan Son Nhut. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme à M. le capitaine de frégate Mouton (Stanislas-Marie-Victor-Maurice-Georges).

La base d'aéronautique navale de Cat Lai. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme à M. le capitaine de corvette Des Prez de La Morlaix (Bertrand-Gabriel-Joseph-Marie).

La division navale d'assaut n° 12. Cette citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme à M. le capitaine de corvette Bourdais (Yves-France), à la division navale d'assaut n° 4 et au L. S. S. L. *Hallebarde*, déjà cités pour les mêmes faits.

Le L. S. S. L. *Arquebuse*.

Le L. S. S. L. *Pertuisane*.

MM.

Durand (Jean-Joseph-Marie), enseigne de vaisseau de 1re classe;

Pierres (Jean-Paul), enseigne de vaisseau de 1re classe;

Mousset (Gilles), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve;

De Potter (Jean), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve;

Bouvier-Muller (Claude-Fernand), enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve;

Le Cun (Yves-François-Léon), enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve;

Bruel (René-Eugène), second maître de 2e classe, mécanicien moteur avion volant, mle 1891 T 47;

Cacaly (Roger-Guy), second maître de 1re classe, mécanicien moteur avion volant, mle 1621 R 47;

Derrien (Gilbert), second maître de 1re classe, radiotélégraphiste volant, mle 156 B 48;

Duffau (Jean-Jacques), second maître de 1re classe, mécanicien moteur avion volant, mle 620 R 46;

Gélard (Pierre-Marie), second maître de 1re classe, radiotélégraphiste volant, mle 326 B 49;

Pellen (Robert), second maître de 1re classe, mécanicien moteur avion volant, mle 1671 T 47;

Quéfennec (Michel-René), second maître de 2e classe, radiotélégraphiste volant, mle 1958 B 49;

Sutour (Roger-Georges), second maître de 2e classe, mécanicien moteur avion volant, mle 2787 T 48,

de l'escadrille 8 S de l'aéronautique navale.

MM.

Baume (Gabriel-Marie-Jean-Albert), capitaine de corvette, commandant la division navale d'assaut n° 2.

Pougère (Christian-Gaston-Henri-Pierre), capitaine de corvette, commandant la division navale d'assaut n° 10.

Le Bourgeois (Philippe-Antoine-Marcel), capitaine de corvette, commandant les forces fluviales de Vinh Long.

Rapin (Jean-Léon-Charles), capitaine de corvette, commandant les forces fluviales de Cantho.

Mayerus (Jacques), officier de 3e classe des équipages de la flotte, mle 472 C 31 A, de la section liaison servitude d'Indochine.

Le Gallic (Paul), second maître de 1re classe, fusilier, mle 467 L 38, du commando Tempête.

Onen (Pierre), maître mécanicien moteur avion volant, mle 9422 B 45, de la section liaison servitude d'Indochine.

Patillaud (Jean-Paul), maître pilote d'aéronautique, mle 1078 T 45, de la section Morane de la 28 F, 1re section.

Patillaud (Jean-Paul), maître pilote d'aéronautique, mle 1078 T 45, de la section Morane de la 28 F, 2e section.

Ponsolle (Jean), second maître radiotélégraphiste volant, mle 2162 T 48, de la section liaison servitude d'Indochine.

Salaun (Joseph), second maître de 1re classe, canonnier, mle 2902 B 36, du L. S. S. L. *Rapière*.

(Pour compter du 29 juillet 1954.)

M. Beguel (François), second maître de 1re classe électricien, mle 2607-B-31, de la division navale d'assaut n° 22 vietnamienne. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 29 juillet 1954 par ordre n° 242 EM/REC du contre-amiral commandant par intérim les forces maritimes d'Extrême-Orient.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 21 décembre 1954 portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 21 décembre 1954, sont promus, pour prendre rang du 1er avril 1954:

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels de réserve:

Baur (Christian - Louis - André), 6e région.
Muller (Maurice - Henri - Alfred), 2e région.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants de réserve:

Launay (Clément-François), 1re région.
Fritz (Charles-Marie-Paul), 6e région.
Giry (Pierre-Marie-Adolphe), 6e région.
Roos (Lucien), 6e région.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant de réserve Meunier (André), 6e région.

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration de réserve Morana (Jean-Baptiste), troupes de Tunisie.

Au grade de médecin commandant de réserve.

MM. les médecins capitaines de réserve:

Metzger (Oscar-Charles), 6e région.
Wagner (André-Gabriel), 1re région.
Neumann (Natan), 6e région.
Bauer (René - Auguste - Eugène), 6e région.
Quentin (Jean-Marie-Pol), 6e région.
Chiche (Henri - Zacharie - Paul), 1re région.
Gruner (Jean-Emmanuel), 1re région.
Setruck (Gilbert-Isaac), 8e région.

Au grade de pharmacien commandant.

M. le pharmacien capitaine de réserve Veill (Alfred), 6e région.

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration de réserve Orgelot (André-Pierre), 6e région.

Au grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants de réserve:

Desquêne (Léon-Ernest-Valéry), 2e région.
Lelouire (Jules-Alphonse-Robert), troupes du Maroc.
Mencière (François-Jean-Louis), 6e région.
Houplain (Lucien - Léon - Louis), 2e région.
Dulot (Raymond-Maurice-Louis), 2e région.
Guy (André-Lucien-Gabriel), 6e région.
Boy (Jacques-Marie-Julien), 6e région.
Fritz (Jean-Gustave), 6e région.
Goepfert (Henri - Joseph - Marie-Pierre), 6e région.
Henry (Robert), 6e région.
Parrique (Maurice-Georges), 1re région.
Niestoeckel (Adolphe - Ernest), 6e région.
Lefèvre (Marcel-Emile), 2e région.
Fresnais (Jean-Eugène), 2e région.
Cornette de Saint-Cyr (Alfred-Gaston), troupes du Maroc.
Delvart (Georges - Elie - Achille), 2e région.
Vansteenberghe (Roger-Etienne-Joseph), 2e région.
Carbonel (Pierre-François-Alexandre), 2e région.
Barot (Jean-Charles-Ernest), 6e région.
Mutelet (Jean-Marie), 6e région.
Piette (Abel-Auguste), 2e région.
Bailleul (Camille-Charles-Elisée), 2e région.
Gambey (Jacques-Henri-Joseph), 2e région.
Baldini (Tony-Albert-Denis-Henri), 8e région.
Francès (Pierre-Louis), 8e région.
Gatte (Roger-Louis-Prince), 3e région.
Ginglinger (Charles - Paul - Léon), 6e région.
Moreau (Jean-Paul-Marie-Edouard), 3e région.
Vincart (Armand-Alfred), 2e région.
Dayon (Jean-Aurélien), 9e région.
Pelletier (Michel-Marie-Vincent), 3e région.
Gervois (Marcel - Julien - Robert), 2e région.
Gillmann (Joseph-Marcel), 6e région.
Mabin (René-Julien), 3e région.
Bédrine (Henri-Louis), 2e région.
Tahon (Alfred-Arthur), 2e région.
Bigorre (Anselme), 1re région.
Audry (Maurice - Marie - Joseph), 1re région.
Vivien (Paul-Henri-Lucien), 3e région.
Bellière (Lucien-Georges), 2e région.
Notter (Armand-Eugène-Emile), 8e région.
Le Bars (Henri-Jean-Louis), 3e région.
Dutilleul (André - Julien - Justin), 2e région.
Michaud (Pierre-Henri), 8e région.
Marache (Albert-Adolphe), 8e région.
Meng (Victor-Eugène-Sylvestre), 8e région.
Mugler (Charles - Alfred - Gérard), 6e région.
Paris (Jean-Gabriel), 2e région.
Petit (Henri-Alphonse-Constant), 2e région.
Busy (Pierre-Marie), 2e région.
Giraudoux (Jean-Marie), 8e région.
Marchand (Jean-Marie-Camille), 3e région.
Kohler (Claude-André-Jean), 8e région.
Bertignon (Edmond - Maurice), 6e région.
Ahr (Charles-Norbert), 6e région.
Schultz (André - Maurice - Justin-Victor), 2e région.
Bussel (Iizko), 6e région.
Faure - Brac (Albert - Fernand), 8e région.
Chandellier (Jean-Pierre-André), 8e région.
Thomas (Marcel - Jules - Gaston), 3e région.
Clotteau (Edouard-Victor), 3e région.
Blouet (Antoine-Elie-Henri-Pierre), 6e région.
Courbe-Michollet (Louis-Adolphe), 8e région.
Guien (Jean-Jules), 8e région.
Marion (Maurice-René), 8e région.
Mestries (Jean-Emile-Edmond-Albert), 8e région.
Vincent (Eugène-Pierre-Gabriel), 8e région.
Tardiveau (Joseph - Jean - Jules-Marie-Marcel), 3e région.
Bertoye (André-Gabriel-Benjamin), 8e région.
Etienne (Roger-Edouard-Octave), troupes du Maroc.
Piot (André-Maurice), 8e région.
Purgy (Félix-Joseph), 8e région.
Boucheron (Raymond-Félix-Marie), 3e région.
Franck (Benjamin-Paul), 8e région.
Piante (Henri), 8e région.
Mousselon (Jacques - Maurice), 8e région.
Guy (André-Marie-Jean-Louis-Maurice), 3e région.
Käeppelin (Marie-Joseph-Louis), 8e région.
Laumonnier (Henri-Eugène-Léon), 3e région.
Lepesteur (Charles-Ferdinand), 3e région.
Adler (Joseph), 8e région.
Stagnara (Pierre-Louis-Alexandre), 8e région.
Mabille (Bernard), 3e région.
Destaing (Fernand), 10e région.
Moreau (Michel-Marie-Camille), 3e région.
Sebban (Charles-Chaloum), 3e région.
Huchet (André-Clair-Marie), 3e région.
Cornet (Pierre), 8e région.
Mathieu (Georges-Henri-Marcel-Joseph), 8e région.
Pierron (Roger-Georges-Alphonse), 1re région.
Cantara (Joseph-Jean-Louis), 2e région.
Chapelet (Jean-Georges-Marie), 1re région.
Dubois (Jacques-Marie-Georges), 3e région.
Duhamel (Georges-Bernard), 1re région.
Gautier (Marcel-Louis-Armand), 3e région.
Kropff (Georges-Claude), 3e région.
Manjel (Paul-Rinchos), 6e région.
Molia (Jean-Raymond-René), 2e région.
Seguineau (Jean-Henri), 3e région.
Vazel (Jean), 3e région.
Wemeau (Léonce-Aubert-Jean), 2e région.
Vansteenberghe (Pierre-Lucien-Victor), 2e région.
Carlegule (Emile-Armand-Auguste), 2e région.
Doll (Jean), 8e région.
Batteur (Michel-Georges-Marie), Extrême-Orient.
Girard-Madoux (Pierre-Jules-Louis), 8e région.
Delesvaux (Roger-Jean-Marcel), 2e région.
Hemery de Goascaradec (Geoffroy-Adolf-Marie-Joseph), 3e région.
Vallon (Robert-Camille-Félix), 3e région.
Maurice (Pierre-André), 1re région.
Bardonnet (Horace-Pierre-Marie), 8e région.
Delin (Charles-Alexis), 3e région.
Loez (Claude-Emile), 2e région.
May-Fougerousse (Emmanuel), 1re région.
Bourhis (Henry-Yves-Alain), 6e région.
Kellersholm (Louis-Jacques), 1re région.
Marcelle (Jean), 2e région.
Verriez (Charles-Auguste), 2e région.
Delaunay (André), 1re région.
Mayette (René-Jean-André), 6e région.
Gourdet (Donatien-Aimé-Marie), 3e région.
Payen (Fernand-Paul-Louis), 2e région.
Castel (Jean-René-Henri), 3e région.
Alexandre (Pol-Florent), 2e région.
Barot (Jacques-Albert-Marie), 2e région.
Capron (Pierre-Auguste-Théodore), 2e région.
Daups (Christian-Gaston-Antoine), troupes du Maroc.
De Baecker (Jean-Fernand-Arthur-Casimir), 2e région.
Glérant (Lucien-Joseph-Désiré), 3e région.

Joseph (Pierre François-Louis), 6e région.
Leraillez (Félix-Louis-Arthur), 8e région.
Pérol (Etienne-Georges-Félix-Eugène), 2e région.
Tragan (Maurice-Louis), 2e région.
Delval (Roger-Eric-Eugène), 3e région.
Lapeyre-Mensignac (Jean-André-Pierre), 1re région.

Au grade de pharmacien capitaine.

MM. les pharmaciens lieutenants de réserve:

Allh (Charles-André-Gabriel), 2e région.
Richez (Robert-Paul-Edouard), 2e région.
Outlier (Roland-Raphaël-René), 2e région.
Leys (André-Paul-Victor), 2e région.
Castillon (Charles-Roger), 2e région.
Gillet (André-Jean), 2e région.
Pégourie (André-Antoine), 8e région.
Blanchard (Marcel-Emile-Joseph), 2e région.
Masius (Norbert), 6e région.
Ancel (Georges-Jean-René-Joseph), 8e région.
Raphanel (Lucien), 10e région.
Herlemont (Roger-Herment-Joseph), 2e région.
Terrioux (Jean-Michel-Emile), 2e région.
De Foucault (Ernest-Armand), 2e région.
Gasparini (Jean-Louis-Ferdinand), 6e région.
Thonier (Maurice-Jean-Emile), 8e région.
Vandangeon (Paul-François-Marie), 3e région.
Wieger (Daniel-Emile), 6e région.
Vigneau (Jean-Louis), 8e région.
Lévy (Albert), 9e région.
Chauvel (Yves-Marie), 3e région.
Poirier (Jean), 2e région.
Ronchet (Jean-Joseph), 8e région.
Héritier (Charles-Xavier), 8e région.
Maurand (Pierre-Théophile-Léon), 2e région.
Toulouse (Jacques-Paul-Michel), 3e région.
Gaudron (Paul-Robert), 6e région.
Bachoffner (Marie-Pierre-Paul-Antoine), 6e région.

Au grade de dentiste capitaine.

MM. les dentistes lieutenants de réserve:

Pélicand (Louis-Joseph), 8e région.
Beck (Robert-Emile-Eucher), 6e région.
Masset (Paul-Auguste-Louis), 2e région.
Debouck (Victor-Joseph-Henri), 2e région.
Laforce (Lucien-Victor), 2e région.
Allanic (Jean-Louis-Marie), 3e région.
Expert (Georges-Eugène), 2e région.
Corre (Raymond-Marius-Louis), 8e région.
Masseys (Jean-Joseph-Henri), 10e région.
Darrouzes (Nicolas), 10e région.
Carraz (René-Victor-Adrien), 10e région.
Javelaud (Jean-Firmin-Benjamin), troupes du Maroc.
Roussy (Guy-Paul), 2e région.
Schmidt (Charles), 6e région.
Morel (Pierre-André), 2e région.

Au grade de capitaine d'administration.

MM. les lieutenants d'administration de réserve:

Gay (Paul-René), 2e région.
Lyonnet (Henri-Joseph-Marie), 8e région.
Maire (Bernard-Alexis), 2e région.
Salomon (Gustave-Lucien), 2e région.
Moglia (Charles-Ferdinand), 2e région.
Kunzer (Henri-Alphonse-Michel), 6e région.
Roger (Marcel-Henri), 2e région.
Auwerter (Charles-Louis), 3e région.
Plun (Jules-Ernest), 6e région.
Munill (Modeste), 8e région.
Albert (Louis-Jean-Marius), 2e région.
Roy (Roger-Henri), 6e région.
Audouy (Jean-Armand), 3e région.
Jouble (Emile-Mathurin-François), 3e région.
Adam (Jehan-Louis-Marie), 3e région.
Kastner (Charles-Joseph), 6e région.
Ladevèze (Albert-Adrien-Pierre-Marie), 8e région.
Ossedat (Albert-Joseph), 8e région.
Painsard (Emile-Francis-Jules), 3e région.
Fleury (Prosper-Gérard), 2e région.
Albertus (Jean-Marcel), 6e région.
Bascop (Maurice-Jules-Albert), 2e région.
Blaevoet (Henri-Louis-Julien), 2e région.
Brun (Ernest), 8e région.
Caylus (Bernard-Emile-François-Noël), 6e région.
Ferry (Raymond-Jean), 8e région.
Jessu (René-Arthur), 2e région.
Lacombe (Antonin-Louis), 3e région.
Laporte (Etienne-Camille-Eugène), 6e région.
Leglaye (Georges), 6e région.
Muller (Georges-Emile), 6e région.
Pouillot (André-Henri-Pierre), 1re région.
Roche (Tony-André), 10e région.
Thomas (Albert-Charles), 2e région.
Trouche (Gaston-Jean), Extrême-Orient.
Boussert (Jean-Charles), troupes du Maroc.
Carre (Roger-Julien-Paul), 8e région.

Décret du 27 décembre 1954 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret du 27 décembre 1954:

Sont promus au grade supérieur:

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Pasquier (Jean-Raymond-Marie), subdivision de Tunis.
Chatelin (François), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Blanc (Jacques-Jean-Louis), E. M., 1re région militaire.
Rouchon (Pierre-Calixte), subdivision de Paris.
Guermont (Jean-Charles-Clément), subdivision de Chartres.
Ledoux (Pol-François-Antoine), division de Casablanca.
Le Sourd (Paul-Franck-Maxime), subdivision de Paris.
Viot (René-Léon-Auguste), subdivision de Tours.
Mercier (Paul-François), subdivision de Paris.
Noirclere (Marcel), subdivision de Nancy.
Guillemin (André-Eugène), subdivision d'Orléans.
Schwartz (Willy-Simon), forces françaises en Allemagne.
Cussenot (Marcel), subdivision de Nancy.
Moncel (Georges-Julien-Gabriel), subdivision de Nancy.
Buntzly (Robert-Charles-Yves), subdivision de Paris.
Saramite (André-Félix-François-Alexandre), E. M., 1re région militaire.
Codevelle (Armand), subdivision de Paris.
Touchard (Georges-Octave), subdivision du Mans.
Desrousseaux (Aristide-Ferdinand-Clément-Joseph), compagnie administrative régionale no 111.
Joliveau (André-Louis-Albert), E. M., 1re région militaire.
Facq (Louis-Ferdinand-Théophile-Léon), subdivision de Nancy.
Casati (Roger-Marie-Joseph-Benjamin), subdivision de Paris.
Colonna d'Anfriani (Charles-Antoine), subdivision de Marseille.
Mathia (Lucien-Henri-Pierre), subdivision de Nancy.
Mauduit (Roger-Marie-Paul), subdivision de Paris.
Guillotin (René-Eugène-Clément), subdivision du Mans.
Moutet (Henri-Xavier), subdivision de Nancy.
Poy (André-Louis-Jules), subdivision d'Orléans.
Lapoulle (Robert-Jean), subdivision de Nancy.
Barbier (Joseph-Maurice), subdivision de Nancy.
Cantineaux (Camille-Gaston), subdivision de Nancy.
Manneville (Paul-Albert-René), subdivision de Nancy.
Bona (Jacques-Ernest), 1re région militaire.
Nasalli (Gaston-Laurent), subdivision de Nancy.
Bordelais (Bernard-Pierre-Jacques), division de Casablanca.
Bascou (Philippe-Joffre-Joseph), division de Casablanca.
Nicolas (René-Jean-Maurice), subdivision de Paris.
Arend (Jean-Marie), subdivision de Nancy.
Lambert (Pierre-Jean-Ernest), subdivision d'Orléans.
Helson (Alphonse-Maurice-Dominique), subdivision de Nancy.
Hild (Léon-Ernest-Joseph), forces françaises en Allemagne.
Defranoux (Jean-Marie), subdivision de Nancy.
Schmidlin (Pierre-Emile-Charles), subdivision de Tours.
Cazettes de Saint-Léger (Joseph-Antoine-Michel), subdivision de Paris.
Vallée (Roger-Marcel), subdivision du Mans.
Josserand (René-Louis), forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Illes (Pierre-Jacques-Jean), division d'Oran.
Hellmuth (Albert-Raoul), division d'Oran.
Bacardats (Jean-Emile-Robert), division d'Alger.
Francois (Armand-Joseph), subdivision de Rouen.
Aouizeret (Pierre-David), division d'Alger.
Bocabeille (Georges-François-Joseph), division de Casablanca.
Escouteloup (Jean-Léon), subdivision de Bordeaux.
Tollard (Edouard-André-Eugène), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Lecoin (Kléber-Louis-Adonis), subdivision de Nevers.
Libine (Benjamin), subdivision de Paris
Adoue (Georges-Timothée-Jean), subdivision de Tunis.
Jullian (Yves-Félix-Pierre), subdivision de Versailles.
Tordjmann (Marcel), division d'Oran.
Yvorra (Georges), division d'Alger.
L'Hote (Georges-Félicien-Jules), subdivision de Metz.
Bouissou (René-Jean), subdivision de Tunis.

MM. Muzy (Jean-Baptiste), subdivision de Tunis.
Brousse (Jean-Marie-Noël), E. M., 1re région militaire.
Maurange (Marie-Edouard-Louis), subdivision de Bordeaux.
Devezeau (Jean-Maurice), E. M., 4e région militaire.
Albenga (Robert-Jean), subdivision de Nice.
Olte (Roger), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bonafous (Pierre Jean-Charles-Marie), subdivision de Nevers.
Barelli (Raymond), subdivision de Nice.
Lucas (René-Charles-Joseph), subdivision de Caen.
Cyvoet (Antoine-Jean-Marie), subdivision de Bordeaux.
Dalbies (Henri-Etienne), subdivision de Besançon.
Pauget (Jean-Eugène), subdivision de Paris.
Delpech (René-Georges), subdivision de Paris.
Petin (Augustin-Emile-Joseph), subdivision d'Arras.
Bernéron (Edmond), subdivision de Tours.
Parouty (Jean-Marcel), subdivision de Limoges.
Landeau (Antoine-Victor-Maurice), subdivision d'Albi.
Cosson (Robert-Georges-Paul), subdivision de Paris.
Leroy (Louis-Charles-Eugène), subdivision de Lille.
Honiat (Emile-Jules-Louis), subdivision de Paris.
Joulie (Joseph-Emile-Paul-Marius), subdivision de Montpellier.
Garbe (Gilbert-Henri), subdivision de Bizerte.
Michel (Arsène-Lucien-Gaston), subdivision d'Arras.
Massonneau (René-Marie-Charles), subdivision de Vannes.
Caniot (Elie-Marie-Marcel), forces françaises en Allemagne.
Aubry (Paul-Marie-Louis-Jean), subdivision de Rennes.
Monget (Jacques), subdivision de Grenoble.
Thouvenot (Edmond-Louis), subdivision de Nancy.
Medard (Roger), subdivision de Versailles.
Degand (Ernest-François), subdivision d'Amiens.
Valadoux (Pierre-Albert), subdivision de Paris.
Gautier (Marcel), subdivision de Tours
Buat (Maurice-Aimé), E. M. 2e région militaire.
Le Bihan (Roger-Yves), subdivision de Rennes.
Monge (Albert-Marius-Jean), E. M. 9e région militaire.
Demaire (Georges-Camille), subdivision de Paris.
Grunenwald (Joseph-Marie), subdivision de Strasbourg.
Vacher (Georges), subdivision de Toulouse.
Trilles (Jean), division d'Alger.
Morguleff (Georges), subdivision de Paris.
Jovelin (Raymond-André), subdivision de Rennes.
Gillet (Robert-Louis), E. M 8e région militaire.
Joucla (Maurice-Albert-Jules), subdivision de Toulouse.
Boitard (Michel-André), subdivision d'Arras.
Dardel (Michel-Denis-Jean) subdivision de Paris.
Denis (Raymond-Pierre), subdivision de Rennes.
Parrot (René-Emile), subdivision de Besançon.
Le Toux (Mathurin-Marcel), subdivision de Rennes.
Deon (Pierre-Gaston-Michel), subdivision de Nevers.
Trarieux (Auguste-Louis-Jacques), subdivision de Lyon.
Tinaut (Diégo-Emmanuel), 5e région militaire.
Chevalier (Jean-Paul-Jules), subdivision d'Amiens.
Martini (Laurent-Charles-Michel), compagnie administrative régionale n° 9.
Demoris (Marius-François-Pierre-Emile), subdivision de Montpellier.
Carcaillet (François-Paul-Joseph-Marie), subdivision de Paris.
Gueugnier (Eric-Lucien), E. M troupes du Maroc.
Caron (Albert-Robert-Maurice), subdivision de Rouen.
Ormancey (Joseph-Auguste), subdivision de Lyon.
d'Armand de Châteauvieux (Marie-Joseph-Michaël-Paul), subdivision du Mans.
Perrier (Louis-Paul), subdivision de Nevers.
Freon (Pierre-Gustave-Louis), subdivision de Tours.
Courtois (René-Maurice-André), subdivision de Laon.
Cerclet (Pierre-Jean-Henri), subdivision de Laon.
Boileux (Paul-Léon-Marie), subdivision de Besançon.
Artus (André-Louis), subdivision de Bordeaux.
Lemonier (Jean-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Maynard (Joseph-Michel), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Perret (Roger-Joseph-Edouard), E. M. 2e région militaire.
Mousset (Pierre-Jean), forces françaises en Allemagne.
Baudoin (André-Paul-Joseph-Théophile), subdivision de Versailles.
Kaid (Louis-Paul), subdivision de Strasbourg.
Martin (Jean-Urbain-Paul), subdivision de Toulouse.
Mutz (Albert-Joseph-Michel), E. M. 6e région militaire.
Lajotte (Pierre-Eugène-Louis), subdivision de Paris.
Loncle (Jean-François-Georges), subdivision de Rennes.
Fouqueil (René-Roger-Marie-Hector), division de Casablanca.
Vidal (Albert-Jacques-Félix), subdivision de Toulouse.
Borg (André-Jean), division d'Alger.
Gillet (Pierre-Jules), division de Constantine.
Bauer (Paul-Yves-Auguste), division de Casablanca.
Quiranles (Louis), division d'Oran.
Merle (Jean-Marie), subdivision de Chartres.
Barbagelata (François), division de Meknès.

MM. Roberrini (Marc-René-Marie), subdivision d'Oujda.
Ramos (François), subdivision de Poitiers.
Muller (Paul-Jean-Georges), subdivision de Metz.
Riou (Yves-François), division d'Alger.
Piquard (André-Charles), division de Casablanca.
Mayerus (Camille-Fernand), forces françaises en Allemagne.
Cabelle (Emile-André), subdivision de Tunis.
Gomis (Julio-Vicente), division de Fès.
Pfister (Charles), subdivision de Metz.
Roussel (François-Jean-Marie-Olivier), subdivision de Versailles.
Deromieu (Georges-Emile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Brouaux (Gérard-Albert), subdivision de Lille.
Toussaint (Jean-Claude-Marie-Henri), subdivision de Paris.
d'Elmar de Jabrun (Mayeu-Henri), subdivision de Saint-Etienne.
Berthel (Marcel-Camille-Emile), subdivision de Strasbourg.
Gidel (Paul-Lucien), subdivision de Clermont-Ferrand.
Catta (Roger-Marie-Yves-André), subdivision de Rennes.
Dovetta (Jean-Baptiste-François-Albert), subdivision de Clermont-Ferrand.
Fortin (Achille-Armand), E. M. 1re région militaire.
Tourres (Charles-Jean-Elie), subdivision de Tours.
Travers (Robert-Charles-Théophile), subdivision de Paris.
Bouilland (Raymond-François), E. M. 2e région militaire.
Le Troquer (Jacques-Georges), subdivision de Lyon.
Héreault (Louis-Emile), subdivision de Paris.
Lombardi (Henri-Spartacus), subdivision de Nice.
Marodon (Marcel-Francisque), subdivision de Lille.
Pierron (Fernand-Auguste-André), subdivision de Nancy.
Petit (Albert-Louis), subdivision de Tunis.
Blanc (Louis-Paul), subdivision de Toulouse.
Seguin (Jean-François), subdivision de Nevers.
Bonnaud (Etienne-Jean-Baptiste-Pierre-Maurice), subdivision de Lille.
Hays (Jacques), subdivision de Paris.
Lepetit (Robert-Paul), subdivision de Chartres.
Lassalle (Robert-Jules-Auguste), subdivision de Versailles.
Meersman (Robert-Maurice-François), subdivision de Versailles.
Tellini (Armand-Emile), subdivision autonome d'Oujda.
Chaudoreille (Jean-Henri-Victor), subdivision de Paris.
Vaquette (Pierre), subdivision d'Amiens.
Roy (Jean-Paul), subdivision de Versailles.
Hainclin (René-Joseph-Jules), subdivision de Tunis.
Hartmann (Albert-Camille), E. M. 6e région militaire.
Pages (Aimé-Jean-Marie), subdivision de Perpignan.
Ehrhart (Henri), subdivision de Caen.
Zimmermann (Gabriel-Antoine), subdivision de Dijon.
Camus (Jean-Joseph), subdivision de Paris.
Chantelou (Jean-Léon-Marie), subdivision de Tours.
Richard (Henri-Charles), subdivision de Besançon.
David (André-Georges), subdivision de Nancy.
Royer (Henry-Jean-Louis), troupes du Maroc.
Manuel (Jean-Charles-Marie-Paul), subdivision de Saint-Etienne.
Demarchi (Edmond), subdivision de Lyon.
Baissac (Albert Georges-Pierre-Nicolas), subdivision de Clermont-Ferrand.
Champagne (Henri-Charles-Alcide), subdivision d'Amiens
Joseph (Maurice-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Tarali (Robert), subdivision de Metz.
Fremiot (Edmond-Philippe), subdivision de Dijon.
Tronquoy (Eloi-Jules-Louis-Joseph), subdivision d'Arras.
Dibart de la Villetanet (Charles-Gabriel-Marie), subdivision de Nantes.
Nègre (Raymond), subdivision d'Albi.
Hiolle (Julien-Ferdinand), subdivision de Paris.
Petit (Georges-Claude), subdivision de Tunis.
Bert (Eugène-Henri-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier.
Thomas (Albert-Pierre-Alexandre), subdivision de Bordeaux.
Masseau (René-Gustave-Eugène), subdivision de Chartres.
Bourjade (Henri-Paul-Léon), subdivision de Perpignan.
Bouchard (Jean-Gabriel-Michel-René), subdivision de Paris.
Schalck (René-Joseph), E. M. 6e région militaire.
Vennin (Jacques), subdivision de Nantes.
Matton (Fernand-Marius-Joseph), subdivision de Versailles.
Roy (Raymond-André-Jacques), subdivision de Pau.
Jouve (Henri-Pierre-Félix-Léon), subdivision de Poitiers.
Meyer (Albert-André-Georges), subdivision de Marseille.
Bataille (Gaston), subdivision de Versailles.
Soury (Auguste-Jean-Pierre), subdivision de Pau.
Geffray (Jean-Eusèbe), division de Casablanca.
Dabin (Hilaire-Georges-Pierre), subdivision de Nantes.
Eglenne (Jean-Raymond), subdivision de Nice.
Teisseire (Yves-Joseph-Albert), subdivision de Bordeaux.
Adde (Jean-Georges-Armand), subdivision de Nantes.
Icart (Roger-Marie-Dominique-Fernand), subdivision de Toulouse.
Fabregal (Jean-Pierre-Paul), subdivision de Montpellier.
Maubras (Eugène-Georges), subdivision de Paris.
Monlaû (Georges-Nicolas-Emile), subdivision de Paris.

MM. Barbier de La Serre (Pierre-Roger-Marcel-Marie), subdivision du Mans.
Siegmund (Victor-Roger-Arthur), subdivision de Paris.
Pecorruce (Marius-Hervé), subdivision de Versailles.
Brasseur (George-Jules), forces françaises en Allemagne.
Dubois (Marcel-Paul-François), subdivision de Rennes.
Teissier (Pierre-Fortuné), subdivision de Strasbourg.
Gomez-Morato (Frédéric-Vincent-José-Louis), subdivision de Versailles.
Thornes (Yves-Charles-Auguste), subdivision de Caen.
Isnard de Sainte-Lorette (Albert-Laurent-Lucien-Maurice), subdivision de Paris.
Labbe (Joseph-Emile-Edouard), subdivision de Paris.
Mas (Marcel), subdivision de Limoges.
Fevre (Louis-Joseph-René), subdivision de Poitiers
Bruge (Louis-Aimé-Honoré), subdivision de Laon.
Zitt (Marcel-Pierre-Jean), subdivision de Vannes.
Bascle (Paul-François-Roger), subdivision de Caen.
Gravier (Jean-Auguste-Louis), subdivision de Besançon.
Sebillotte (Maurice-Georges-Emile), subdivision de Dijon.
Cassan (Jean-Jacques-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Tilly (Félix), subdivision d'Angoulême.
Cohen (Albert-Jacob), subdivision de Sousse.
Rouillier (René-Séraphin-César), direction des transports au Maroc.
Degraces (Gaston-René), subdivision de Paris.
Pomeranz (Daniel), subdivision de Versailles.
Lissner (Charles-Antoine), subdivision de Chambéry.
Coudert (Jean-Maurice-Pierre), 5e région militaire.
Longetti (Orféo), 5e région militaire.
Fraticelli (Pierre-François), subdivision de Corse.
Pitt (Emile-Léon-Célestin-François), division d'Oran.
Jacobe de Naurois (Jean-Ludovic-Marie), subdivision de Montpellier.
Lagana (Antoine-Rosario-Joseph), division de Constantine.
Verdeaux (Jean-Jacques), E. M., 1re région militaire.
Muniglia (René-Félix-Augustin-Sauveur-Hermenégild), E. M., troupes de Tunisie.
Jullion (Pierre-Georges-Edèze), division de Casablanca.
Attard (Robert-Joseph-Albert), division d'Alger.
Pacchioni (Francis-Léon-Louis), subdivision d'Albi.
Arnoult (Lucien-Bernard-Charles), division d'Oran.
Lemoy (Jules-Maurice), subdivision de Nancy.
Jung (Edouard), forces françaises en Allemagne.
Bouvier (Jean-Georges-André), division d'Oran.
Piquemal (Maurice-Alphonse-Georges), division de Casablanca.
Malley (René-Cyrille-Augustin), division d'Alger.
Peretti (François), subdivision de Bastia.
Jolivet (Jean-Joseph), E. M., 7e région militaire.
Sueur (Yvon-André-Jean), subdivision d'Amiens.
Joussaume (Paul-Marie), subdivision d'Angoulême.
Freling (Roger-Pierre), subdivision de Grenoble.
Parsi (Jean-Benoit), subdivision de la Corse.
Alzieu (Albert-Lucien), subdivision de Tunis.
Ourvouai (Raymond-Emile-Henri), subdivision de Paris.
Arendt (François-Eugène-Félicie), division de Casablanca.
Baroli (Marc-Louis-François), subdivision de Paris.
Charmelant (Alfred), subdivision de Tunis.
Germain (Claude-Marie), subdivision de Lyon.
Battestini (Jean-Martin), subdivision de Nice.
Dandi (Jean-François), subdivision de Pau.
Boeglin (Robert-Emile), E. M., 6e région militaire.
Dauphinot (Marcel-Robert), subdivision de Lille.
Camus (René-Georges), subdivision de Besançon.
Raoult (Abel), subdivision de Vannes.
Lassalle (Jean), subdivision de Pau.
Gaitz (Robert-Henri), 5e région militaire.
Carteret (Hubert-Ulysse), division de Meknès.
Abbati (Xavier-Maurice), 1re région militaire.
Haudricourt (Gérard-Denis), division d'Oran.
Coulon (Marcel-Camille-Julien), subdivision de Tunis.
Giorgi (Dominique), subdivision de Paris.
Morales (Roger-Paul-Jules), division d'Alger.
Caffray (Raymond-Marius-Gaston-Corneille), subdivision d'Arras.
Samary (Yves-René), division d'Alger.
Destainville (Jean), division de Meknès.
Beaujeu (Jean-Gaston-Albert), subdivision de Paris.
Pasquier (Henri-Jules-Marie-Joseph), subdivision de Besançon.
Jeantieu (Michel-Gaston), subdivision de Vannes.
Barbara (Jean-Marie-Carmel-Pierre), forces françaises en Allemagne.
Lescure (Albert), subdivision de Bordeaux.
Gault (Eugène), subdivision de Nevers.
Hugget (Robert-Charles-François-Marie), subdivision de Poitiers.
Absil (Jean-Emmanuel-Raymond-Edgard-Auguste-Eugène), subdivision de Laon.
Artus (François), subdivision de Perpignan.
Boulant (Marcel-Charles-Alfred), subdivision de Lille.

MM. Anzemberg (Marcel-Henri), subdivision de Nancy.
Schille (Gaston), subdivision de Dijon.
Bukovatz (René-Paul-Georges), subdivision de Nancy.
Salzard (Marcel-Georges-Dominique), E. M., 6e région militaire.
Willynck (Raymond-Marcel), subdivision d'Arras.
Belleau (André-Raymond), subdivision d'Angoulême.
Riou (Pierre-Yves-Marie), division de Casablanca.
Rasse (Pierre-Louis-André), subdivision de Caen.
Virfeu (Henri-Victor-René), subdivision de Nancy.
Pawlas (André-Ernest), subdivision de Laon.
Durand (Norbert-Eugène), division de Casablanca.
Glafferi (Charles-Pierre), subdivision de Chambéry.
Gilles (Henri-Marie-Amédée), troupes du Maroc.
Mallet (Jean), subdivision de Paris.
Leibundgut (Guy-Georges-Charles), subdivision de Besançon.
Courtois (Robert-Eugène), subdivision de Nancy.
Vergne (Jean-Louis), subdivision de Strasbourg.
Guillard (René-Thibaut-Oscar), subdivision d'Arras
Delobeau (Paul-Lucien), subdivision de Nevers.
Gagliardi (David-Joseph), subdivision de Lille.
Damirine (Jacques-Georges-Jean), subdivision de Paris.
Chambard (Pierre-René-Eugène-Charles-François), subdivision de Paris.
Castagnede (Etienne-Marcel), subdivision de Pau.
Bertrand (André), division de Fès.
Jourquin (Laurent-Ernest-Georges), subdivision de Paris.
Ferrand (Gérard), subdivision d'Angoulême.
Lamaury (Hervé-Jacques-Yvon), subdivision de Vannes.
Portuguez (Jean-Fernand), division de Casablanca.
Schneider (Charles), subdivision de Strasbourg.
Calsacy (Michel-Georges-Albéric), 5e région militaire.
Maze-Sencier (Alain-Jean-René-Léon), Afrique occidentale française.
Gould (William), subdivision de Paris.
Raufast (Léon, dit Loïc), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Bachelet (Marcel-Antoine), subdivision de Tunis.
Schamraeff (Vladimir), subdivision de Paris.
Gueudelot (Louis-Marie-Joseph), 5e région militaire.
Legroux (Armand-Paul-Emile-Olivier-François), division d'Oran.
Carcac (Benjamin-Jean-Louis), subdivision de Bordeaux.
Rousquet (René), division d'Oran.
Delobbe (Henri-Hyacinthe), division de Meknès.
Liblin (Georges-Jacques-Henri), subdivision de Paris.
Yeni-Dunia (Léonard-Nicolas), subdivision de Paris.
Chal (François-Joanny), subdivision de Lyon.
Leclerc (Jean-Ange-Charles), subdivision de Limoges.
Caron (Louis-Charles-Maximilien), subdivision d'Amiens.
Thomas (François-Paul), division de Constantine.
Gaillard (Raymond-Anselme), subdivision de Chambéry.
Desir (André-Gustave-Paul), subdivision de Lyon.
Godet (René-Marcel), division de Constantine.
Ducret (Roger-Charles), division d'Alger.
Lauthe (Paul-Marie-Jean), subdivision de Tunis.
Girardot (Georges-Lucien), subdivision de Besançon.
Appietto (Joseph-Antoine), subdivision de Corse.
Devisme (André-Victor-Charles), subdivision de Paris.
Hogard (Lucien-François), subdivision de Vannes.
d'Avezac de Castera (Alain-Marie-Charles), subdivision de Versailles.
Caron (Antoine-Henri), forces françaises en Allemagne.
Assie (René-Henri-Jules), division de Constantine.
Prunier (Emile-Marius-Pascal), subdivision de Pau.
Pastor (Jean-François), division d'Oran.
Cambus (Pierre-Paul), division de Fès.
Firbo (Antoine-François), division de Constantine.
Gerbet (Pierre-Marie-Marcel-Léon), subdivision de Dijon.
Gay (Robert-Gustave), compagnie administrative régionale no 1.
Albuixech (Henri-Michel-Edouard), division d'Oran.
Saglio (Claude-Michel), division de Casablanca.
Picot (Marcel-Eugène), subdivision de Besançon.
Blaise (Michel-Raymond), subdivision de Nancy.
Fleury (Paul-Gaston-Albert), subdivision d'Amiens.
Gillis (Rémi-Marceau), division de Casablanca
Rouault de La Vigne (Franck-Marie-Paul), subdivision du Mans.
Wimet (Jean-Jules), subdivision d'Amiens.
Gérard (Léon), subdivision de Chartres.
Marcelin (Jean-Marcel-Louis), subdivision de Besançon.
Lascoux (Jean-Marie-Marcel-Raoul), division de Casablanca.
Morin (Adrien-Jean-Marie), subdivision de Strasbourg.
Renouard (Jean-Baptiste-Georges), division d'Alger.
Lechrist (Henri-Georges), subdivision de Tours.
Latouche (Georges-Eugène), subdivision de Versailles.
David (Jack-Géo-John), subdivision de Versailles.
Marionnet (Jean), subdivision de Dijon.
Creuzat (André-Yvon), subdivision de Nancy.
Robin (Louis-Joseph), subdivision de Lyon.
Janot (Raymond-Marcel-Louis), subdivision de Paris.

MM. Ou Rabah (Mohand-Sadeck), subdivision de Montpellier.
Lacroix (René-Charlot-Ulysse), subdivision de Besançon.
Idrac (Pierre-Georges), 3e région militaire (en situation d'activité).
Schmitt (André-Charles-Louis), forces françaises en Allemagne (en situation d'activité).
Pichereau (André-Georges), troupes de Tunisie (en situation d'activité).
Sanchez (Marcel-Antoine), subdivision de Dijon.
Marchal (Georges-René), troupes de Tunisie (en situation d'activité).
Baure (Jean-Fernand), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).

Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1948.

MM. Benchekh Amira, forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Kaoudjt Mohand Amokrane, division d'Alger.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Mahoudeau (Michel-Frédéric), subdivision de Versailles.
Brossillon (Léon-Maurice), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1951.)

MM. Lecoq (Robert-Lucien-Eugène), forces françaises en Allemagne.
Randegger (Roger-Edouard), subdivision de Tunis.
Doudinot de La Boissiere (Jean-François), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Madiot (Karl-Guy-Yves-Narcisse-Théophile), subdivision de Rennes.
Dalban-Moreynas (Lucien-Pierre), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Maziol (Guy-Marie-Bernard), 1re région militaire (en situation d'activité).
Marie (Pierre-André-Maurice), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Aynes (Bernard-Augustin-Jean), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Peysonnel (Robert-Henri-Marcel), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Dutey-Harispe (André-Adrien), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
de Lagausie (Raoul-Marie-Marcelle), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
d'Hauteville (Louis-André-Marie-Joseph), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Crombez de Remond de Montmort (François-Marie-Xavier-Ghislain), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Coulen (Jean-André-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Chandeze (Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Marcireau (Roger-Victor-Jean-Marie), commandement de l'A. B. C. du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

MM. Montanari (Antoine), division d'Alger.
Malpel (Justin-Elie), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Schyler-Schroder (Eric-Alfred-Marie-Abel), subdivision de Poitiers.
Muisant (Robert-Marie-Antoine Anne-Camille), subdivision de Paris
Rommens (Charles-Louis), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Poriolano (André-Joseph-Charles), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Chabert (Pierre-Paul-Marie), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Biehlmann (Jean-Georges), subdivision de Tunis.
Rossignol (Didier-Marie-Charles-Antoine), subdivision de Paris
Godard de Donville (Maurice-Raymond-Victor-Fernand), commandement de l'A. B. C. du Maroc
Duseigneur (Philippe-Jean), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Lacombe (Roger-Charles-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier.
Saint Cierre (René-Fernand-Marie), subdivision de Montpellier.
Dosnon (André-Lucien-Clément), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Laurent (Gustave-Marie-Jean), E. M. de la 2e région militaire.
Parriaux (Marcel-Charles-Prosper), subdivision de Nancy.
Grippon (Roger-Jean), subdivision de Paris.
Ver (André-Georges), subdivision de Bordeaux.
Barberot (Henri-Auguste), subdivision du Mans.
Antoine (Pierre-André), subdivision de Nancy.

MM. Decrette (Bernard-Jean-François), subdivision de Paris.
Bigeard (Claude-Louis-Robert), subdivision de Paris.
Corcol (Jean-Gabriel), subdivision de Paris.
Estienne (André-Marie), subdivision de Paris.
Laurent (Pierre-Antoine-Sébastien), subdivision de Dijon.
Cournault (Georges-Charles-Marie), subdivision de Besançon.
Parent (Albéric-Edouard-Louis), subdivision de Versailles.
Bergeaud (Pierre-François-Ferdinand), E. M. de la 7e région militaire.
Brodsky (Michel), subdivision de Versailles.
Bec (Emile-François-Louis), E. M. 9e région militaire.
Rouget (Jean-Marcel-Paul), commandement A. B. C. du Maroc.
Le Boucher d'Herouville (Louis-Jean-Marie-Henry), subdivision de Paris.
de Gonet (Charles-Eugène-Roméo-Louis-Etienne-Jean), subdivision de Perpignan.
Nucci (Louis-Joseph), division d'Oran.
Chouzenoux (Georges), division d'Oran.
de Ganay (Jean-Louis-Sébastien-Hubert), 3e région militaire.
Bouvier (Georges-Michel), Bureau recrutement d'Indochine.
Aubriot (Camille-Jules-Adrien), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Velelay (Henri-Guy-Pierre), subdivision de Paris.
Mozat (Jean-Claude), division d'Alger.
Choiset (Claude-Louis-Félix), subdivision de Paris.
de Vigan (Alain-Yves-Joseph-Marie), subdivision de Versailles.
Kauffmann (Michel-Georges), subdivision de Strasbourg.
Breton (Henri-Pierre), division de Constantine.
Deschars (Robert), subdivision de Paris.
Hisler (Richard-Emile), subdivision de Nevers.
Nou (Michel-Jean-Joseph), subdivision de Marseille.
Gillet (Robert-Marie-Joseph), E. M. troupes de Tunisie.
de Murard de Saint-Romain (Henri-Marie-Hugues), subdivision de Poitiers.
Genevrier (Jérôme-Marie-Léon), subdivision de Paris.
Stamboul (Jacques-François), division d'Alger.
Bourlon (Louis-François-Colbert), subdivision de Paris.
Planty (Marcelin-Marie-Emile), forces françaises en Allemagne.
Le Bel de Penguilly (Jacques-Louis-Marie-Auguste), 5e région militaire.
Hinnen (Pierre-Erwin), commandement A. B. C. du Maroc.
Frachon (Charles), subdivision de Sousse.
Wurtfel (Lucien-Henri), subdivision de Strasbourg.
Chaix (Georges-Igor), subdivision de Paris.
Roy (Maurice-Marcel), subdivision de Poitiers.
Erragin (Gaston-Louis), subdivision de Nancy.
Rousseau (Hippolyte-Henri), subdivision de Chartres.
Foulon (Hormond-Jean-Joseph), subdivision de Lyon.
Cropsal (Paul-Pierre-Alphonse), subdivision de Nancy.
Pilard (Luc-Henri), subdivision de Laon.
Dimier de La Brunelière (René-Louis-Marie), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Beghin (Ferdinand), subdivision de Lille.
Hardt (Jean-Daniel-Guido), forces françaises en Allemagne.
Plantamura (Joseph-Louis), subdivision de Nice.
Prallet (Raymond-Eugène), commandement de l'A. B. C. du Maroc.
Lebigre (Yves-Jean-Baptiste), 5e région militaire.
Barret (Guy-Louis), subdivision de Bordeaux.
Picquet (Robert-Marcel-Gabriel-Georges), subdivision de Paris.
Melenotte (Robert-Etienne), division d'Oran.
Voisin (Max-Arthur-Laurent), Afrique occidentale française.
Kerhuel (Xavier-Joseph-Marie-Pierre), subdivision de Vannes.
Berard (Roger-Edouard-Philippe), Afrique occidentale française.
Pellet (Michel-Marie-Marcel), subdivision de Paris.
Durand (André-Marcel), subdivision de Montpellier.
Marchetti (Antoine-Jean-Pascal), subdivision de Tunis.
Delegue (Claude-Charles-Antoine), E. M. 2e région militaire.
Chancerelle (Gonzague-Marie-Jehan), subdivision de Pau.
Lechartier (Jean-Marie-Auguste), E. M. 3e région militaire.
Casimir (Jean-Jules-Louis-Charles), subdivision d'Angoulême.
Dommanget (Paul-François), subdivision de Paris.
Schiano (Jean-Sauveur), troupes du Maroc (en situation d'activité).
de La Haye Saint-Hilaire (Jean-Augustin), C. A. R. no 1.
Barbe (Jean-Lux-Christian), 1re région militaire (en situation d'activité).
Meugniot (Michel-Marie), subdivision du Mans.
de Bonneval (Jean-Marie-Maurice), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).

Artillerie.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. Stakhovitch (Alexandre), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. d'Armand de Châteauvieux (Marie-Joseph-Pierre-Paul-Ignace), subdivision du Mans.
Villanova (René), subdivision de Toulouse.
Sellier (Robert-Jean), E. M. 1re région militaire.
Arnaud (Jacques-Marie-Michel), 1re région militaire.
Puissant (Louis-Jacques), subdivision de Chartres.
Dupuis (Paul-Gabriel), subdivision de Toulouse.
Nayel (Louis-Auguste), subdivision de Nantes.
Chaumbel (Claude-Laurent-François), subdivision de Versailles.
Daldé (André-Eugène-Pierre), division d'Oran.
Frescllier (Prosper-Joseph-Charles), subdivision de Rennes.
Bourguet (Raoul-Albert-Marcel), subdivision de Nice.
Pages (Henri), E. M. troupes du Maroc.
Guerlain (Claude-Jacques), subdivision du Mans.
Beau (André-Gaston-Albert), subdivision de Paris.
Mayer (Jean) troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Carion (Pierre-Raoul-Max), E. M. 2e région militaire.
Maréchal (Christian-Albert-Edouard), subdivision de la Sarre.
Milliot (Jacques-Denys-Albert), subdivision de Paris.
Cregut (François-Marie-Pierre-Maurice), subdivision de Nice.
Pinguet (Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Jalladeau (Louis-Alfred-Raymond), forces françaises en Allemagne.
Monferran (Henri-Joseph-Roger), subdivision de Toulouse.
Le Bas (Olivier-François-Marie-Guirec), 1re région militaire.
Garros (Jehan-René-Pierre), division d'Alger.
Corley (Georges-Auguste-Alphonse), subdivision de Bordeaux.
de Boissonneaux de Chevigny (Pierre-Marie), subdivision de Nancy.
Calala (Jean-Baptiste), division d'Alger.
Seguin (Paul-Félix-Joseph), subdivision de Paris.
de Bruyn (Francis-Alain-Gustave), subdivision de Paris.
Brunet (Jean-Maurice), subdivision de Paris.
Marcwaller (Achille-Paul), forces françaises en Allemagne.
Nierenberger (Marcel-René), subdivision de Versailles.
Rouge (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Pasquelin (Jean-Lazare-Claude), subdivision de Dijon.
Clause (Michel-Paul-François), subdivision de Metz.
Soudry (Robert-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand.
Reache (Jacques-François-Joseph-René-Gerville), subdivision de Bordeaux.
Zwiller (Armand-Camille), E. M. de la 9e région militaire.
Ansel (Georges-Eugène), subdivision de Dijon.
Carlin (Jean-Marie-François), subdivision de Nice.
Mendoza (Robert-Etienne), subdivision de Bordeaux.
Thivend-Vialle (Georges-Marius-Auguste), subdivision de Nice.
Soubra (Maurice-Albert-Jean), subdivision de Tunis.
Dussaix (Henri-Hervé), subdivision de Strasbourg.
Lavie (Fernand-Marcel), subdivision de Paris.
Planque (Georges-Roland), subdivision d'Arras.
Bierge (Jean-Baptiste), subdivision de Nantes.
Carnet (Bernard-Louis), subdivision de Dijon.
Bouvier (Pierre-Albert-Emile), subdivision de Nancy.
Manset (Georges-Henri), subdivision de Versailles.
Baron (Jean-Philippe), subdivision de Nancy.
Dugoujon (Jean-Georges-Edgar), subdivision de Vannes.
Fontaine (Paul-Georges), E. M. de la 2e région militaire.
Tolle (Aimé-Jean-Jules), subdivision de Pau.
Faucompre (Gérard-Marie-Léon), subdivision de Nancy.
Dunaigre (Jacques-Emile-Louis), subdivision de Paris.
Chenour (Albert), subdivision de Bordeaux.
Leroy (Georges-Camille-André), subdivision de Pau.
Deleau (Marcel-Henri), subdivision de Bordeaux.
Nadal (André-Ferdinand), subdivision de Montpellier.
Willard (Jean), subdivision de Versailles.
Bois (Georges-Joseph-Jacques), subdivision de Saint-Etienne.
Olivier (Pierre-Fernand-Frédéric-Joseph), subdivision de Lille.
Foulon (Fernand-Auguste), subdivision de Paris.
Choiset (Jacques-Ernest-Paul), subdivision de Versailles.
Fantino (Antoine), subdivision de Nice.
Betremieux (René-Alphonse-Louis), subdivision de Versailles.
Ginocchio (Roger-Benjamin-Charles), subdivision de Paris.
Bernhard (Jean-Paul-Joseph), subdivision de Versailles.
Valilzki (Albert), subdivision de Nice.
Lagarde (André), subdivision de Versailles.
Cazanave (Henri-Jacques-Antoine), subdivision de Perpignan.
Decieux (François-Victor-Narcisse), subdivision de Laon.
Lieuze (Roger-Antoine-Léopold), subdivision de Pau.
Touraton (Norbert-Gaston), subdivision de Bordeaux.
Galvani (Octave-Charles), subdivision de Grenoble.
Vachin (Charles-Louis-Joseph), subdivision de Montpellier.
Lesieur (Léonce-Ernest-Xavier), subdivision de Poitiers.
Kellermann (Michel-Emeric-Henri), subdivision de Paris.
MM. Loeb (Ernest-Jéhuda), subdivision de Strasbourg.
Prevost (André-Prosper-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Philip (André-Joseph), subdivision de Chambéry.
Broust (Maurice-Albert), subdivision de Lille.
Verspieren (Jean-Marie-Joseph), subdivision de Limoges.
Huguenin (Aimé-Pierre), subdivision de Toulouse.
Guillard (Roland-Joseph), division de Constantine.
Pretre (Marcel-Georges), subdivision de Nancy.
Hamard (Robert-Marcel), subdivision de Paris.
Brevet (Robert-Paul), subdivision de Paris.
Jenny (Marcel-Albert), subdivision de Strasbourg.
Horn (Albert-Marie-Louis), E. M. de la 6e région militaire.
Thelu (Jacques-François-Augustin), subdivision d'Arras.
Boit (René-Arthur-Emile), subdivision de Lille.
Chavigner (André-Charles), subdivision de Paris.
Rieux (Jean-Aimé), subdivision de Clermont-Ferrand.
Milie (Claude-Louis-Joseph), subdivision de Paris.
Picard (Pierre-Albert-Marcel-François), subdivision de Grenoble.
Gardent (Paul-Ernest), E. M. de la 1re région militaire.
Dillies (Hubert-Henri-Fernand-Anatole), subdivision de Paris.
Meynard (Guy-Jean), subdivision de Bordeaux.
Gervais (Marcel-Louis-Jean), division de Constantine.
Monnier (Claude-Pierre), subdivision de Bordeaux.
Galibert (André-Marie-Paul-Georges), subdivision de Paris.
Brouard (Jean), commandement de l'artillerie du Maroc.
Canteloube (André-Marcel-Adolphe-Henri), subdivision de Paris.
Lepagnol (Pierre-Charlie), E. M. des troupes du Maroc.
Sauli (François-Marie), subdivision de Nice.
Giiardi (Jacques-Gabriel), subdivision de Paris.
Negre (Pierre-Joseph), subdivision d'Albi.
Jarreau (Yves-Henri-Louis), subdivision de Paris.
Delannoy (Georges-Edouard-François), subdivision de Montpellier.
Lano (Yves-Maurice-Henri), subdivision de Paris.
Mollet (Pierre-Alfred), subdivision de Versailles.
Fleury (Jacques-Charles-Alexandre), subdivision de Paris.
Meunier (Henri-Paul-André), subdivision de Paris.
Hay (Georges-Henri-Abel), subdivision de Paris.
Herbin (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Aris (Raphaël-Pierre-Marie-Charles), division d'Alger.
Hachette (Jacques-Marie-Félix-Léon), subdivision de Chambéry.
Luquet (Roger-Robert-Jean), commmandement de l'artillerie du Maroc.
Fischer (Philéas-Léon), division d'Oran.
Lichtenstein (Paul), division d'Oran.
Bezombes (Hubert), division de Constantine.
Langlois (Gabriel-Georges), division d'Alger.
de Turckheim (Raymond-Bernard), commandement de l'artillerie du Maroc.
Goyer (Henri-Emile-René), 1re région militaire.
Riquet (Henri-Gaston-Victor), subdivision de Sousse.
Marquais (Gustave-Marcel), division d'Oran.
Fournier (Gabriel-Joseph), commandement de l'artillerie du Maroc.
Moschetti (Albert-Camille), commandement de l'artillerie du Maroc.
Levy (Paul), subdivision de Bordeaux.
Tardi (Jean-Toussaint-Charles-Albert), commandement de l'artillerie du Maroc.
Ricoux (Louis-Théodore-Alexandre), subdivision de Tunis.
Friess (Robert-Henri-Francis), subdivision de Chambéry.
Naberes (Jean-André), subdivision de Paris.
de Montgolfier (Guy-Joseph-Antoine), division de Constantine.
Jaurant (Marcel-André-Louis), 5e région militaire.
Valat (Philippe-Marc), 5e région militaire.
Ben Haïm (Gilbert-Jacob), division d'Oran.
Furio (Mathias), division d'Alger.
Roumestan (Pierre-Marie-Jean-Baptiste), division de Constantine.
Primat (Alexandre-Marcel-Joseph), subdivision de Grenoble.
Brunel (Antoine-Paul-Louis-François-Marcel), division d'Alger.
Clariond (Denis-Jean), commandement de l'artillerie du Maroc.
Bousquet (Jacques), division d'Alger.
Avril (Jean-Félix-Emile), subdivision de Paris.
Cumin (Georges-Michel-Fernand), subdivision de Grenoble.
Kirchner (François-Frédéric), subdivision de Versailles.
Carreras (Robert-François), subdivision de Versailles.
Passerieux (Jean-Hippolyte), division d'Oran.
Fournier (Fernand-Joseph), subdivision de Gabès.
Tilloy (Robert), commandement de l'artillerie du Maroc.
Berard (Lucien-Joseph-Maurice), subdivision de Nice.
Baudron (Gustave-Jacques-Eugène), subdivision de Paris.
Longatte (Louis), subdivision de Metz.
Dosne (Roger-Emile), E. M. de la 6e région militaire.
Legat (Aimé-Cyrille-Ghislain), subdivision d'Amiens.
Andrieu (André-Charles-Léon), subdivision de Nice.

MM. Perrault (André-Jean), troupes de Tunisie, (En situation d'activité.)
Vanderputten (Pierre-Marcel-Henri), subdivision de Paris.
Leygonie (Robert-Jean), subdivision de Rouen.
Schrumpf (Paul-Gustave), subdivision de Paris.
Legrand (Charles-Joseph), subdivision d'Arras.
Kihuel (François-Yves-Marie), commandement de l'artillerie du Maroc.
Mazziotta (André), division de Constantine.
David (Georges-André), division de Constantine.
Cheron-Cordas (Maurice-Georges-Jules), subdivision de Paris.
Croze (Pierre-Gustave), commandement de l'artillerie du Maroc.
Buob (Yvon-Marcel), division de Constantine.
Blanc (Georges-Léopold), subdivision de Tunis.
Monnerot (Marie-Joseph-André), subdivision de Limoges.
Feval (Serge-Victor-Léon-Adrien), subdivision de Versailles.
Romazzotti (Pierre), subdivision de Versailles.
Chouleur (Jean-Abel), subdivision de Versailles.
Claudon (Jacques-Maurice), subdivision de Paris.
Liautaud (André-César-Max-Gabriel), subdivision de Nice.
Pradon (Jacques), subdivision de Paris.
Clouard (Robert-Laurent), subdivision de Paris.
Cerutti (Pierre-Léon), subdivision de Caen.
Rantz (Jean-Sylvain), subdivision de Paris.
Gouet (Roger-Maurice-André), subdivision de Caen.
Blanc (Louis-Eugène-Marie), subdivision de Lyon.
Locillot (André-Marie-Ernest), subdivision de Laon.
Ben Racassa (Roger-Joseph), subdivision de Paris.
Duval (Pierre-René-Paul), subdivision de Paris.
Guiroy (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
Soussen (Daniel-Abraham), subdivision de Paris.
Ledoux (Pierre-René), subdivision de Paris.
Bresson (Pierre-Paul-Lucien), subdivision de Paris.
Mermaz (François-Roger-Antoine), division d'Alger.
Des Ligneris (Xavier), subdivision de Clermont-Ferrand.
Chalencon (Jacques-Pierre-Ferjeux), subdivision de Caen.
Martinet (Robert-Jean-Marie), division d'Alger.
Danjou (Jean-Maurice-Joseph), subdivision de Paris.
Farny (Albert-Charles), division d'Alger.
Perrod (Jacques-Henri-Louis), division de Constantine.
Chatelain (Jean-André-Edmond), subdivision de Versailles.
Isnard (Roland-Jean-Benoit), commandement d'artillerie du Maroc.
Crespin (Roger-Adalbert-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Le Vagueresse (Pierre-Marie), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Labouyade (Louis-Guy-Charles), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Adam (Albert-Xavier), 6e région militaire (en situation d'activité).
Revol (René-André), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).

Train.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Roques (Paul), division d'Oran.
Laule (Maurice-René), subdivision du Mans.
Florentin (René-Charles-Léon), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Grisel (Pierre-Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Ginestou (Franc-Eugène-Jean), subdivision de Paris.
Audegond (Marcel-Emile-Augustin), 2e région militaire (en situation d'activité).
Hadamard (André-David), état-major des troupes du Maroc.
Rozes (Guy-Clément-Louis), 1re région militaire.
Allouis (Jean-François-Joseph), subdivision de Rennes.
Godier (Fernand-Henri-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Gros (Louis-Maurice-Alphonse), subdivision de Tunis.
Boulogne (Norbert-Pierre-Jean-Léon), subdivision de Dijon.
Beauregard (Philippe-Jean-Paul-Hubert), subdivision de Paris.
Devarenne (Joseph-Emile-Ernest), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Suhner (François), subdivision de Nancy.
Coux (Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Perben (Jacques-Louis-Jules), subdivision de Lyon.
Chevrier (André-Gaston-Paul), subdivision de Paris.
Geay (Emile-Clément-Francisque-Antoine), subdivision de Saint-Etienne.
Lefebvre (Pierre-Joseph-Ulysse), subdivision de Paris.
MM. Chapat (Georges-Jean-Bertin), subdivision de Montpellier.
Navarre (René-Marie-Joseph), subdivision de Pau.
Delpierre (Jean-Gaston), subdivision de Toulouse.
Boularand (Jean-Amédée-Germain), subdivision de Montpellier.
Cornier (Louis-Eugène), subdivision de Paris.
Blancheri (Alfred-Marius-Joseph), subdivision de Nice.
Taverne (Pierre-André-Jules), subdivision de Paris.
Dreyfus (Elie-Marc), subdivision de Strasbourg.
Martin (Charles-Auguste-Clément), E. M. 7e région militaire.
Ravet (Jacques), subdivision de Paris.
Tuffet (Joseph-François-Marcel), subdivision de Saint-Etienne.
Michalon (Jacques-Jean-Lucien), subdivision de Grenoble.
Berthet (René-Clément), subdivision de Lyon.
Ferray (Jacques-Jean-Gustave), subdivision d'Orléans.
Duniau (Robert-Amédée-Jean), commandement du train du Maroc.
Panis (Louis-Gérard-Marius), subdivision de Clermont-Ferrand.
Lorent (Gontran), subdivision de Laon.
Morlet (Roger-Marie-Léon-Théodore), subdivision de Paris.
Forterre (Robert-Elie-Jean-Baptiste), subdivision de Caen.
Bergier (Emile-Paul), subdivision de Marseille.
Robillard (Lionel-André-Jean), subdivision de Paris.
Dercelles (Jean-Paul-Emile-Jules), subdivision de Nantes.
Joire (Jean-Alexandre), subdivision de Paris.
Combeleran (Henry-Antoine-Victor), subdivision de Perpignan.
Romann (Henri-François), subdivision de Dijon.
d'Anthenaise (Jean-Marie-Armand-Guillaume), subdivision de Nantes.
Parisot (André-Edouard-Marcel), subdivision de Versailles.
Nestor (Robert), subdivision de Paris.
Hallenstein (Herbert-Sigmond-Mario), subdivision de Versailles.
Pleuchot (Christian-Maxence-Jean), division d'Alger.
Altmann (Louis-Ernest), direction des transports du Maroc.
Job (Henri-Clément), subdivision de Metz.
Tordjman (Henry), division d'Oran.
Taïb (Roger-Abraham), division d'Alger.
Lecoquierre (Georges-André-Christian), subdivision de Paris.
Rouane (François-Raphaël), subdivision de Montpellier.
Martin (Roger), subdivision de Poitiers.
Normand (Fernand-Georges), subdivision d'Amiens.
Nadiot (Eugène-Emile), subdivision de Besançon.
Moisand (Marie-Antoine-Fernand-Robert), subdivision de Dijon.
Moulet (Jean-Marie-Albert-Charles), subdivision de Lille.
de Guerin de Villiers (Serge-Raymond-Raoul), subdivision de Grenoble.
Cuin (Jean-Pierre-Louis), subdivision de Vannes.
Charliac (Henri-Gabriel-Louis), E. M. de la 1re région militaire.
Blves (Marcel-Victor), subdivision de Pau.
Patou (Bernard-Gaston-Robert), subdivision de Rouen.
Thel (Gustave-Lucien-Gaston-Guy), subdivision de Perpignan.
Mielle (Charles-Lucien-Joseph), subdivision de Dijon.
Chretien (Jacques-Louis), Afrique occidentale française.
Tessier (Jean-Louis-Marie-Joseph), subdivision de Nantes.
Lengaigne (André-Paul), subdivision de Nice.
Joulia (Albert-Marius-Emile), subdivision d'Albi.
Neaud (Robert-Léon), subdivision de Paris.
Jourdan (Joseph-Louis), subdivision de Nice.
Vacher (Alfred-Lucien), subdivision de Montpellier.
Tharreau (Jacques-Emile), subdivision de Nantes.
Luquet (Raymond-André), subdivision de Paris.
Mathiot (Michel-Marie-Benoît-Maurice), subdivision de Versailles.
Martin (Pierre-Alphonse-Auguste), subdivision de Versailles.
Pelissier (Jacques-Daniel-Paul), subdivision de Nantes.
Hermet (Louis-Léon), E. M. de la 1re région militaire.
Cusin (Marcel-Emile-Paul), subdivision de Lyon.
Ochsenbein (Joseph-Ernest), subdivision de Strasbourg.
Kœnig (Erwin-Henri), forces françaises en Allemagne.
Werner (Emile), subdivision de Strasbourg.
Seguy (Jean-Bernard-Robert), 1re région militaire.
Vantelot (André-Jean-Emile), division de Constantine.
Broca (René-Jean-Georges), subdivision de Versailles.
Malbec (Jean-Pierre-Gaston), division d'Alger.
Ducros (Henri-François), subdivision de Nice.
Raguet (Roger-Jules), subdivision de Laon.
Genty (Charles-Henri), subdivision de Metz.
Legendre (Claude-Gilbert), 1re région militaire.
Malinaud (Jean-Maurice-Louis), division d'Oran.
Lacroix (Serge-Robert), subdivision de Tunis.
Drouineau (Jean-Amédée-James), subdivision de Marseille.
Siano-Clajac (Marcel-Louis), subdivision de Gabès.
Salomon (Armand-Justin), division d'Oran.
Gigot-Jouglas (Pierre-Lucien), subdivision de Paris.
Carasco (François), division d'Oran.
Dauphin (Edmond-Paul-Joseph), subdivision du Mans.
Benezet (Léopold-Jacques-André), commandement du train du Maroc.
Boulin (Joseph-Bernard-Robert), subdivision de Bordeaux.
Ledeux (Robert-Jean), subdivision de Tours.

MM. Marcel (Albert-Alfred-Alexis), E. M. troupes du Maroc.
Musard (Jean-François), subdivision de Chambéry.
Gaillard (Jean-Raoul-André-Joseph), subdivision de Limoges.
Martel (André-Charles-Louis), E. M. de la 1re région militaire.
Briand (Lucien-Auguste), subdivision de Rennes.
Baudouin (Armand-Emile), commandement du train du Maroc.
Monvoisin (Paul-Henri), subdivision d'Amiens.
Serre (René-Achille-Jules), subdivision de Montpellier.
Lageix (Jean-André-Marie), commandement du train du Maroc.
Delalande (Jacques-Robert), subdivision de Paris.
Charron (René-Louis), E. M. de la 6e région militaire.
Fillion (René-Louis), subdivision de Besançon.
Raisenauer (Serge-Stéphane), compagnie administrative régionale n° 1.
Fischer (Jean-Lucien), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).

Génie.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Gouenard (Bernard-Victor-Noël), subdivision de Rouen.
Caspar (Roger-René-Charles), troupes du Maroc.
Damez (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
Mathis (Antoine-Pierre), troupes du Maroc.
Meriaux (André), troupes du Maroc.
Neyreneuf (François-Jean-Jacques), troupes du Maroc.
Lemée (Jean-Marcel), subdivision de Paris.
Arrachart (Pierre-Yvon-Michel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Regnet (Ernest-Paul), Afrique occidentale française.
Peligny (Bernard-Claude), subdivision de Tunis.
de La Fourchardière (Guy-Georges), subdivision de Rennes.
Prevot (Michel-Alfred), subdivision de Lille.
Cassigneul (Claude-Jean-Julien), subdivision de Rennes.
Frayssineau (Henry), subdivision de Sousse.
Viallet (Michel-Augustin), subdivision de Tunis.
Delarue (Jean), troupes du Maroc.
Fromager (Georges-Jacques), subdivision de Tunis.
Carayon (André), subdivision de Bizerte.
Bauzon (Marcel-Louis), troupes du Maroc.
Raynaud (Jacques-Paul), troupes du Maroc.
Salembien (Léon-Odile), troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Sauvageon (Georges), division de Constantine.
Vieilbescaze (Raoul-André), division d'Alger.
Deschaseaux (Yvon-Paul-Léon-René), troupes du Maroc.
Servajean (Henri-Raymond-Georges-Albert), troupes du Maroc.
Mauguin (Robert-Xavier-Marie), troupes du Maroc.
Cartier (Henri-Francisque), troupes du Maroc.
Rezzi (Jacques-Antoine-René), division d'Oran.
Charret (Yves-Pierre), subdivision de Metz.
Latiuillière (Marcel-Antoine-Léonce), division d'Alger.
Ranquet (Lucien-Germain-Henry), troupes du Maroc.
Port (Louis-Joseph-René), subdivision de Nancy.
Blanchart (Eugène-Edouard-Auguste), subdivision de Nantes.
Gelin (André-Frédéric), subdivision de Besançon.
Heritier (Georges-Jean), Afrique occidentale française.
Lefebvre (Henri-Léon-Charles-Auguste), forces françaises en Allemagne.
Bosquet (Maurice-Louis-Charles), subdivision de Nevers.
Gauchotte (Pierre-Paul), subdivision de Lille.
Girard (Paul-Henri-Frédéric), subdivision de Marseille.
Decroix (Vérité-Emile), subdivision de Nevers.
Van Labeke (Louis), troupes du Maroc.
Delauzun (Clément-Ferdinand), division d'Alger.
Azoulay (Claude-Joseph), division d'Alger.
Terville (Marcel-Jacques-Gaston), division d'Alger.
Rousseau (Jacques-Georges), subdivision de Paris.
Decenciere-Ferrandiere (Michel-Ferdinand), subdivision de Clermont-Ferrand
Weber (Félix-Pierre-Léon), subdivision de Nevers.
Proverbio (Edouard-Martin), subdivision de Paris.
Fize (Marcel-Pierre-Justin), division d'Oran.
Cancelloni (Maurice-Marie-Guy-François), subdivision de Caen.
Braure (Henry-Eugène-Pierre), subdivision de Lille.
Devoueize (Jean-Emile-Charles), subdivision de Nevers.
Lery (Jean-Marcel-Georges), subdivision de Versailles.
Bosc (Jean-Marie-Louis), subdivision d'Albi.
Dubois (Hubert-Louis), subdivision de Bordeaux.
François, dit Alexandre (Jean), subdivision de Paris.
Gauthe (Aimé-Georges), subdivision de Paris.
Isnard (Victor-Alphonse-Albert), subdivision de Nice.
Laffin (Maurice-Marie-Jean), subdivision de Paris.
Leveque (Maurice-Théodore-Marie), subdivision de Paris.
Meunier (André-Marcel), subdivision de Paris.
MM. Perron (René), subdivision de Rennes.
Bouyer (Roger-Gaston-Marie), subdivision de Nantes.
Clarin (Pierre-Emile-Gaston), subdivision de Besançon.
Arrieu (Albert-Edmond-Jean), subdivision de Nice.
Galzy (Edmond-Bernard), division d'Oran.
Hollevout (Raymond), subdivision de Nancy.
Berier (Robert-Henri), subdivision de Montpellier.
Clere (Jacques-Marie-Fernand), subdivision de Versailles.
Moise (Henri-Georges), subdivision de Lyon.
Dussolier (Emile-Georges), subdivision de Chambéry.
Michy (Lucien-Maurice), subdivision de Clermont-Ferrand.
Oesterle (Frédéric-Charles-Philémon), subdivision de Strasbourg.
Sturm (Albert-Alfred), subdivision de Strasbourg.
Odille (Louis-Charles-Georges), subdivision de Nancy.
Bajolet (Pierre-Emile-Charles), subdivision de Versailles.
Breton (Raymond-Emile), état-major de la 1re région militaire.
Cannard (Pierre-Roger), subdivision de Marseille.
Capron (Fernand-Georges-Edmond), subdivision de Rouen.
Chauvin (Jean-Gabriel), subdivision de Paris.
Delplace (Roger-Fernand), subdivision de Lille.
Lacquemant (Jean-Serge), subdivision de Versailles.
Maussand (Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Portebois (Paul-Fernand), subdivision de Lille.
Poitrat (Raymond-Charles-André), subdivision de Paris.
d'Hollander (Raymond-Stéphane), état-major 1re région militaire.
Fossati (Ugo), subdivision de Paris
Beaudart (Pierre-Maurice-Ernest), subdivision de Paris.
Mouillet (Maurice-Jacques), subdivision de Paris.
Barth (Jacques-Marie-Henri), subdivision de Paris.
Guillot (Edouard-Henri-Roger), subdivision de Paris.
Trousset (Georges-André-Henri), subdivision de Strasbourg.
Perrot-Minnot (Georges-Charles-André), subdivision de Rouen.
Salvan (Aimé-Pierre-Claude), subdivision de Montpellier.
Floirat (Pierre-Lucien), troupes du Maroc.
Lacoutiere (André-Louis-Alexandre), troupes du Maroc.
Doury (Jacques-Edouard-François), commandement du génie du Maroc (en situation d'activité).
Augeard (Jean), subdivision de Metz.
Hennessy (James-Marie-Raymond), subdivision d'Angoulême.
Derny (Roger), subdivision de Paris.
Guilhamon (Gaston-Jean-Clément), division d'Alger.
Salva (Jean-Albin-Eugène-Marie), division d'Oran.
Bosc (Jacques-Georges-Gaston), subdivision de Bordeaux.
Carrie (Jean-Louis-Eugène), subdivision de Paris.
Chevriere (Daniel-Denis-Roger-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Deneri (Robert-Constant), subdivision de Lille.
Faure (François-Louis-Dominique), subdivision de Laon.
Maurel (Georges-Amédée-Auguste), subdivision de Paris.
Poisson (Etienne-Marie-Jean), subdivision de Grenoble.
Pouget (René-Jean), subdivision de Versailles.
Veyrenche (Jacques-Louis-Joseph), troupes du Maroc.
Ambrosini (Jacques), subdivision de Lille.
Laye (Jean-Daniel-Gaston), subdivision de Lyon.
Pabion (Pierre-Ernest-Marie-Abel), subdivision de Saint-Etienne
Romestan (Marcel-Eugène), division d'Oran.
Borrewatter (Jacques-Gustave), subdivision de Versailles.
Persuy (Jean-Emile-Léonard), subdivision de Nancy.
Barbier (Raymond-Lucien), subdivision de Dijon.
Gorenflos (Robert-Paul), subdivision de Bordeaux.
Laurent (Paul-Henri-Charles), subdivision de Poitiers.
Montorol (Guy-André), subdivision de Besançon.
Sainte-Marie (Joachim), forces françaises en Allemagne.
Corouge (Etienne-Ernest-Alfred), subdivision de Paris.
Leniez (Michel-Antoine-Marie), subdivision de Paris.
Mazon (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
Aujoulat (Maurice-Louis), bureau de recrutement de Madagascar.
Cohen (Michel-Philippe-René-Jean), bureau de recrutement du Cameroun.
Durand-Chastel (Hubert-Marie-Joseph), bureau de recrutement de l'Indochine.
Bournas (Louis), subdivision de Montpellier.
Lesage (Jacques-Henri), subdivision de Rennes.
de Paulou-Massat (Léon-Pierre-Joseph), bureau de recrutement de Madagascar.
Pujol (Jules-Eugène-Henri), état-major 8e région militaire.
de Sesmaisons (Donatien-Marie-Pierre), subdivision de Tunis.
Viard (Jean-Jacques), subdivision de Paris.
Aubert (Yves-Marie-Georges), subdivision de Nantes.
Barbaud (Roger-Jean), subdivision de Paris.
Bonnaure (Edouard-Paul), subdivision de Lyon.
Maillet (Pierre-Paul-Georges), subdivision de Paris.
Dussaud (Charles-Fernand-Eugène), division d'Alger.
Cherigny (Marie-Joseph), subdivision de Caen.
Alozy (Michel-Justin), subdivision de Paris.
Ranjard (Xavier-Marie-Albert), état-major 2e région militaire.
Carrier (Roger-Marius), état-major 9e région militaire.
Riviere (André), subdivision d'Angoulême.
Viallard (Yves-Marie-Jean-André), subdivision de Bordeaux.
Jasson (Jean-Alexandre), subdivision d'Amiens.

Transmissions.

Au grade de capitaine

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Perre (Maurice-Gaston-Henri), subdivision d'Orléans.
Vincent (Henri-Jean), subdivision de Paris.
Castel (Roger), subdivision de Nancy.
Delapierre (Robert-Etienne), bureau de recrutement de la Réunion.
Le Blouch (Jean-Auguste-Jules-Marie), subdivision de Rennes.
Pelegrin (Jacques-Gustave-Marie-Paul), subdivision de Paris.
Agard (Jules), commandement des transmissions du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Denis (André-Maxime-Philippe), subdivision de Versailles.
Maret (Roger-Georges-Christian), subdivision de Versailles.
Morel (Claude-Maurice), subdivision de Pau.
Lafourcade (Lucien), subdivision de Toulouse.
Roels-Thomassin (Max-Louis-Gilbert-Charles), subdivision de Versailles.
Gillard (René-François-Ferdinand), subdivision d'Orléans.
Pelloux (Pierre-Emile-Louis), subdivision de Grenoble.
Gauthey (Jacques-François-Marie), subdivision de Grenoble.
Dupont (Paul-Adolphe-Marie-Christophe), subdivision de Nantes.
Marrasse (Amédée), subdivision de Toulouse.
Avenas (Paul-Pierre), subdivision de Versailles.
Boirie (Robert-Joseph-Henri-Alexandre), subdivision de Clermont-Ferrand.
Massat (André-Emilien-Edouard), subdivision de Toulouse.
Bleton (Jacques-Claude), subdivision de Paris.
Accarie (Etienne-Louis), subdivision de Marseille.
Soula (Emile), subdivision de Toulouse.
Castel (Jean-Louis-François), subdivision de Toulouse.
Lecuyer (Robert-Hyacinthe-Jean), subdivision de Nancy.
Gerin (Robert-Lucien-Auguste), subdivision de Grenoble.
Chantre (Jean), subdivision de Versailles.
Vavasseur (André-Germain), subdivision de Paris.
Duval (Georges-Henri-Augustin), subdivision de Paris.
Chuet (Robert-Denis-Phalier), subdivision de Versailles.
Leven (Jean-Jacques), subdivision de Paris.
Paolini (Ange-Baptiste), subdivision de Chambéry.
Thiebault (Robert-Léon), subdivision de Paris.
Salenc (Pierre-Louis), commandement des transmissions du Maroc.
Bourguignon (René-Jean), division d'Oran.
Mauduit (Louis-Pierre), subdivision de Marseille.
Malapert (Albert-Robert), 5e région militaire.
Blanchi (Antoine-Joseph-Louis), subdivision de Montpellier.
Le Cordenner (Jean-Francis-Pierre), subdivision de Paris.
Fournier (Jean-Alfred-Etienne), subdivision de Paris.
Mounier (Gaston-Thomas-Louis), subdivision de Paris.
Mounissens (Jean-Raoul), commandement des transmissions du Maroc.
Zuffi (Roger-Arnold), subdivision de Paris.
Galassi (Victor-Alvaro), subdivision de Paris.
Bougier (Pierre-Edmond-Ferdinand-Léonard), subdivision de Montpellier.
Holle (Léonard-Rodolphe), forces françaises en Allemagne.
Michaud (Maurice-Jules-Aimé), 1re région militaire.
Langlois (Jacques-Alex-Albert), 1re région militaire.
Bernard (René-Henri-Georges), 9e région militaire.
Jamin (Joseph-Benoît), commandement des transmissions du Maroc.
Bauler (Roger), 1re région militaire.
Costa (Lucien-Pierre-François), subdivision de Paris.
Duret (Emile-André), subdivision de Tours.
Camen (Marcel-Henri), division d'Alger.
Savignoni (François), 2e région militaire (en situation d'activité).
Zurcher (René-Paul-Théodore), division d'Alger.
du Mesnil (Maurice André-Marie-Claude), subdivision de Bordeaux.
Rapha (Gabriel), subdivision de Toulouse.
Gauthier (Charles-Joseph), division d'Alger.
Deschamps (Jacques-Désiré), subdivision de Paris.
Kauffmann (Gilles-Marc-Louis), subdivision de Paris.
Valentini (Paul-Barthélémy-Pancrace), forces françaises en Allemagne (en situation d'activité).
Zivi-Lang (Henry-Jacques), subdivision de Paris.
Broin (Georges), 3e région militaire (en situation d'activité).
Le Roux (Robert-Goulven), subdivision de Paris.
Faivre (Victor-Jean-Baptiste), subdivision de Dijon.
Ferron (Roger-Emile), subdivision de Nice.
MM. Pecoux (Pierre-Henri-Georges), commandement transmissions Maroc.
Duchamp (Etienne-Albert-Marcel), 4e région militaire.
Guillandeau (François-Pierre-Marcel), subdivision de Paris.
Zitler (Robert-Jean), subdivision de Paris.
Bruyère (Jean-Ludovic-Eugène), subdivision de Paris.
Lacroix (Georges-Marie-Joseph), subdivision de Toulouse.
Cuenovez (André-Emmanuel-Marie), subdivision de Paris.
Barbara (Henri-Carmel-Joseph), subdivision de Tunis.
Henry (Pierre-Rodolphe), subdivision de Lille.
Kahn (René), subdivision de Paris.
Dumas (Gabriel-Emile), subdivision de Tunis.
Eustache (Jean-Marcel-Clément), division d'Alger.
Delylle (Pierre-Paul-Cornil), compagnie administrative régionale n° 2.
Guichard (Robert-Jean), 2e région militaire (en situation d'activité).
Louet (Gaston-Henri), subdivision de Dijon.

SERVICES

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

M. Samson (Armand-Marie-Eugène), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Trojani (Pascal), 9e région militaire.
de Aguiar (Raphaël-Noël-Antoine-Paul), troupes du Maroc.
Lesnes (Jules), 1re région militaire.
Jurgensen (Jean-Daniel-Jacques-Jules), 1re région militaire.
Briec (Georges-Marcel), 3e région militaire.
Dargent (Marie-Joseph-Antoine), 1re région militaire.
Carpentier (André-Théophile-René), 2e région militaire.
Agnès (Georges), 8e région militaire.
Cuoc (Pierre-Léon-Casimir-Albert), division d'Oran.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Fourneaux (Gaston), 9e région militaire.
Caminade (André-Paul-Williams), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Mari (Toussaint-André), forces françaises en Allemagne.
Darraud (André), 4e région militaire.
Souchon (Constantin), troupes du Maroc.
Laudic (Léon-François), 2e région militaire.
Cardot (Edouard-Joseph-Charles), 8e région militaire.
Daoudal (Jean-Joseph), forces françaises en Allemagne.
Costa (Elie-Eugène), troupes du Maroc.
Bouchet (Louis), 3e région militaire.
Bevalet (Henri-Emile), 1re région militaire.
Roussot (Jean-Auguste-Marie), 1re région militaire.
Chiari (René-Charles-Armand), division d'Oran.
Roblet (Joseph-René-Dominique), 4e région militaire.
Dupuy (Jean), 4e région militaire.
Morel (Henri-Fernand), 8e région militaire.
Raffenne (Armand-Joseph), 7e région militaire.

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

M. le lieutenant Miguel (Francis), troupes du Maroc.

Corps des interprètes militaires.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Pujol (Noël-Candide-Jean), troupes du Maroc.
Anneser (Jean-Pierre-Octave-Joseph), forces françaises en Allemagne.

MM. Muller (Louis-Joseph), 1re région militaire.
Dreyfous du Moulin (Sidney-Jacques-Gérald), 1re région militaire.
Lehmann (Norbert-Philippe), troupes du Maroc.
Demerson (Georges-Paul-Marie), état-major 8e région militaire.
Klein (Armand-Edouard), forces françaises en Allemagne.
Pazery (André-Jean), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. de Francesco (José-Albert-Paul), bureau recrutement Indochine.
Dreyfus (Jacques), 1re région militaire.
Orsoni (Paul-Charles-Edouard), division d'Alger.
Andreani (Gilbert-René), troupes du Maroc.
Gautier (Jacques-Jean-Charles-Georges), 1re région militaire.
Auger (Paul-Kléber), troupes du Maroc.
Ditner (Edouard-Albert-Pierre), 6e région militaire.
Giacometti (Jean-Baptiste-Frédéric), 1re région militaire.
Fleischmann (Louis-Charles-François-Georges), 1re région militaire.
Pere (André-Jean-Raymond-Etienne), 9e région militaire.
Azaria (Raoul), 1re région militaire.
Chenevard (René-Daniel), 1re région militaire.
Hugounet (Roger-François-Antonin), 1re région militaire.
Brevet (Pierre-Marie-Joseph), 8e région militaire.
Freyss (Daniel-Charles-Théodore), 6e région militaire.
Buche (Hermann-Ernest), 6e région militaire.
Guntz (Charles-Antoine), division d'Alger.
Pavil (Edouard-Alexandre), 1re région militaire.
Thill (Charles-Albert-Victor), 6e région militaire.
Vedel (Henri-Joseph-Alphonse), 1re région militaire.
Boudouresque (Bruno-César), 1re région militaire.
Daubas (Ferdinand), 7e région militaire.
Ferrieu (Pierre-Henri-François-Eugène), 8e région militaire.
Blondel (Paul-Jean-Marie), 1re région militaire.
Peroni (René), 9e région militaire.
Michelis (Albert-Auguste-Alfred), Afrique occidentale française-Togo.
Lortsch (André-Daniel-Ruben), 1e région militaire.

Matériel.

INGÉNIEURS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Artillerie ».

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

M. Louisgrand (Ernest-Marie-Louis), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Rio (Edouard-Joseph), 3e région militaire.
Herilier (Jean-François), 3e région militaire.
Fauque (Louis-Léon-Joseph), 5e région militaire.
Lamoglia (Louis-Pascal-Eugène), 1re région militaire.
Henry (Jacques-Marie-Jean), 8e région militaire.
Marie (Robert-Charles-Jean), 1re région militaire.
Picollet (Aimé-Joseph), 8e région militaire.
Boudet (Etienne-Alfred-Gabriel), 9e région militaire.
Poyaud (René-Paul), 10e région militaire.
Vaude (Georges), 6e région militaire.
Lauvin (Robert-Louis), 1re région militaire.
Poulain (Jacques-Maurice), 2e région militaire.
Latapie (Louis-Jean), 6e région militaire.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Artillerie ».

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Blache (Marius-Xavier), 8e région militaire.
Baltardive (Antoine-Germain-Marius), forces françaises en Allemagne.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Michaud (René-Pierre), 10e région militaire.
Dehaut (Lucien-Louis-Eugène), 2e région militaire.
Leopold (Roger-Armand), 1re région militaire.
MM. Vincent (Edouard), 8e région militaire.
Boisteaux (Lucien), 6e région militaire.
Beauchamp (Charles-Eugène), 9e région militaire.
Dupin (Henri-Joseph), 3e région militaire.
Labiste (Jean-Baptiste), 1re région militaire.
Galliou (Alain-Yves-Marie), 3e région militaire.
Bergaentzle (François-Joseph), 1re région militaire.
Gousse (Marcel-Georges-Moïse), 4e région militaire.
Capel (Maurice-Jean), 2e région militaire.
Degasne (Adrien), 10e région militaire.
Sophron (Henri-Louis), 6e région militaire.
Colombat (Marius-Gabriel), 6e région militaire.

ADJOINTS TECHNIQUES DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Artillerie ».

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Bergeaud (Joseph-François-Marie), 1re région militaire.
Berlet (Emile-Henri), 8e région militaire.
Renateau (Henri-Edmond), 1re région militaire.
Simon (Paul-Alphonse-Félix), 8e région militaire.
Piegay (Lucien-Jean), 8e région militaire.
Vernet (Michel-Bernard), 6e région militaire.
Corde (Robert-André), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Collomb (Antoine-Louis-Joseph), 8e région militaire.
Ganne (Pierre-Marie-Albert), 6e région militaire.
Belfort (René-Paul-Pierre), 10e région militaire.
Paillon (François), troupes de Tunisie.
Combes (Marcel-André), 10e région militaire.
Moine (Louis-Philibert-Pierre), 6e région militaire.
Benselin (Jean-Antoine), 1re région militaire.
Chambon (Jean), 6e région militaire.
Arnaud (Paul-Auguste-Germain), 3e région militaire.
Arnold (Alfred-Joseph), 6e région militaire.
Bisson (Louis-Paul), 10e région militaire.
Gaffier (Robert-Eugène-Casimir), 7e région militaire.
Lequeux (Paul-Désiré), 2e région militaire.
Foucault (Lucien-Marius-Marcel), 9e région militaire.
Marbœuf (Marius-Alphonse), 4e région militaire.
Leblond (Marcel-Stanislas-Louis), 3e région militaire.
Degois (Gaëtan-Léon), 2e région militaire.
Mayart (Jules-Louis-Joseph), 5e région militaire.
Phalippou (Marcel-Joseph-Henry), forces françaises en Allemagne.
Motreul (Henri-Louis-Constant), 3e région militaire.
Bernard (Jean-Alexandre-Maurice), 2e région militaire.
Perles (René-Marcel-Dominique), 6e région militaire.
de Chancel (Bernard-Maurice-Henri), troupes du Maroc.
Brunot (René-Victor), 6e région militaire.
Rebuffel (Roland-Robert-Marie), 1re région militaire.
Nouvel (Arnaud-Auguste-Marius), 9e région militaire.
Bonnet (Guillaume-Marius-Léon), 9e région militaire.
Rousseau (Colbert-Lucien), troupes du Maroc.
Buret (Philippe-Léon-Marie), 10e région militaire.
Bezault (Charles-Auguste), 1re région militaire.
Roussel (Léon-Augustin-Joseph), 2e région militaire.
Bonnard (François-Marie-René), 5e région militaire.
Hotton (Jean-Edouard), 2e région militaire.
Mercier (Henri-Jules-Alphonse), 3e région militaire.
Mourgues (Georges-Louis), 9e région militaire.
Bard (Léon-René-Armand), 6e région militaire.
Blanchouin (Marc-Henri), 1re région militaire.
Bousquie (Roger-Séverin-Louis), 9e région militaire.
Scialom (Henri), 1re région militaire.
Mouchard (Robert), 1re région militaire.
Marose (Gustave-Auguste), 2e région militaire.
Dogneton (Raymond), 6e région militaire.
Herblin (Louis-Maurice-Auguste), troupes de Tunisie.
Anno (Joachim), 1re région militaire.
Dupuy (Gérard-Aimé), forces françaises en Allemagne.
Ruellan (Gilles-Marie-Anne), 4e région militaire.
Valerian (Gustave-Auguste-Louis), 10e région militaire.
Duchene (Raymond-Marcel), 2e région militaire.
Eloy (André-Louis-Jules), 2e région militaire.
Miquel (Jean-Paul), 1re région militaire.
Brille (Adrien-Benoît), 1re région militaire.

Génie.

SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des adjoints.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1951.)

MM. Pagnoux (André-Louis-Guillaume), troupes du Maroc.
Decordier (Fernand-Armand-Jules), troupes du Maroc.
Guillement (Maurice-Louis-Emile), troupes du Maroc.
Pracastin (Fernand), subdivision d'Angoulême.
Vienne (René-Marceau), subdivision de Nantes.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

MM. Martin (Hector-Louis-Auguste), subdivision de Metz.
Veil (Jean-Maurice-Edouard), subdivision de Lille.
Legrand (Gaston-Oscar), subdivision de Lille.
Petit (Robert-Eugène), subdivision de Nevers.
Varagnot (Jean-Paul-Adrien), subdivision de Pau.
Langlet (André-Ernest), subdivision de Lille.
Toudouze (Jean-Baptiste-Joseph), subdivision de Paris.

Service du matériel.

CADRE DES ADJOINTS

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

MM. Martin (Roger-Jean-Paul), subdivision de Versailles.
Galmiche (André-Charles-Gabriel), subdivision de Strasbourg.

Transmissions.

ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Transmissions ».

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

M. le lieutenant Sereeau (René-Paul-Henri), commandement des transmissions de la 3e région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire adjoint.

Les attachés de 1re classe:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1951.)

MM. Sivan (Jean-Marie-Antoine-Victor), 8e région militaire.
Grosdemouge (Maurice-Bel-Alexandre), 1re région militaire.
Loisy (Théodore-François), 5e région militaire.
Maitrejean (Jacques-Xavier-Marie-Joseph), 1re région militaire.
Pictet (Paul-Jacques), 1re région militaire.
Junqua (Edouard-Louis-Eugène), 1re région militaire.
Rivals (Maurice-Gabriel), 10e région militaire.
Marck (André), 1re région militaire.
Paquelle (Jean-Camille-Elie), 1re région militaire.
Veillard (Pierre-Marie-Florentin), 1re région militaire.
Zamanski (Pierre-Marie-Emile), 1re région militaire.
Astier (Jean-Maxime), 10e région militaire.
Desportes (Edmond-Louis-Georges), 10e région militaire.
Griere (Raymond-Pierre), troupes d'Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

MM. Kramata (Georges-Jean-Venceslas), 4e région militaire.
Leforestier (Robert-Jules), 9e région militaire.
Champenois (Marcel-Louis-Alphonse), 2e région militaire.
Briere (Max-Marie-Paul), 2e région militaire.
Corda (Raymond-Charles-Gabriel), 10e région militaire.
Lonieswki (Robert-Alfred), 9e région militaire.
Sarfati (Sauveur-Armand), 1re région militaire.
Murat (Jean-Louis), 10e région militaire.
Mouton (Léon-Louis), 1re région militaire.
Carre (Georges-Antoine-Camille), 2e région militaire.
Laclaviere (René-Charles), 1re région militaire.
Jactat (Edmond-Marie-Honoré), 6e région militaire.
Nesme (Claudien-Henri-Marie-Louis), 7e région militaire.
Bouron (Guy-Charles-Henri-Christian), 8e région militaire.
Cheze (Jean-Marie-Emile-Martial), 1re région militaire.
MM. Herrenschmidt (Charles-Jean-Daniel), 7e région militaire.
Douvin (Henri-Gaston), 1re région militaire.
Archirel (Louis-Auguste-Marie), 8e région militaire.
Fea (Georges-Antoine), 9e région militaire.
Rabault (Max-André-Michel), 1re région militaire.
Berger (Henri-Gaston-Amédée), 1re région militaire.
Cirier (Pierre), troupes de Tunisie.
Battini (Guy), 3e région militaire.
Bourgeois-Gavardin (Jacques-Amédée-Emmanuel), 1re région militaire.
Valson (Léon-Georges-Eugène), 1re région militaire.
Royer (Claude-Jean-Victor), 1re région militaire.
Lézer (Robert-Jean-René), 4e région militaire.
Radenac (Alain), forces françaises en Allemagne.
Assouline (Yvan-Isaac), 1re région militaire.
Le Marhadour (Jacques-Emile), 10e région militaire.
Brard (René-Emile), troupes du Maroc.
Delorme (Yves-Marcel), troupes de Madagascar.
Barak (Gaston), troupes du Maroc.
Coulon (Georges), 10e région militaire.
Villata (André-Félix), 10e région militaire.
Jahan (André), 10e région militaire.
Bobier (Pierre-Maurice), 10e région militaire.
Girouin (Roger-Emilien), 10e région militaire.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1951.)

MM. Bonefant (Albert-Edouard), 1re région militaire.
Bolley (Jacques-Marie-Alexandre-Gaspard), 1re région militaire.
Vachez (Pierre-Joseph), 8e région militaire.
Lupescou (Marcel), 10e région militaire.
Dandouau (Albert-Louis), 10e région militaire.
Lespinats (André-Jean-Frédéric), 1re région militaire.
Guiflot (Henri-Marius-Fernand), 1re région militaire.
Fournier (Marcelin-Jean-Marie), 8e région militaire.
Biscos (René-Etienne), 10e région militaire.
Ego (Pierre-Paul-Albert), 1re région militaire.
Gamot (Etienne-Jules-Louis), 1re région militaire (en situation d'activité).
Bigaut (Marcel-Fernand), 10e région militaire.
Combes (Roger-Robert-Marin), troupes de Tunisie.
Grandfils (Raoul-Marcel), 10e région militaire.
Wibrech (Paul-Albert), 10e région militaire.
Chemel (Paul-Claude), 8e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

MM. Vanderberghe (André-Armand-Louis), 3e région militaire.
Carabie (Robert-Jacques-Fernand), 3e région militaire.
Rachou (Henri-André-Edouard), 1re région militaire.
Sambin (Maurice-Antoine-Vincent), 7e région militaire.
Lesage (Roger-Eugène), 4e région militaire.
Pucheu (Joseph-Justin-Pierre), 8e région militaire.
Loussouarn (Henri-Louis-Jean), 3e région militaire.
Nouaille (André-Félix-Jean), 3e région militaire.
Bourgeois (Eugène-Emile), 6e région militaire.
Neckebroeck (Albert-Georges), 4e région militaire.
Raveau (Pierre-Jean-Léon), 1re région militaire.
Defer (Jean), 6e région militaire.
Maziere (Marcel-Frédéric-Charles), 9e région militaire.
Morales (Sauveur), troupes du Maroc.
Baulain (Henri-Jean-Marie), 3e région militaire.
Brangoleau (Roger-Francis), 3e région militaire.
Alandry (Raymond-René-Antoine), 4e région militaire.
Selamme (Arthur-Julien), 1re région militaire.
Cottereau (Gabriel-Constant), 1re région militaire.
Berenguier (Pascal-Charles-Gustave), 9e région militaire.
Mariy (Jean-Louis), 1re région militaire.
Magineau (Abel-René-Marcel), 4e région militaire.
Bernard (André-Joseph-François), 9e région militaire.
Tirel (Paul-Emile-Pierre), 3e région militaire.
Triaud (Lucien-Robert), 1re région militaire.
Laurens (André-Mathieu-Charles), 9e région militaire.
Biachier (Jean-François-Victor), 8e région militaire.
Poire (Marcel-Charles-Paul), 2e région militaire.
Wackenthaler (Georges-Emile), 6e région militaire.
Chevaldonne (Robert-François), 1re région militaire.
Chauvin (Joseph-Cyprien-François-Marie), 3e région militaire.
Reymond (Jean-Emile-André), 1re région militaire.
Tintignac (Fernand), 2e région militaire.
Roussel (Arthur-Louis-Hippolyte), 3e région militaire.
Cretin (André-Léon-Marie), troupes du Maroc.
Lagneaud (André), 1re région militaire.
Lacaze (Roger-Alfred-Célestin), 2e région militaire.
Monneron (Louis-Eugène-Auguste), 1re région militaire.

MM. Poulon (Paul-Antoine), 8e région militaire.
Rebouilleau (Guy-Paul-Hubert), 1re région militaire.
Rondonneau (Marcel-Firmin-Désiré), 4e région militaire.
Cazaban (Firmin-Henri), 6e région militaire.
Frat (Jean-Claude), 1re région militaire.
Gougel (Charles-François-Joseph), 5e région militaire.
Guillon (Jean), 1e région militaire.
Bergeret (Joseph-Claude-Jules), 7e région militaire.
Bourry (Robert-Marcel-Gabriel), 1re région militaire.
Dhien-Fane (Julien-Alexandre), 9e région militaire.
Gondard (Guy-Antoine-Paul-André), 9e région militaire.
Lacour (Pierre-Maurice), 1e région militaire.
Lefèvre (René-Eugène), 5e région militaire.
Maillot (Emile-Louis-Frédéric), 1re région militaire.
Poliquet (Jean-Fernand), 7e région militaire.
Salone (André-Eugène-Edouard), 9e région militaire.
Blaess (André-Alexandre-Jean), 1re région militaire.
Nicolai (Antoine), 9e région militaire.
My (Eugène-Pierre-Auguste), troupes du Maroc.
Santolini (Ours-Alexandre), 10e région militaire.
Aubin (Marcel-Gustave-Hippolyte), 3e région militaire.
Meunier (Vincent-Marcel), 1re région militaire.
Boucheny (Jean-Louis-Marie-Emile), 1re région militaire.
Le Dard (Pierre-Jean-Marc), 1re région militaire.
Faure (Georges-Louis-Cyprien), 1re région militaire.
Degraeve (André-Ernest-Jules), 1re région militaire.
de Darassus (Pierre-Albert-Edmond), 1re région militaire.
Clement (Maurice-Ernest-Jude), 1re région militaire.
Laurent (Joseph), 8e région militaire.
Eechaut (Albert-Charles), 1re région militaire.
Bonfils (Albert-Narcisse-Georges), 1re région militaire.
Caplain (Emile-Louis-Georges), 1re région militaire.
Richard (Robert-Emile), 6e région militaire.
Rigault (Georges-Marie-Eugène), 9e région militaire.
Segretain (Jean-Prosper-Théophile), 8e région militaire.
Lucaud (Emile-Antoine), 1re région militaire.
Vercelletto (Robert-Jean), 3e région militaire.
Commissaire (Henri-Sébastien), 3e région militaire.
Guerrini (Maurice), 1re région militaire.
Costeau (Alfred-Adolphe), 9e région militaire.
Theveniaud (Pierre-René-Georges), 7e région militaire.
Barreau (Georges-Louis-André), 7e région militaire.
Deriat (Henri-François-Claude), 8e région militaire.
Joulin (Robert), 1re région militaire.
Toyer (René-Paul), 1re région militaire.
Denis (René-Maurice-Henri), 1re région militaire.
Jochem (Henri), 9e région militaire.
Roman (Louis-Julien), 9e région militaire.
Zurbach (Léon-Emile-Aloise), 6e région militaire.
Torlois (André-Gabriel), 1e région militaire.
Mulliez (Henri-Michel-Marie-Joseph), troupes du Maroc.
Deffontaine (Eugène-Joseph), 1re région militaire.
Lefevre (Albert-Henri), 1re région militaire.
Epinat (Pierre-Marie), 7e région militaire.
Binois (André-Georges), 1re région militaire.
Arditi (Maurice-Antoine), 1re région militaire.
Raufast (Pierre-Louis-Adrien), 9e région militaire.
Barthes (Raymond-Louis-Raoul-Joseph), 5e région militaire.
Glories (Gaston), 5e région militaire.
Pimpaneau (Jacques-Eugène-Alfred), 4e région militaire.
Weil (Joseph-Marcel-Jean), 1re région militaire.
Martin (Paul-Victor-Charles), troupes du Maroc.
Blanchard (Octave-René), 2e région militaire.
Metot (André-Georges-Eugène), 10e région militaire.
Poutres (Ferréol-Joseph-Jean), 5e région militaire.

Recrutement et statistique.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Bodin (Elie-Ernest-Marcel), direction régionale de la 3e région militaire.
Piquemal (Ernest-Joseph), direction régionale de la 5e région militaire.
Revemont (Gaston-Jean-Ernest), direction régionale de la 6e région militaire.
Faure (Charles-Lazare-Alfred), direction régionale de la 5e région militaire.
Geoffroy (René-Paul), direction régionale de la 6e région militaire.
Rousseau (Eugène-Louis), direction régionale de la 1re région militaire.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

Les ingénieurs de 2e classe:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Roy (Charles-Elie-Hippolyte), direction régionale du Sud-Ouest de surveillance des fabrications.
Leroy (Henri-Georges), direction régionale de l'Afrique du Nord de surveillance des fabrication.
Lacaze (Jean-Jacques-Victor), direction des études et fabrications d'armement.
Mazereau (Marcel-Augustin), direction régionale du Sud-Ouest de surveillance des fabrications.
Calabrese (Vincent-René), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Reynaud (Pierre-Claude-Jean), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Le Balleur (Emmanuel-Victor), établissement d'expériences techniques de Versailles.
Demare (Marcel-Fleury-Marie), atelier de construction d'Irigny.
Clabaut (Aleide-Vainqueur-Auguste), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Moine (Robert), atelier de chargement de Moulins.
Durret (Raymond-Henri), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.

TROUPES COLONIALES

ARMES

Infanterie coloniale.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Bergy (Joseph-Charles), subdivision du Mans.
Sage (Robert-Marius), subdivision de Toulouse.
Zelli (Pascal), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).
Schloesing (Olivier-Dominique), subdivision de Paris.
Cadhol (Clément-Pierre), subdivision de Toulouse.
Villar (Marcel-Charles), forces françaises en Indochine (en situation d'activité).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Gardin (Robert-Louis), subdivision de Lyon.
Huot (Gaston-François), subdivision d'Arras.
Perrier (Sébastien-Roger), subdivision de Paris.
Tourvielle (Roger), division de Fez.
Cazin (Clothaire-Joseph), subdivision de Versailles.
Schmitt (Marie-Paul), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Amarnier (Maurice-Ermil), subdivision de Nice.
Garnier (Jasques-Paul), forces françaises en Indochine.
Haussmann (Jacques-Marie-Jean), subdivision de Paris.
Raynaud (Pierre-Jean-Louis), Afrique occidentale française, Togo.
Bourrinet (Jean-Jacques), subdivision de Clermont-Ferrand.
Fraisse (André-Marius), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Bolley (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Bell (Jacques-Henri), subdivision de Lille.
Guerpillon (Gérard-Claude), subdivision de Versailles.
Chapuis (Paul-André-Jules), division de Casablanca.
Graziani (Ours-Jean), subdivision de Bastia.
Delouvrier (Jean-Etienne), subdivision de Nevers.
Theunynck (Edmond-Auguste), subdivision de Montpellier.
Cruse (Thierry-Emmanuel), subdivision de Paris.
Hugot (Pierre-Lucien), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Bouche (Marcel-Dominique), 5e région militaire.
Thyss (Charles), division de Casablanca.
Tissot (Désiré-Jean), subdivision de Besançon.
Audrix (Pierre), division de Fez.
Rousset (André), subdivision de Marseille.
Chaumeil (Pierre-Louis), Côte française des Somalis.
Mira (Fernand-Lucien), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (en situation d'activité).
Charpentier (Jacques-Louis), subdivision de Paris.

Artillerie coloniale.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Tessier (Georges-Marie-Joseph), subdivision de Rennes.
Lemoyne (Robert-Ernest), Afrique occidentale française, Togo.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Coffre (Jean-Paul), subdivision de Chartres.
Nègre (Alain-Jean), subdivision de Montpellier.
Fouche (Roger-Raoul), subdivision de Nancy.
Dillard (Jacques-Michel), subdivision de Lyon.
Poggi (François), division de Constantine.
Laprevotte (Robert-Henri), subdivision de Rouen
Conillien (Yves), subdivision de Tours.
Diodore (Jacques-Cyprien), subdivision de Paris

SERVICES

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

M. le lieutenant Charlery (Wilfrid-Antoine), 1re région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er septembre 1954.)

MM. Cordoliani (Gaëtan), 9e région militaire.
Pancrazi (François), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Battesti (Hercule-Aptat), 9e région militaire.
Mouis (Edmond), 9e région militaire.
Roussel (Jean-Baptiste), 1re région militaire.
Josserand (Jean-Marius), 9e région militaire.
Clyti (Jean-Auguste), 3e région militaire.
Poggi (Noël-François), 9e région militaire.
Nadeau (Charles-Gaston), 9e région militaire.
Mazouet (Paul-Henri), 3e région militaire.
Goindin (Pamphile-Angélo), 9e région militaire.
Raoul (Alain), 3e région militaire.
Mariani (Jean), 9e région militaire.
Lanoe (Georges-Paul), 1e région militaire.

Service de santé.

MÉDECINS

Au grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Toucas (Pierre-Albert-Edmond), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Vatran (Auguste-Alfred), groupe Antilles-Guyane.
Noël-Augustin (Philogone), groupe Antilles-Guyane.
Doukhan (Georges), 10e région militaire.
Depinay (Pierre-Raymond), troupes du Maroc.

PHARMACIENS

Au grade de pharmacien capitaine.

MM. les pharmaciens lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Gualel (Gaston-Emile), groupe Antilles-Guyane.
Marie (Marie-Louis), groupe Antilles-Guyane.
de Ruggiero (Jean-Ange), groupe Antilles-Guyane.

DENTISTES

Au grade de dentiste capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

M. le dentiste lieutenant Siegel (Paul-Robert), groupe Antilles-Guyane.

Sont promus au grade de lieutenant aux dates mentionnées ci-après:

MM. les sous-lieutenants:

TROUPES METROPOLITAINES

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

MM. Archaux (Robert-Jean), 1er octobre 1954.
Bocard (Edmond-Gabriel), 1er octobre 1954.
Catlet (Paul-Joseph), 1er octobre 1954.
Commelin (Jean-Maurice-Edouard), 1er octobre 1954.
Delvas (Jean-Pierre-Michel), 15 décembre 1954.
Denis (Raymond-Joseph-Henri), 1er octobre 1954.
Desombre (Hubert-Marie-Paul-Raymond), 1er octobre 1954.
Domine (Raymond-Arthur-Louis-Ghislain), 1er octobre 1954.
Dubourg (Charles-Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Dupire (Alfred-Jules), 1er octobre 1954.
Eloi (Henri-Emile), 1er octobre 1954.
Gerard (Roland), 15 décembre 1954.
Gibout (Maurice-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Greteré (Roger-Emile-Edouard), 1er octobre 1954.
Henon (Jean-Louis-Marie), 17 octobre 1954.
Herdhuin (André-Jules), 1er octobre 1954.
Jannot (Joseph), 1er octobre 1954
Leblanc (Robert-Henri), 1er octobre 1954.
Leroy (Georges-Eugène-Charles), 1er octobre 1954.
Lollent (Gontran-Gustave), 1er octobre 1954.
Mandion (René-Roger-Jacques), 1er octobre 1954.
Mayeux (Jean-René), 1er octobre 1954.
Nebout (René-Cyrille), 1er novembre 1954.
Pechenart (Jacques-Marie-Vivent), 1er octobre 1954.
Peronne (André-Georges-Marie), 1er octobre 1954.
Pinchereile (Jean-Jules-Léon-Henri), 1er novembre 1954.
Pirot (Roland-Camille), 1er octobre 1954.
Salandre (Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Sanchez (Bernard-Floréal), 1er octobre 1954.
Serusclat (Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Simon (Bernard-Emile-Poli), 1er octobre 1954.
Stebler (Edmond-Charles-Marie-André), 1er octobre 1954.
Villon (Yves-Serge), 1er octobre 1954.
Victor (Eugène-Fernand), 1er octobre 1954.
Warnier (Maurice-Gustave-Auguste), 1er octobre 1954.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Rennes.

MM. Brelivet (Alain), 27 septembre 1954.
Nedelec (Yves-Joseph-Marie), 27 septembre 1954.
Piot (Marcel-André), 27 septembre 1954.
Prime (Lucien-Marcel), 27 septembre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

MM. Audouy (Jean), 1er octobre 1954.
Aupin (Jacques-Louis-Bernard), 1er octobre 1954.
Baillard (Elie), 11 septembre 1954.
Barthel (Louis-Gustave-Alphonse), 1er octobre 1954.
Belile (Pierre-Louis-Henri), 1er octobre 1954.
Benech (Pierre-Victor-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Blaquiere (Henri-Emile), 1er octobre 1954.
Bressan (Claudio-Mario-Oliviero), 19 octobre 1954.
Caminade (Henri-Sylvain), 1er octobre 1954.
de Cambiaire (Pierre-Marie-Louis-Eugène), 1er octobre 1954.
Capelle (André-Lucien-Fernand), 1er octobre 1954.
Caralp (Jean-Victor-Léon), 1er octobre 1954.
Cave (Marcel-Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Cazenave (René-Louis-Pierre), 1er octobre 1954.
Chaubet (Jacques), 1er octobre 1954.
Corriger (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Courrege (Barthélémy-François), 1er octobre 1954.
Coutenceau (Jean-Marie), 1er octobre 1954).
Cros (Yves-Firmin), 1er octobre 1954.
David (Paul-Henri), 1er octobre 1954.
Degeilh-Mallet (Jean-Edouard), 17 septembre 1954.
Desquives (Edouard), 1er octobre 1954.
Doucet (Ernest), 1er octobre 1954.
Dufaure (Marc-Henri), 1er octobre 1954.
Espinas (Rachel-Emile), 11 septembre 1954.
Faure (Pierre-Paul), 1er octobre 1954.
Ferrenet-Bergeret (François-André), 1er octobre 1954.
Fonteny (Georges-Alfred), 1er octobre 1954.
Galtier (Joseph-Marie-Pierre-Louis), 1er octobre 1954.

MM. Galharague (Jean-Raoul), 1er octobre 1954.
Galy (Georges-Joseph), 1er octobre 1954.
Gardelle (André-Léopold), 1er octobre 1954.
de Gaudemar (Paul-Emile-Hubert), 1er octobre 1954.
Gelhon (Henri-Lucien), 1er octobre 1954.
Guibert (André), 1er octobre 1954.
Lacoste (Noël-Joseph), 1er octobre 1954.
Langlois (Pierre-François), 1er octobre 1954.
Lefevre (Robert-Emile), 1er octobre 1954.
Larrode (Pierre-François), 1er octobre 1954.
Levy (Maurice), 1er octobre 1954.
Maurens (Jacques-Louis), 1er octobre 1954.
Maux (Pierre-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Merlo (Marcel-Claude-Joseph), 1er octobre 1954.
Nodenot (Jean-Louis-Maurice), 25 novembre 1954.
Pares (André), 1er octobre 1954.
Pena (Casimir), 1er octobre 1954.
Plancade (Etienne-François), 1er octobre 1954.
Prada (René-Edmond-Pierre), 1er octobre 1954.
de Puybusque-Toutens (Charles-Marie-Gabriel), 1er octobre 1954.
Reynes (André-Roger), 1er octobre 1954.
Ribet (Fernand-Valentin-Joseph), 1er octobre 1954.
Rieu (Roger), 1er octobre 1954.
Riviere (Christian-André-Emile-Jules), 25 novembre 1954.
Romon (Bienvenu-Joseph), 1er octobre 1954.
Sampol (René-Sébastien), 1er octobre 1954.
Sans (Maurice), 25 septembre 1954.
Sarazin (Robert-Arthur-Georges), 1er octobre 1954.
Saurat (Jean-Raymond-Léonard), 1er octobre 1954.
Seigneuric (Robert-Jacques-François), 1er octobre 1954.
Serein (Léon-François), 1er octobre 1954.
Soucadaugh (Jean-Félix-Adrien), 1er octobre 1954.
Spoerry (Philippe-Alfred-Georges), 17 septembre 1954.
Vidal (Maurice-Pierre), 1er octobre 1954.
Villemur (Roger-Paul-Noël), 1er octobre 1954.

Subdivision de Perpignan.

MM. Andrieu (Francis), 1er octobre 1954.
Audibert (Eugène-Paul), 1er octobre 1954.
Balerin (Yvan-Louis-René), 1er octobre 1954.
Besombes (Robert), 1er octobre 1954.
Bougnol (Charles-Etienne), 1er octobre 1954.
Bousquet (André-Raymond-François), 1er octobre 1954.
Brial (René-Antoine-Pierre), 1er octobre 1954.
Cabanier (Louis), 25 septembre 1954.
Cayre (André-Eugène-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Cazeilles (René), 1er octobre 1954.
Chiffre (Fernand-Joseph-Victor-Paul), 1er octobre 1954.
Codognet (Aimé), 21 septembre 1954.
Courrent (Maurice-Louis-Paul), 1er octobre 1954.
Ducasse (Pierre), 1er novembre 1954.
Dulac (Marc-Jacques-Alban-Augustin-Marie), 1er octobre 1954.
Durliat (Marcel-Raymond), 1er octobre 1954.
Grau (Jean), 1er octobre 1954.
Groussole (Gaston-Noël-René), 1er octobre 1954.
Jore (Raymond-Julien), 1er octobre 1954.
Liaubet (Roger-Jean), 1er octobre 1954.
Marc (Guy), 11 septembre 1954.
Matignon (Claude), 25 septembre 1954.
Mufti (Robert-Maurice), 1er octobre 1954.
Mulcen (Raoul-Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Noe (Jacques-Jean-François), 1er octobre 1954.
Nogue (Louis), 1er octobre 1954.
Oliva (Pierre-Melchior), 15 décembre 1954.
Pauca (Ferréol-Jean-Joseph), 25 septembre 1954.
Peloft (René), 1er octobre 1954.
Perrouty (Joseph-Etienne), 1er octobre 1954.
Portes (François-Jean), 1er octobre 1954.
Puig (Aimé-Sauveur), 1er octobre 1954.
Rameau (René-Charles-Edmond), 1er octobre 1954.
Rimbau (Arthur), 1er octobre 1954.
Rocaries (Henri), 1er octobre 1954.
Roule (Pierre-Henri-Francisque), 1er octobre 1954.
Seguela (Roger-Edmond-Jean), 1er octobre 1954.
Segui (Louis-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Sicard (Georges-Paul-Henri), 1er octobre 1954.
Signoles (Léopold-Louis), 1er octobre 1954.
Soubrier (Roland-Octave), 1er octobre 1954.
Vanbrussel (Georges-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Vibes (Armand-Angèle-Ernest), 18 août 1954.
Vidal (Roger-Jean), 10 septembre 1954.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

(En situation d'activité.)

M. Puyo (Olivier), 16 octobre 1954.

Arme blindée et cavalerie.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

MM. Billy (André), 1er octobre 1954.
Bonneville (Robert-Virgile-Henri), 20 septembre 1954.
Evain (Jean-Claude-Marie), 1er octobre 1954.
Federspiel (Michel-Henri), 6 novembre 1954.
Fostier (Lucien-Jacques), 27 décembre 1954.
Guillemin (Jean-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Jubert (Michel-Marie-René), 1er octobre 1954.
Letellier (Lucien-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Top (Gérard-René-Emile-Marius-Paul), 27 décembre 1954.
Wald (Bernard), 20 septembre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

MM. Arquier (Germain-Pierre), 1er octobre 1954.
Assemat (Yves-Louis-Henri), 1er novembre 1954.
de Benitez d'Avila (Jean-Emile-Louis), 1er octobre 1954.
Beselères (Louis-Paul-Camille), 1er octobre 1954.
Bonnemaison (Marie-André-Jean), 11 septembre 1954.
Cazes (Pierre-Fernand-Lucien-Albert), 1er octobre 1954.
Clamagirand (Georges-Jean), 17 septembre 1954.
Darcourt-Lezat (Emmanuel-Marie-Joseph-François-Antoine-Maurice-Gaston-Germain), 1er octobre 1954.
Darroussat (Pierre-Michel), 1er octobre 1954.
Demblans-Dechans (Jean-Henri André), 1er octobre 1954.
d'Espouy (Philippe-Marie-Joseph-Louis-Gilbert), 1er novembre 1954.
Dupouy (Max-Roger-Albert), 1er octobre 1954.
Eymes (Serge-Lucien), 1er octobre 1954.
Fontan (André-Joseph), 17 septembre 1954.
Fourcade (Georges-Albert), 1er octobre 1954.
Guibert (Gaston-André-Raymond), 1er octobre 1954.
Laporte (Edmond), 1er octobre 1954.
Lavail (Gérard-Joseph-Jean-Louis-Marie), 18 octobre 1954.
Maurin (Marcel-André-Paul), 1er octobre 1954.
Meunier (Jacques-Alain), 25 septembre 1954.
Mollard (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Mouisset (Gérard-Marie-Alexandre), 25 septembre 1954.
Munico (Hubert-Lucien), 25 septembre 1954.
Pourailly (François-Paul-Albin), 17 septembre 1954.
de Puybusque-Toutens (Jean-François-Marie), 1er octobre 1954.
Rey (Paul-Augustin-Louis), 1er octobre 1954.
Riols (René-Marie), 1er octobre 1954.
Rodier (Jean-Louis), 25 septembre 1954.
Saint-Alary (Roger-Albert), 1er octobre 1954.
Sarraute (Jean-Paul), 1er octobre 1954.

Subdivision de Perpignan.

MM. Bertran (Louis-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Bousquet (Marcel-Valentin), 1er octobre 1954.
Brail (Albert-Louis-Gustave), 1er octobre 1954.
Cazenobe (Félix), 1er octobre 1954.
Fite (Jean-Vincent-François), 1er octobre 1954.
Herail (Georges-Marie-Bernard-Antoine), 1er octobre 1954.
Jarque (François), 1er novembre 1954.
Larregain (Alfred-Salvator-Noémie), 1er octobre 1954.
Loridant (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Pams (Gaston-Georges), 1er octobre 1954.
Le Pelletier de Woillemont (Eric-François-Xavier-Joseph), 25 octobre 1954.
Ponrouch (Jules-Marie-Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Ricard (Robert), 1er octobre 1954.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

M. Lunet (Jacques-Paul-Jean-Marie), 1er octobre 1954.

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie.

MM. Denarie (Pierre-Marie-Philippe), 1er janvier 1955.
Garlot (Christian-Marie-Roger), 1er octobre 1954.
Morel (Xavier-Marie-Pierre), 1er janvier 1955.
Sabas (Marcel-Marie-Jules), 1er janvier 1955.

Artillerie.

2e RÉGION MILITAIRE

État-major région.

MM. Adnes (Pierre-Jean-Gabriel), 1er octobre 1954.
Boat (Robert-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Fevre (Pierre-Victor-René), 1er octobre 1954.
Marot (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Michel (Georges-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Pietraru (Radu-Mircéa), 1er octobre 1954.
Thiebault (Jean-François-Henri-Jules), 1er octobre 1954.
Thillaye du Boullay (Dominique-René-Yves-Marie), 1er octobre 1954.

Subdivision de Laon.

MM. Ackermann (Gérard-Pierre-Louis), 17 novembre 1954.
Broglin (Jean-Louis-Alexandre), 1er octobre 1954.
Callaud (Robert-Jean-Hubert), 1er octobre 1954.
Claeyssen (Raymond-Jean-Cornil), 1er octobre 1954.
Colleaux (Gilbert-Gustave-Eugène-Louis), 1er octobre 1954.
Collinet (Guy-Georges-Julien), 1er octobre 1954.
Damery (Jacques-Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Debette (Raymond-Charles-Edouard), 1er octobre 1954.
Delahaye (Jacques-Georges-Auguste), 1er octobre 1954.
Delville (Henri-Raymond-Ernest), 1er octobre 1954.
Deprez (André-Gérard), 1er octobre 1954.
Dury (Bernard-Fernand-Marie), 1er octobre 1954.
Erker (Maurice), 1er octobre 1954.
Fabre (Georges-Antoine-Paul), 1er octobre 1954.
Fontaine (Michel-Charles-René), 1er octobre 1954.
Gillet (Guy-Jean-Baptiste-Alix-Arnould), 1er octobre 1954.
Gorin (Christian-Pierre-Charles), 1er octobre 1954.
Guillemot (Roger-Jean-Robert), 25 décembre 1954.
Husson (André-Eugène-Alexis), 1er octobre 1954.
Jacquemart (Robert-Emile), 1er octobre 1954.
Just (Henri-Félix-Jean), 1er octobre 1954.
Lacoste (Jean-Albert-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Leleu (Jean-Charles), 24 novembre 1954.
Lhuillier (Guy-Lucien-René), 1er octobre 1954.
Martin (Pierre-Michel-Yves), 1er octobre 1954.
Nanquette (Maurice-Auguste-Ernest), 1er octobre 1954.
Nicolas (Jean-Léon), 15 décembre 1954.
Provot (Guy-Germain-Louis), 1er octobre 1954.
Reisser (Lucien-Raymond-André), 1er octobre 1954.
Riquet (Lucien-Robert), 5 décembre 1954.
Saulais (Raymond-Lucien), 1er novembre 1954.
Tinez (Pierre-Henri-Léon), 1er octobre 1954.
Tricot (Jacques-Alfred-Marius), 1er octobre 1954.
Vander Maliere (Frantz), 1er octobre 1954.
Vandevelde (Marc-Daniel), 1er octobre 1954.
Wuithier (Armand), 1er novembre 1954.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Rennes.

M. Richard (Louis-Jean), 13 septembre 1954.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

M. Daniel (Gérard-Louis-Alfred), 4 octobre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

MM. Arnaud (Jean-Cyprien), né le 6 septembre 1918, 10 septembre 1954.
Arnaud (Joseph-Emile-Louis), né le 5 juillet 1909, 1er octobre 1954.
Arrang (Lucien-Gaston), 23 août 1954.
Auzie (Pierre-Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Barrau (Jean-Henri-Marcel), 1er octobre 1954.
Balas (Auguste-Gustave-Roger), 1er octobre 1954.
Berenger (Maurice-André-Fernand), 26 septembre 1954.
Bon (Joseph-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Busato (Daniel-Angel-Antoine), 16 septembre 1954.
Calvet-Bosc (Georges), 13 septembre 1954.
Castetz (André-Marius), 17 septembre 1954.
Conte (Lucien-Elie), 11 septembre 1954.
Chaminant (André-Albert-Léonard), 21 septembre 1954.
Couzinet (Marcel), 27 septembre 1954.
MM. Courtois de Vicose (Georges-Henri-Edouard), 21 septembre 1954.
Dardel (Jean-Louis-Joseph), 10 septembre 1954.
Delbreilh (Henri-François-Clément), 1er octobre 1954.
Doze (André-Germain-Alexandre), 21 juillet 1954.
Fajeau (Henri-Paul), 29 août 1954.
Foucault (Jacques-Charles), 10 septembre 1954.
Guiot (Fernand-Julien-Alfred), 1er octobre 1954.
Groc (Pierre-Marcel-Georges-Jean), 1er octobre 1954.
Huron (René-Lucien), 10 septembre 1954.
Lemoine (Christian-Marie-Joseph), 10 septembre 1954.
Macquet (Maurice-Jean-Eugène), 1er novembre 1954.
Mandement (Pierre-Elie), 1er octobre 1954.
Margulis (Herszon-Hensch), 1er octobre 1954.
Maxch (Robert-Jean), 10 septembre 1954.
Moly (Robert-Camille), 10 septembre 1954.
Nadler (André-Maurice-Paul), 1er octobre 1954.
Piton (Charles-François-Marie), 27 septembre 1954.
Ranquet (Jean-Urbain-Louis), 1er octobre 1954.
Raymond (Louis-Paul-Marie), 10 septembre 1954.
Roosen (Joseph), 1er octobre 1954.
Setley (Charles-Pierre-Edouard-Vital), 1er octobre 1954.
Serieye (André-Ludovic), 15 décembre 1954.
Stuck (Pierre-Victor), 1er octobre 1954.
Toussaint (Henri-Pierre-Jean), 1er octobre 1954.
Valette (Georges-Guillaume-Joseph), 10 septembre 1954.
Verdier (Jean-Bertrand), 17 septembre 1954.
Vieu (Jacques-Raoul), 1er octobre 1954.

Subdivision de Perpignan.

MM. Cambou (Marcel-Raymond-Francis), 1er octobre 1954.
Canal (Julien-Michel), 29 août 1954.
Darles (Alfred), 10 septembre 1954.
Le Phat-Vinh (Albert-Marie-Philippe), 10 septembre 1954.
Sonnac (Jean-Michel-Georges), 19 août 1954.
Zwicker (Jean-Jacques), 19 août 1954.
Bernard (Maurice-Lucien-Louis), 19 août 1954.
Adan (Maurice-Henri-Jean), 1er octobre 1954.
Billot (Jacques-Arthur-Félix), 10 septembre 1954.
Cassagne (Jean-Marius-Odilon), 1er octobre 1954.
Funel (René-Honoré-Joseph-Marius), 21 septembre 1954.
Gelis (Robert-Michel-Sébastien), 21 septembre 1954.
Gumbau (Henri-Rigobert), 1er octobre 1954.
Male (Yves-Damien-Joseph), 10 septembre 1954.
Minier (Roger-Alexandre), 1er octobre 1954.
Panis (Guy-Francis-Michel), 1er octobre 1954.
Thel (Bernard-Gabriel-Ernest), 10 septembre 1954.
Theron (François), 1er octobre 1954.

Train.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

MM. Besoond (Louis-Henri), 1er octobre 1954.
Bry (Jacques-Charles-Florentin), 1er octobre 1954.
Drumel (Jean-Lucien-Gustave), 1er octobre 1954.
Hiernaux (Emile-Henri), 1er octobre 1954.
Lambert (Jean-Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Nouhaud (Jean), 24 novembre 1954.
Poignant (Pierre-Fernand-Amédée), 1er octobre 1954.
Raillard (Jean-Edouard-Anselme-Henri), 1er octobre 1954.
Romilly (Pierre-René-Léon), 1er octobre 1954.
Val (Serge-Gérard-Robert), 1er octobre 1954.
Van den Bergh (André-Jacques) (né le 14 septembre 1917), 1er octobre 1954.
Van den Bergh (Jean-Louis) (né le 26 octobre 1915), 1er octobre 1954.

(En situation d'activité.)

M. Gras (Michel-Gabriel), 16 octobre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

MM. Arnaud (André) (né le 24 mai 1927), 1er octobre 1954.
Arnaud (Jean-Hippolyte-Joseph) (né le 4 octobre 1928), 13 septembre 1954.
Bernede (Joseph-Jacques-Pierre), 1er octobre 1954.
Cardot (Alfred-Jules), 25 septembre 1954.
Cazes (Paul-Charles-Jean), 1er octobre 1954.
Escafit (Henri-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Gaussens (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Izard (Paul-Louis-Victor), 1er octobre 1954.

MM. Jouannine-Laboire (Lucien-Jean-Henri-Paul), 1er octobre 1954.
Moga (Jean-Fernand), 1er octobre 1954.
Pons (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Rouillon de Gironville (Christophe-René), 15 décembre 1954.
Rialland (Marcel-Gustave-Félix), 1er octobre 1954.
Serres (Pierre-Guillaume-Léon), 1er octobre 1954.
Vieillard (Francis-André-Albert), 25 octobre 1954.
Soulou (André-Marie-Auguste-Louis), 1er octobre 1954.

Subdivision de Perpignan.

MM. Calcet (Roger-Jean-Gabriel), 1er octobre 1954.
Clastres (Roger-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Domenjo (Louis-Léopold-Isidore), 1er octobre 1954.
Raynaud (Etienne-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Riera (Louis-Raymond-Marcel), 25 septembre 1954.
Rives (André-Albert-Louis), 9 décembre 1954.
Villa (Robert-Jean-Emmanuel), 15 décembre 1954.

Transmissions.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

MM. Aubry (Jean-Charles), 1er octobre 1954.
Barbier (André-Alexandre), 1er octobre 1954.
Cochon (René-Jules), 1er octobre 1954.
Courtehoux (Jean), 1er octobre 1954.
Debret (Claude-Albert-Emile), 1er octobre 1954.
Dussart (Robert-Fernand-Jules), 1er octobre 1954.
Goin (René-Ferdinand-Augustin), 25 novembre 1954.
Lelarge (Marcel-Désiré), 1er octobre 1954.
Mangen (René-Pierre), 25 novembre 1954.
Mercklen (Michel-Marie-Antoine), 1er octobre 1954.
Oudet (Daniel-Louis-Jean), 1er octobre 1954.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

MM. Benac (Bertrand-Germain-Jean-Bernard), 12 septembre 1954.
Boulbes (Raymond-François-René), 8 septembre 1954.
Cani (Edmond-Jean-Joseph), 12 septembre 1954.
Chobillon (Guy-Lucien), 1er octobre 1954.
Gabrielle (Pascal-Paul-Roger), 12 septembre 1954.
Leroy (Jean-François-Désiré), 21 août 1954.
Marques (Robert-Jules-Prosper), 1er octobre 1954.
Melge (Pierre-Wilfrid-Maurice), 26 novembre 1954.
Perilhou (Olivier-Auguste), 12 septembre 1954.
Py-Laucaigne (Jean-Romain-Alexandre), 1er octobre 1954.
Rasson (Jean-Albert), 26 août 1954.
Rouffiac (Robert-Jean-Edouard), 1er octobre 1954.
Teissier (Pierre-Jean-Henri), 1er octobre 1954.

Subdivision de Perpignan.

MM. Colomines (Jean-Justin-Mathieu), 21 septembre 1954.
Etourneau (Pierre-Gabriel), 1er octobre 1954.
Milhes (Francis-Jean-Yoland), 11 septembre 1954.
Pages (Pierre-Marius-Jean), 11 septembre 1954.
Portet (René-Eugène), 11 octobre 1954.
Ribes (Georges-François), 1er octobre 1953.
Thomas (Alain-Robert), 1er octobre 1954.

6e RÉGION MILITAIRE

(En situation d'activité.)

M. Gaffiot (Jacques-Ernest-Guy-Pierre-Serge), 26 novembre 1954.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

M. Magnique (Paul-Emile-Louis), 1er octobre 1952.

TROUPES DU MAROC

Commandement et direction régionale des transmissions.

MM. Bardot (Nicolas-Gaston-Marie), 25 novembre 1954.
Caramel (Fernand-Auguste), 1er décembre 1954.
Donvez (Georges-André), 1er novembre 1954.
Dufaut (Benjamin-Noël), 25 octobre 1954.
Marti (Martin), 1er novembre 1954.
Martinez (Jean-Raymond), 22 novembre 1954.

Adjoints du service des matériels.

5e RÉGION MILITAIRE

Commandement et direction régionale des transmissions.

MM. Ouradou (René-Pierre), 1er décembre 1954.
Ousteau (Elie-Bertrand), 1er octobre 1954.

TROUPES DU MAROC

MM. Collet (Arsène-Ferdinand), 1er décembre 1954.
Maurel (Roger-Pierre), 22 novembre 1954.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve :

Les aspirants :

Infanterie.

ANTILLES-GUYANE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1953.)

M. Bize (André-Calixte).

Artillerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1953.)

MM. Bloch (Michel).
Favier de Lachomette (Guy-Prosper).
Goirand (Maxime-Henri-Francis).

Transmissions.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1953.)

M. Colin (Raoul-Henri).

Décrets du 27 décembre 1954 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 27 décembre 1954 :

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Bargoin (Roger) est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire), pour prendre rang du 1er juillet 1954.

M. le lieutenant d'administration de réserve du service de l'intendance Soubra (Jacques) est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire) pour prendre rang du 1er septembre 1954.

La démission de leur grade dans les réserves offerte par ces officiers est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Par décret en date du 27 décembre 1954 :

Sont admis dans l'armée active, pour prendre rang du 1er octobre 1954, les officiers de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants de réserve Jacquotte (G.-P.-F.), Laffechime (B.), Tabary (J.-P.-P.), Rhodes (R.-L.).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire.)

MM. les lieutenants de réserve Bonelli (M.-J.-D.), Chantelot (P.-C.), Lambert (J.-C.-F.), Lebreton (A.-P.-F.-J.M.), Triquet (R.-F.).

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants de réserve Jeandel (P.-A.-M.), Leandri (F.-J.), Lefebvre (P.-M.-H.), Poisson (M.-M.).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

MM. les lieutenants de réserve Balignagni (G.), Liaud (P.-O.).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-lieutenant de réserve Baroulier (J.-M.-J.).

Artillerie.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants de réserve Chevalier (J.-Y.-J.-C.), Levrier (A.-J.-A.).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

MM. les lieutenants de réserve Grange (F.-Y.-M.), Keryhuel (C.-P.).

Train.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Baillet (J.-J.).

Transmissions.

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

MM. les lieutenants de réserve Lacombe (H.-J.), Pancrazi (J.-R.), Toriel (M.-C.-E.-H.).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

MM. les lieutenants de réserve Douceur (C.), Ionnikoff (O.), Laurent (E.-E.-G.), Le Bail (L.-Y.-M.).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire),

MM. les lieutenants de réserve Lapeyre (L.-C.-A.), Schenk (B.).

Artillerie.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Seymat (L.-H.-J.).

M. le lieutenant de réserve d'infanterie métropolitaine Loriou (J.) est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire) d'infanterie coloniale pour prendre rang du 1er octobre 1954.

M. le lieutenant de réserve du génie Djane (A.-D.) est admis dans l'armée active avec le grade de lieutenant pour prendre rang du 1er novembre 1954.

M. le lieutenant de réserve d'infanterie métropolitaine Morhain (C.-C.-B.) et M. le lieutenant de réserve d'artillerie métropolitaine Sibaud (R.-P.) sont admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire) pour prendre rang du 1er décembre 1954.

La démission de leur grade dans les réserves offerte par les officiers visés ci-dessus est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Par décret en date du 27 décembre 1954, M. le lieutenant de réserve Raud (Jean-Marie-Louis-Joseph), du service des matériels « Subdivision Artillerie » (cadre des adjoints techniques) est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire), pour prendre rang du 1er octobre 1954.

La démission de son grade dans les réserves offerte par cet officier est agréée. Elle prendra effet à la date de son intégration dans l'armée active.

Décret du 27 décembre 1954 portant promotions et nominations, dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, d'officiers rayés des cadres de l'armée active.

Par décret en date du 27 décembre 1954:

Sont nommés et promus dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, aux dates ci-après, les officiers rayés des cadres de l'armée active dont les noms suivent:

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

MM. Chaumeton (François), rang du 2 décembre 1954.
Couillaud (Gabriel-Louis-Henri), rang du 10 décembre 1954.

Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter de la date de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers dont les noms suivent:

Avec le grade de chef d'escadron.

Les chefs d'escadron:

MM. Tizane (Emile-François-André), rang du 25 mars 1947.
Cany (Jean-Joseph), rang du 1er avril 1949.

Avec le grade de capitaine.

Les capitaines:

MM. Gauvert (Gabriel-Louis), rang du 25 décembre 1945.
Bernard (Georges-Désiré-Joseph-Marie), rang du 1er octobre 1952.

Décret du 27 décembre 1954 portant admission et nomination dans les réserves de l'armée de terre à titre étranger.

Par décret en date du 27 décembre 1954, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve à titre étranger:

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

M. Wrenacre (Robin-Victor-Athol-Robert).

Par application des dispositions de la loi du 17 mars 1954, la date de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant de réserve est fixée au 10 décembre 1943, à titre d'ancien élève de l'école militaire des cadets de la France libre.

Cet officier est affecté pour administration au dépôt commun des formations de la légion étrangère.

Décret du 27 décembre 1954 portant nominations et promotions dans l'armée de terre (active et réserve).

Par décret en date du 27 décembre 1954:

Sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant, les anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

ACTIVE

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Henry (Charles-Marie).
Lehrmann (André-Auguste-Charles).

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

MM. Delalande (Hervé-Jean-François).
Desrousseaux (Guy-Georges).

RÉSERVE

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Schloesing (Olivier-Dominique).

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

MM. Blanc (Guy-Yvan-Christian).
Eymond (Jean).

Sont promus, à titre définitif, au grade de lieutenant:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

ACTIVE

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

M. Lehrmann (André-Auguste-Charles).

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

MM. Delalande (Hervé-Jean-François).
Desrousseaux (Guy-Georges).

RÉSERVE

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. Bouzol (Louis-Marie-Honoré).

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

MM. Blanc (Guy-Yvan-Christian).
Eymond (Jean).
Naturel (Jacques-André-Georges).

Sont promus, à titre définitif, au grade de capitaine:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

ACTIVE

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. Lehrmann (André-Auguste-Charles).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Delalande (Hervé-Jean-François).
Desrousseaux (Guy-Georges).

Ces nominations et promotions se substituent à celles précédemment prononcées en faveur des officiers susvisés.

Décret du 27 décembre 1954 portant nominations au grade de sous-lieutenant (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 27 décembre 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1955.)

MM. les aspirants: Avant (Roger-Pierre), Delestrade (Jean-Xavier).

Décret du 27 décembre 1954 portant modification, nomination et promotion dans les réserves de l'armée de terre des anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre.

Par décret en date du 27 décembre 1954, sont nommés et promus au grade supérieur les anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre ci-après:

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)

M. Servière (Jean-Edouard), troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Ranville (Gérard-Joseph), subdivision de Paris.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1946.)

M. Servière (Jean-Edouard), troupes du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Ranville (Gérard-Joseph), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Blin (Albert-Maurice-Henri), subdivision de Rouen.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Blin (Albert-Maurice-Henri), subdivision de Rouen.

M. Marbot (René-Marie-André), E. M. 8e région militaire.

Ce dernier officier est déjà détenteur du grade de sous-lieutenant de réserve, rang du 1er juin 1945.

Décret du 27 décembre 1954 portant report des dates de prise de rang d'un officier du service de santé des troupes coloniales.

Par décret en date du 27 décembre 1954, la date de prise de rang dans le grade de médecin-lieutenant de M. Durin (Henri-Marie-Joseph-Pierre) est reportée, sans rappel de solde, du 25 janvier 1945 au 25 janvier 1943.

La date de prise de rang dans le grade de médecin-capitaine de M. Durin (Henri-Marie-Joseph-Pierre) est reportée, sans rappel de solde, du 1er juillet 1949 au 1er janvier 1948.

M. le médecin capitaine Durin (Henri-Marie-Joseph-Pierre) prendra rang entre MM. Keller (Robert-René) et Seignard (Prosper).

Décret portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1954:

Page 11923, 1re colonne, rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1954 (page 11561, 2e colonne), sont promus dans la réserve de l'armée de mer, paragraphe A, Corps des officiers de marine, Au grade de capitaine de frégate de réserve, au lieu de: « De Grave (Georges-Frédéric-Jules), du port de Cherbourg », lire: « De Gavre (Georges-Frédéric-Jules), du port de Cherbourg ».

Mode d'administration de l'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 16 mars 1882, sur l'administration de l'armée;
Vu la loi du 19 décembre 1934, modifiant la loi du 16 mars 1882;
Vu le décret du 15 janvier 1929 portant fixation provisoire des conditions de fonctionnement des services de la guerre, de la marine et des colonies au profit des formations aéronautiques du ministère de l'air,
Vu le décret du 15 janvier 1934 portant règlement sur l'administration et la comptabilité des écoles militaires;
Vu le décret du 8 janvier 1935 portant règlement sur l'administration et la comptabilité des corps de troupe;
Vu l'arrêté du 29 février 1944, annulé et remplacé par l'arrêté du 21 mai 1949, relatif à l'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes à Echouboulains;
Vu l'arrêté du 6 juin 1944 portant création d'une régie d'avances à l'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes, modifié par les arrêtés des 17 mai 1947 et 6 mars 1952;
Vu l'arrêté du 7 juillet 1954 nommant un régisseur d'avances auprès de l'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes,

Arrête:

Art. 1er. — L'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes d'Echouboulains, créée par l'arrêté du 29 février 1944 annulé et remplacé par l'arrêté du 21 mai 1949, est classée, pour son administration, dans la première catégorie « Ecoles s'administrant comme corps de troupe » du décret du 15 janvier 1934, portant règlement sur l'administration et la comptabilité des écoles militaires.
Une instruction particulière déterminera les conditions d'application à cette école des dispositions du décret du 15 janvier 1934.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter du 1er janvier 1955.

Art. 3. — Le directeur du commissariat de l'armée de l'air et le chef du service du personnel de l'armée de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1954.

DIOMÈDE CATROUX.

Corps spécial des chemins de fer de campagne.

Par arrêté du 16 décembre 1954, sont nommés dans le corps spécial des chemins de fer de campagne, aux grades d'assimilation spéciale ci-après, pour le temps de guerre, et classés dans l'affectation spéciale:

1re REGION MILITAIRE

Chef de service.

(Grade d'assimilation: commandant.)

M. Bouson (Jean-Georges), ingénieur chef de subdivision.

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM. Imbert (Maurice-Léon-Emile), inspecteur divisionnaire de 2e classe.
Mathiot (Michel-Marie-Benoît), inspecteur divisionnaire de 1re classe.
Poinsignon (Maurice), inspecteur divisionnaire de 2e classe.
Robert (Michel-Jean-Marie), inspecteur divisionnaire de 2e classe.

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM. Garin (Pierre-Auguste), chef de dépôt de 3e classe.
Garnier (Benoît-Marius-Louis), chef de dépôt de 3e classe.
Hette (Jean-Paul-Augustin-Basile), inspecteur adjoint.
Moreau (Jean-Camille), sous-inspecteur.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM. Dufaux (Lucien-Eugène), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Pierson (René-Pierre-Amédée), sous-chef de dépôt de 1re classe.

2e REGION MILITAIRE

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM. Duquesnoy (Emile-Alfred), chef de dépôt de 2e classe.
Lavieville (Eugène-Auguste), chef de dépôt de 2e classe.

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM. Aubert (Gilbert-René-Léon), inspecteur adjoint.
Pescamps (André), chef de gare de 1re classe.
Feron (Jean-Marius-Louis), sous-chef de dépôt principal.
Gauwin (Michel-Honoré-Lucien), chef de gare de 2e classe.
Lefebvre (Jean-Charles-Cornil), chef de dépôt de 3e classe.
Micheaux (René-Henri-Jules), chef de dépôt de 3e classe.
Riboulot (André), inspecteur adjoint.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM. Agostini (Jean-Paul-Maurice), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Bore (Armel-Procule), chef de gare de 3e classe.
Bourlet (Henri), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Briffaut (Jean), chef de district de 1re classe.
Buquet (Pierre-Octave-Alfred), chef de district de 1re classe.
Contant (Jean-Alphonse), chef de district de 1re classe.
Devulder (Pierre-Jules-Jéry), contrôleur principal S. E. S.
Fromentin (Roger-Robert), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Hochedez (Joseph-Gvide), contrôleur principal S. E. S.
Lefebvre (Marcel), chef de district de 1re classe.
Machin (Gaston-Désiré-Alfred), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Ogée (Maurice-Ernest-Paul), chef de district de 1re classe.
Plee (André), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Robart (Georges-Alfred-Louis), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Sacliez (André-Lucien-Charles), contrôleur principal.
Vannelle (Alfred-Eugène), chef de gare de 3e classe.

3e REGION MILITAIRE

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

M. Francoise (Marcel-Moïse-Alexandre), inspecteur divisionnaire de 2e classe.

4e REGION MILITAIRE

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM. Eveillard (Robert), chef de bureau principal de 2e classe.
Paret (André-Marcel), inspecteur divisionnaire de 2e classe.

6e REGION MILITAIRE

Chef de service.

(Grade d'assimilation: commandant.)

MM. Garrot (Edouard), ingénieur
Kleitz (Henri), ingénieur chef adjoint.

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM. Ehrhorny (Albert-Jean-Marie), inspecteur divisionnaire de 2e classe.
Erdmann (Philippe-Charles), inspecteur divisionnaire de 2e classe.
Pallez (Léon-Paul), inspecteur divisionnaire.
Zagula (Oscar), chef de dépôt de 2e classe.

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM. Bouvart (André-Lucien), sous-chef de dépôt principal.
Bernier (Pierre-Gustave-Jean), chef de dépôt de 3e classe.
Boiselle (Jacques-Joseph-Maurice), inspecteur adjoint.
Burtin (Pierre-Marcel), inspecteur adjoint.
Chabot (Roger-Charles), sous-inspecteur.
Douphy (Gabriel-Marcel), inspecteur adjoint.
Drouot (Jacques-Ernest), inspecteur adjoint.
Dussy (Pierre-Henri-Adrien), inspecteur adjoint.
Elophe (Pierre), chef de district principal voie et entretien.
Gérard (Pierre-Gustave-Joseph), chef de gare de 2e classe.
Grandbastien (Jean-Marie-Emile-Ernest), inspecteur adjoint.
Jung (Jean-Pierre), chef de dépôt de 3e classe.
Moreau (André-Marcel), inspecteur adjoint.
Nimsgern (Nicolas), chef de dépôt de 3e classe.
Ochem (Louis-Ernest), chef de gare de 2e classe.
MM. Phulpin (Léon-Charles), sous-chef de dépôt principal.
Querelle (Julien-Paul), chef de dépôt de 3e classe.
Rancœur (Marcel-Armand-Eugène), inspecteur adjoint.
Soyard (Henri-Joseph-Alfred), contrôleur de traction.
Vallet (René-André), chef de gare de 1re classe.
Wiest (Gérard), inspecteur adjoint.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM. Aubry (André-Georges), contrôleur principal.
Ballet (Maurice-Albert), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Bauchet (Gaston-Ernest-Alphonse), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Brumter (Victor), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Brunelet (Emile-Jules-René-Paul), chef de district de 1re classe.
Doilat (Yves-Albert-Maxime), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Eyermann (Edouard), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Fery (Marcel-Gaston-Marius), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Forlier (Jean-Roland), chef de gare de 3e classe.
Gérardin (André-Nicolas), sous-chef de gare principal.
Joly (Bernard-Marie-Charles), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Kuntz (René-Edouard), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Le Vaillant (Charles-Jacques-Guillaume), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Lottier (Pierre-Gaston), contrôleur principal.
Mannsmann (Laurent), chef de circonscription de 1re classe S. E. S.
Mayer (Marcel-Pierre), chef de district de 1re classe.
Paturot (André-Louis-Alyre), contremaître de 1re classe.
Prévost (André), sous-chef de gare principal.
Roser (Eugène-Pierre-Jean), sous-chef de dépôt de 2e classe.

7e REGION MILITAIRE

Inspecteur.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM. Dennu (Albert-Joseph-Eugène), chef de section principal de 2e classe.
Landre (Pierre-Marcel), chef de dépôt de 1re classe.

Sous-inspecteur.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM. Deschamps (André-René-Marius), chef de gare de 2e classe.
Remery (Paul-Henri), contrôleur de traction.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM. Beauquis (Paul-Edouard-François), chef de district de 1re classe.
Bohrer (Jean-Marie-Bernard), contrôleur principal.
Boyer (Gabriel-Joseph-Louis), chef de gare de 3e classe.
Labarre (Pierre-Joseph-Jean), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Pahin (Jacques), chef de district de 1re classe.

8e REGION MILITAIRE

Chef de service.

(Grade d'assimilation: commandant.)

M. Delmas (Alphonse), inspecteur principal.

Contrôleur.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM. Combe (Raymond-Joseph), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Jouve (Louis-Jean-Joseph), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Perroton (Joseph-Ernest), chef de district de 1re classe.
Platey (Henri-Raymond), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Prioux (Claude-Eugène), sous-chef de dépôt de 2e classe.
Rollat (Jacques), contrôleur principal S. E. S.
Vidal (Jacques-Louis), sous-chef de dépôt de 1re classe.
Vitteau (Jacques-Paul-Gabriel), sous-chef de dépôt de 1re classe.

Personnel civil administratif de la marine (branche Comptables des matières).

Par arrêtés du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 24 décembre 1954, reçoivent un avancement en échelon dans le corps des secrétaires administratifs « Comptables des matières »:

MM. les secrétaires administratifs principaux:

Giraud (P.-E.-H.), du 2e au 3e, pour compter du 1er janvier 1955.
Baudic (F.-M.), du 2e au 3e, pour compter du 1er janvier 1955.
Goasguen (A.-J.-M.), du 1er au 2e, pour compter du 24 février 1955.
Roux (A.-A.), du 1er au 2e pour compter du 27 mars 1955.

MM. les secrétaires administratifs de 1re classe:

Le Devehat (C.), du 3e au 4e, pour compter du 1er janvier 1955.
Kaps (M.), du 2e au 3e, pour compter du 1er janvier 1955.
Marty (A.-C.), du 2e au 3e, pour compter du 1er janvier 1955.
Rouquette (A.-J.), du 1er au 2e, pour compter du 1er janvier 1955.
Jeandenant (C.), du 1er au 2e, pour compter du 16 janvier 1955.
Morand (M.), du 1er au 2e, pour compter du 16 février 1955.
Paulet (E.-J.-P.), du 1er au 2e, pour compter du 24 février 1955
Poumellec (J.), du 1er au 2e, pour compter du 7 février 1955, sans reliquat de bonifications.

MM. les secrétaires administratifs de 2e classe:

Breteau (A.-H.), du 5e au 6e, pour compter du 1er janvier 1955.
Nasica (C.-A.), du 5e au 6e, pour compter du 1er janvier 1955.
Mouries (F.-V.), du 3e au 4e, pour compter du 29 mars 1955, sans reliquat de bonifications.
Hellegoet (F.-M.), du 2e au 3e, pour compter du 1er janvier 1955.
Marquis (G.-A.), du 2e au 3e, pour compter du 13 janvier 1955, sans reliquat de bonifications.
Berrebi (A.), du 2e au 3e, pour compter du 7 mars 1955, sans reliquat de bonifications.
Sarrade (P.-J.), du 1er au 2e, pour compter du 1er janvier 1955, sans reliquat de bonifications.
Guinot (A.-J.-F.), du 1er au 2e, pour compter du 1er janvier 1955, sans reliquat de bonifications.
Riou (J.-M.), du 1er au 2e, pour compter du 1er janvier 1955, sans reliquat de bonifications.
Fagnen (M.-L.-A.), du 1er au 2e, pour compter du 25 janvier 1955, sans reliquat de bonifications.

Ces avancements donnent droit au rappel de traitement correspondant.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 18 décembre 1954, est nommé dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes, pour compter du 1er novembre 1954, au grade d'ingénieur principal des travaux maritimes:

M. Dillies (Hubert), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées.

Instruction relative à l'application de la loi d'amnistie du 6 août 1953 aux personnels militaires des armées de terre, de mer et de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1954:

Page 11993, 1re colonne, 3e alinéa, au lieu de: « acceptation », lire: « acception »; 5e alinéa, au lieu de: « trois années », lire: « trois armées »; 2e colonne, *a*, effets généraux, 3e, au lieu de: « 1er avril 1953 », lire: « 1er avril 1933 »; *c*, cas particuliers, « à noter que... », au lieu de: « cf. titre II-1° », lire: « cf. titre 2-1° ».

Page 11994, 1re colonne, titre III, A, au lieu de: « Réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur et le droit au port de la Légion d'honneur », lire: « Réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur et le droit au port de la médaille militaire ».

Page 11995, 1re colonne, titre IV, 3e, au lieu de: « cf. art. 38 de l'instruction du 6 juin 1911 », lire: « cf. art. 38 de l'instruction du 8 juin 1911 ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 27 décembre 1954 tendant à accorder à la Régie autonome des pétroles le renouvellement d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition du 24 décembre 1953 par laquelle le président du conseil d'administration de la Régie autonome des pétroles sollicite pour le compte de cet établissement public de caractère industriel et commercial, dont le siège est à Paris (7e), 12 à 16, rue Jean-Nicot, la prolongation pour une période de deux ans du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux accordé par décret du 23 juin 1952, publié par le *Journal officiel* du 26 juin 1952 et intéressant le territoire de 171 communes des départements de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne;

Vu les pièces produites à l'appui de cette pétition et l'engagement qu'elles contiennent d'exécuter pendant la prolongation sollicitée un programme minimum de travaux correspondant à un effort financier de 120 millions de francs;

Vu la lettre du 5 novembre 1954 par laquelle le président de la Régie autonome des pétroles a rectifié sa demande du 24 décembre 1954 et ne sollicite plus que le renouvellement partiel dudit permis, sans modifier l'engagement relatif au programme minimum de travaux;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines des 6 et 9 avril 1954;

Vu l'avis du préfet de l'Ariège du 7 mai 1954;
Vu l'avis du préfet des Hautes-Pyrénées du 5 juin 1954;
Vu l'avis du préfet de la Haute-Garonne du 11 juin 1954;
Vu l'avis du conseil général des mines du 6 décembre 1954;
Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, successivement modifiée;

Vu le décret du 22 avril 1949, modifié par le décret du 29 novembre 1954, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Décrète :

Art. 1er. — La validité du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux accordé par décret du 23 juin 1952 (*Journal officiel* du 26 juin 1952) à la Régie autonome des pétroles pour une durée de deux ans est prolongée jusqu'au 26 juin 1956 à l'intérieur du périmètre F.G.H.I.J.K.L.M.E. défini, conformément au plan annexé au présent décret:

Au Nord: par la droite FG joignant le point F, clocher de l'église de Montesquieu-Avantès (x = 1 G 32' 63" — Y = 47 G 76' 10") (Ariège) au point G, clocher de Lannemezan, point géodésique (x = 2 G 16' 99" — Y = 47 G 91 99") (Hautes-Pyrénées);

A l'Ouest: par la droite GH joignant le point G ci-dessus défini au point H, intersection de la droite joignant les clochers de Lannemezan et de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées) et de la droite joignant les clochers de Bazus (Hautes-Pyrénées) et de Galié (Haute-Garonne);

Au Sud: par la ligne brisée H.I.J.K.L.M. joignant successivement le point H ci-dessus défini au point I, clocher de Galié (Haute-Garonne), celui-ci au point J, clocher d'Aspet (Haute-Garonne), celui-ci au point K, clocher de Saleich (Haute-Garonne), celui-ci au point L, clocher de Cazavet (Ariège), celui-ci au point M, intersection de la droite joignant les clochers de Cazavet (Ariège) et de Moulis (Ariège) et de la droite joignant le clocher de Castillon (x = 1 G 41' 92" — Y = 47 G 68' 97") (Ariège) et le clocher de l'église Saint-Vallier à Saint-Girons (x = 1 G 32' 63" — Y = 47 G 76' 10") (Ariège);

A l'Est: par la ligne brisée M.E.F. joignant successivement le point M ci-dessus défini au point E, clocher de l'église de Saint-Vallier à Saint-Girons (Ariège) et celui-ci au point F, point de départ.

La superficie comprise dans le périmètre est de 18.900 hectares environ.

Art. 2. — Les communes dont le territoire est compris en tout ou partie à l'intérieur du périmètre défini par l'article 1er sont :

Département de l'Ariège: Montégut, Moulis, Saint-Girons, Mauvezin-de-Prat, Saint-Lizier, la Bastide-du-Salat, Caumont, Cazavet, Gajan, Lacave, Mercenac, Montesquieu-Avantès, Montgauch, Montjoie-en-Couserans, Prat-et-Bonrepaux, Sentaraille, Taurignan-Vieux.

Département des Hautes-Pyrénées: Escala, Montoussé, Saint-Arroman, Barthe-de-Neste (la), Bazus-Neste, Gazave, Izaux, Loriet, Mazouau, Clarens, Lannemezan, Pinas, Uglas, Izaourt, Loures-Barousse, Sarp, Ania, Aveux, Bertren, Créchets, Ilheu, Anères, Aventignan, Bizous, Hauaget, Lombrès, Mazères, Montégut, Monsérié, Nestier, Saint-Paul, Tibiran-Jaunac, Tuzaguet, Bize, Générest, Nistos (Haut-et-Bas), Saint-Laurent, Seich.

Département de la Haute-Garonne : Cabanac-Cazaux, Couret, Encausse-les-Thermes, Soueich, Arbon, Aspet, Cheia-Dessus, Estadens, Ganties, Izaut-de-l'Hôtel, Ardiège, Barbazan, Cier-de-Rivière, Gourdan-Polignan, Huos, Labroquère, Luscan, Payssous, Sauveterre-de-Comminges, Seilhan, Valcabrère, Bagiry, Galié, Génos, Malvezie, Martres-de-Rivière, Mont-de-Galié, Pointis-de-Rivière, Saint-Bertrand, Montréjeau, Ausson, Clarac, Cuguron, Poniat-Taillebourg, les Tourreilles, Villeneuve-Lécussan, Aspret-Sarrat, Lespiteau, Régades, Labarthe-de-Rivière, Miramont, Pointis-Inard, Rieucazé, Saint-Gaudens, Valentine, Castagnède, Castelbiague, Francazal, Ilis, Montastruc-de-Salies, Montgaillard-de-Salies, Rouède, Saleich, Urau.

Art. 3. — La Régie autonome des pétroles portera à la connaissance de l'ingénieur en chef des mines de Toulouse, dans le délai d'un mois de la publication du présent décret, le programme de travail du reste de l'année civile en cours et avant l'expiration de chaque année civile le programme de travail de l'année suivante.

Art. 4. — La comparaison des prévisions de dépenses correspondant à ces programmes, des dépenses effectuées et de l'effort financier minimum souscrit se fera après leur réévaluation à la date du présent décret au moyen de la formule:

$$Po = Pl\left(0{,}5\,\frac{So}{Sl} + 0{,}2\,\frac{Mo}{Ml} + 0{,}3\,\frac{Go}{Gl}\right)$$

Où Pl représente la valeur à sa date de l'élément à réévaluer;
Sl, Ml, Gl, la valeur à cette même date et So, Mo, Go, la valeur à la date du présent décret des index suivants:

S, index total des salaires (France entière) concernant la construction électrique et mécanique publié par le *Bulletin mensuel* de l'Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.);

M, index des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques publié par le même bulletin;

G, index général des prix de gros (319 articles) également publié par ce bulletin.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par les soins des préfets de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège, aux frais du titulaire du permis, dans chacune des communes énumérées à l'article 2.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Décret du 27 décembre 1954 tendant à proroger la validité d'un permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au profit de la Société nationale des pétroles du Languedoc mediterranéen.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition du 7 novembre 1953 par laquelle M. Henry Ballande, président directeur général de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen, société anonyme au capital de 3.675 millions de francs, dont le siège social est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, agissant au nom et pour le compte de cette société, à l'effet d'obtenir la prolongation pour une durée de cinq ans du permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux accordé par décret en date du 19 mai 1949 sur le territoire de certaines communes des départements de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône;

Vu les plans en triple expédition et autres documents produits à l'appui de ladite pétition;

Vu la lettre du 25 novembre 1954 de la société pétitionnaire, précisant l'effort financier minimum qu'elle s'engage à consacrer à l'exécution des travaux de recherches pendant la deuxième période dite d'exploration;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 3, 26, 27 avril et 3 mai 1954;

Vu l'avis du préfet de l'Hérault en date du 13 juillet 1954;

Vu l'avis du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 9 juillet 1954;

Vu l'avis du préfet du Gard en date du 31 mai 1954;

Vu l'avis du préfet de Vaucluse en date du 2 juin 1954;

Vu l'avis du préfet de l'Ardèche en date du 31 mai 1954;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 22 novembre 1954;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, complétée et modifiée;

Vu le décret du 22 avril 1949, modifié par le décret du 29 novembre 1951, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Vu le décret du 19 mai 1949 instituant au profit de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux d'une étendue de 381.220 hectares sur le territoire de communes des départements de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône,

Décrète:

Art. 1er. — La validité du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux accordé par décret du 19 mai 1949 à la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen pour une durée de cinq ans est prolongée jusqu'au 21 mai 1959 à l'intérieur du périmètre défini comme suit et conformément au plan annexé au présent décret:

A l'Ouest, par la ligne droite joignant le clocher de Redessan au phare du Grau-du-Roi jusqu'à son intersection I avec le rivage de la Méditerranée;

Au Nord, par la ligne droite joignant le clocher de Redessan au signal des Opies (cote 192);

A l'Est, par la ligne droite joignant le signal des Opies au phare de Port-de-Bouc jusqu'à son intersection J avec le rivage de la Méditerranée;

Au Sud, par le rivage de la Méditerranée compris entre les points J et I.

Lesdites limites renfermant une superficie de 213.900 hectares.

Art. 2. — Les communes intéressées par le périmètre ci-dessus défini sont:

Département du Gard: Aigues-Mortes, Beaucaire, Beauvoisin, Bellegarde, Saint-Bonnet, Bouillargues, le Cailar, Caissargues, Fourques, Garons, Generac, Saint-Gilles, le Grau-du-Roi, Jonquières-et-Saint-Vincent, Saint-Laurent-d'Aigouze, Manduel, Redessan, Vauvert.

Département des Bouches-du-Rhône: Arles-sur-Rhône, Aureille, les Baux, Saint-Etienne-du-Grès, Eyguières, Fontvieille, Fos-sur-Mer, Istres, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Mas-Blanc, Maussanne, Miramas, Saint-Mitre, Mouriès, Paradou, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis, Saint-Rémy, Salon-de-Provence, Tarascon.

Art. 3. — Le programme des travaux à exécuter par la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen sera porté à la connaissance de l'ingénieur en chef des mines de Montpellier et de l'ingénieur en chef des mines de Marseille dans le délai de huit jours à compter de la publication du présent décret pour la période du 21 mai 1954 au 31 décembre 1955, puis avant la fin de chaque année pour l'année suivante.

Art. 4. — Conformément à l'engagement souscrit à titre d'effort financier minimum, celui-ci sera représenté par la somme globale de 400 millions de francs.

La réévaluation de cette somme se fera d'après la formule:

$$P = Po\left(0{,}5\,\frac{S1 + S2 + S3 + S4}{4\,so} + 0{,}2\,\frac{M1 + M2 + M3 + M4}{4\,Mo} + 0{,}3\,\frac{g1 + g2 + g3 + g4}{4\,go}\right)$$

Où Po est égal à 400 millions de francs;

S1, S2, S3, S4 représentent la valeur respectivement aux 21 mai 1955, 21 mai 1956, 21 mai 1957, 21 mai 1958 de l'index total des salaires (France entière) concernant la construction électrique et mécanique, publié par le *Bulletin mensuel* de l'Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.);

M1, M2, M3, M4 la valeur à ces mêmes dates de l'index des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques publié par le même bulletin;

g1, g2, g3, g4 la valeur à ces mêmes dates de l'index général des prix de gros (319 articles) également publié par ce bulletin;

So, Mo, go la valeur de ces mêmes index à la date du 21 mai 1954.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par les soins des préfets, aux frais de la société titulaire du permis, dans chacune des communes intéressées.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

HENRI ULVER.

Décret du 27 décembre 1954 portant titularisations en application de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1951 dans les cadres des fonctionnaires de la radiodiffusion-télévision française.

Par décret en date du 27 décembre 1954, pris en application de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1951, les agents dont les noms suivent sont nommés et titularisés dans les cadres de fonctionnaires de la radiodiffusion-télévision française, à compter du 26 mars 1952, dans les conditions indiquées ci-après:

NOMS ET PRÉNOMS	SITUATION AU 26 MARS 1952	EMPLOI DANS LEQUEL la nomination est prononcée	CLASSE OU ÉCHELON DE RECLASSEMENT AU 26 MARS 1952
Jacquemond (Clément)...	Agent contractuel de 2e catégorie non technique.	Agent supérieur.....	3e classe, 5e échelon (indice 287) (reliquat d'ancienneté: 1 an 3 mois 26 jours).
Brierre (Louis).....	Agent contractuel de 1e catégorie technique.	Contrôleur technique..	5e classe (indice 235) (reliquat d'ancienneté: 1 an 3 mois 12 jours).
Cabal (Henriette).....	Agent contractuel de 1e catégorie non technique.	Secrétaire	9e échelon (indice 260) (reliquat d'ancienneté: 9 mois 11 jours).
Canavelli (Anne-Marie)...	Agent contractuel de 1e catégorie non technique.	Secrétaire	9e échelon (indice 260) (reliquat d'ancienneté: 9 mois 26 jours).
Luigi (Ange).....	Agent contractuel de 3e catégorie non technique.	Secrétaire	8e échelon (indice 215) (reliquat d'ancienneté: 1 an 11 mois 26 jours).
Delassus (Simone).....	Agent contractuel de 1e catégorie.	Adjoint administratif..	3e échelon (indice 150) (reliquat d'ancienneté: 1 an 11 mois 26 jours).
Feiner (Louise).....	Agent contractuel de 1e catégorie.	Adjoint administratif..	5e échelon (indice 170) (reliquat d'ancienneté: 1 an 11 mois 26 jours).
Villa (Antoinette).....	Agent contractuel de 1e catégorie.	Adjoint administratif..	5e échelon (indice 170) (reliquat d'ancienneté: 7 mois 27 jours).
Bascou (Georges).....	Agent contractuel de 1e catégorie non technique.	Agent administratif....	5e échelon (indice 170) (reliquat d'ancienneté: 1 an 11 mois 26 jours).
Gloanec (Frank).....	Agent contractuel de 1e catégorie non technique.	Agent administratif....	7e échelon (indice 190) (reliquat d'ancienneté: 1 an 11 mois 26 jours).

Décret du 27 décembre 1954 autorisant l'octroi d'une lettre d'agrément avec garantie de l'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 12 septembre 1940 relative aux lettres d'agrément, validée par l'ordonnance du 3 mai 1945;

Vu l'article 49 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953, relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisé l'octroi d'une lettre d'agrément à la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, société anonyme dont le siège social est 2, rue Lord-Byron, à Paris, pour permettre à cette société de poursuivre ses fabrications d'aciers moulés, de pièces de chaudronnerie et d'appareils mécaniques.

La garantie de l'Etat pourra être donnée, à concurrence d'un montant maximum de 100 millions de francs, au crédit que la caisse nationale des marchés de l'Etat pourra accorder à la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais pour le financement de cette lettre d'agrément.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce.
HENRI ULVER

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Décret du 27 décembre 1954 autorisant la chambre de commerce de Colmar à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Colmar en date du 29 juin 1954,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Colmar est autorisée à contracter un emprunt de 30 millions de francs en vue d'apporter sa participation financière à l'association pour le développement et l'extension de la station climatique des Trois-Epis.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôt et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de dix ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliqués à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des centimes additionnels à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
PHILIPPE MONIN.

Décret du 27 décembre 1954 autorisant la chambre de commerce de Lorient à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;

Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;

Vu le décret n° 53-1181 du 2 décembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret n° 53-701 du 9 août 1953 susvisé;

Vu l'arrêté du 2 décembre 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Lorient en date du 19 mai 1954,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Lorient est autorisée à contracter un emprunt de 10 millions de francs destinés à l'acquisition et éventuellement à l'aménagement de terrains à bâtir.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de cinq ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des fonds provenant de la revente des terrains et des fonds collectés par la chambre de commerce auprès des employeurs soumis à l'obligation d'investissement édictée par le décret du 9 août 1953.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
PHILIPPE MONIN.

Décret du 27 décembre 1954 autorisant la chambre de commerce de Mulhouse à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones) et notamment l'article 2;

Vu le décret n° 52-351 du 31 mars 1952 fixant les conditions d'application de l'article 2 de la loi susvisée;

Vu les délibérations de la chambre de commerce de Mulhouse en date des 9 novembre 1953 et 11 janvier 1954,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Mulhouse est autorisée à contracter un emprunt de 50 millions de francs dont le montant sera versé au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones à titre de fonds de concours et dans le cadre des dispositions du décret n° 52-351 du 31 mars 1952 susvisé, en vue du financement de la construction d'un réseau téléphonique automatique dans la circonscription de l'assemblée consulaire.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances,

Il sera fait face au service d'amortissement dudit emprunt au moyen des remboursements effectués par l'administration des postes, télégraphes et téléphones et au service des intérêts au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
PHILIPPE MONIN.

Décret du 27 décembre 1954 autorisant la chambre de commerce de Toulouse à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Toulouse en date du 13 octobre 1954,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Toulouse est autorisée à contracter un emprunt de 5 millions de francs destiné au payement d'une indemnité d'éviction en vue de la récupération de locaux commerciaux lui appartenant et situés dans cette ville, 2, rue d'Alsace-Lorraine, à l'entresol de l'hôtel consulaire.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de quinze ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des loyers qui seront perçus par la chambre de commerce après transformation desdits locaux.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
PHILIPPE MONIN.

Attribution de bourses à des élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté du 21 décembre 1954 et conformément au décret du 14 septembre 1892, les bourses Henry-Giffard ont été attribuées, pour l'année scolaire 1954-1955, aux élèves français de l'école nationale supérieure des mines de Paris dont les noms suivent:

M. Barré (André), reçu major au concours d'entrée 1954.

M. Treyer (André), major de 1re année.

M. Lemeitre (Raymond), major de 2e année.

Service des mines.

Par arrêté en date du 22 décembre 1954, M. Grégoire (Emile-Pierre-Gérard), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, à Oran, est réintégré dans le cadre des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (mines) et admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 12 février 1955.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Liste d'admission définitive au concours ouvert le 8 novembre 1954 pour le recrutement de sous-bibliothécaires (bibliothèques).

Par arrêté en date du 7 décembre 1954, sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite, au concours ouvert le 8 novembre 1954 pour le recrutement de sous-bibliothécaires dans les services et établissements relevant de la direction des bibliothèques de France, les candidats dont les noms suivent:

1 Mme Larger (Claude).
2 Mlles Esnault (Monique).
3 Courville (Luce).
4 Fabre-Aubrespy (Annie).
5 Villoing (Michelle).
6 Mlles Herzog (Suzanne).
7 Buisson (Françoise).
8 Frances (Jeanne-Marie).
9 Gautrand (Jacqueline).

Liste supplémentaire.

Mlle Hippolyte (Ginette), M. Jaulme (Daniel), Mlle Rouffet (Anne-Marie), M. de Sallier-Dupin (Jacques-Yves), Mlle Mendès (Suzanne).

Liste d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées classés et contrôlés.

Par arrêté du 20 décembre 1954, la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées contrôlés, fixée par l'article 2 de l'arrêté du 26 août 1954, a été complétée ainsi qu'il suit:

M. Costa (Dominique).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Agrément du brevet de technicien opticien lunetier et du diplôme d'ingénieur opticien de l'institut d'optique théorique et appliquée de Paris pour l'exercice de la profession d'opticien lunetier.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu les lois du 4 août 1942 et du 4 octobre 1943 validées relatives à la délivrance des diplômes professionnels;

Vu la loi n° 279 du 5 juin 1941 modifiée par la loi n° 52-1232, du 17 novembre 1952, et la loi n° 53-1091, du 5 novembre 1953, réglementant la profession d'opticien lunetier détaillant, et spécialement l'article 1er;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1954 portant règlement d'examen pour l'obtention du brevet de technicien opticien lunetier;

Vu le décret n° 54-695 du 29 juin 1954 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le brevet de « technicien opticien lunetier » et le diplôme d'ingénieur opticien de l'institut d'optique théorique et appliquée de Paris sont agréés, dans les conditions prévues à l'article 1er de la loi du 5 juin 1941, pour l'exercice de la profession d'opticien lunetier détaillant.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux et le directeur général de l'enseignement technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1954.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Le ministre de la santé publique et de la population.
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE MIOT.

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 14 décembre 1954, le centre d'apprentissage des cuirs et peaux, sis à Paris (5e), 7, rue Vésale (5 g. 814), annexé au centre d'apprentissage de la rue Saint-Hippolyte (5 g. 576), est transféré dans les nouveaux locaux du collège technique des métiers de la chaussure, 216, avenue Jean-Jaurès, Paris (19e).

Ce centre fonctionnera désormais comme établissement jumelé au collège technique de la chaussure sous le même indicatif que précédemment.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école technique Scientia, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 23, rue François-Gérard, à Paris (16e), ayant obtenu à la session de juin 1954, soit le diplôme d'aide-chimiste, soit le diplôme de chimiste, soit le diplôme d'aide-bactériologiste.

(Décision ministérielle du 15 octobre 1954.)

I. — *Diplôme d'aide-chimiste.*

M. Duong Ton Chi.
Mlle Moreau (Michelle).
M. Pham Van Hai.
Mlles Vang Lam Thi.
Guerry (Nicole).
M. Carer (André).
Mlle Milano (Suzanne).
M. Mourice (Michel).
Mlle Charles (Yolande).
Mme Norgaard (Sonja).
MM. Avril (Pierre).
Diagne (François).
Menel (Pierre).
Rakotonel (Martial).
Jossang (Per).
Mlles Fan (Christiane).
Malfroy (Jacqueline).
Burdy (Monique).
Kieu Cong Gia.
Trapy (Monique).
Wilieme (Edith).
Perfuisot (Simone).
Chissadon (Jeanne-Marie).
Dubois (Simone).
Ceitour (Odette).
de Lauzon (Anne).
MM. Tu Ton Dao.
Politi (Jean-Marie).
Mlles Le Jollec (Marie-Gabrielle).
Lhullier (Christiane).
Erdei (Micheline).
Germain (Anne-Marie).
Morin (Micheline).
MM. Royer (Michel).
Bonnan (Daniel).
Mlles Chantereau (Danièle).
Loiseleur des Longchamps.
Deville (Françoise).
Philardeau (Catherine).
Prevost (Christiane).
MM. Brossard (Lionel).
Decagny (Michel).
Benard (Jack).
Mlle Courquin (Jeannine).
MM. Lemercier (René).
Raulline (Guy).
Mlles Baranieki (Micheline).
Durrier (Marie-Paule).
Ducloz (Christiane).
Martel (Anne-Thérèse).
Morel d'Arleux (Francine).
Salone (Monique).
Lecat (Geneviève).
Borel (Françoise).
M. Piel (Charles).
Mlles de Villenaut (Anne).
Boschet (Françoise).
Jeannetaud (Aimée).
Antoine (Micheline).
M. Baroudel (Michel).
Mlles Pestel (Monique).
Villalard (Odile).
M. Morfec (Jean-Claude).
Mlle Naizot (Colette).
M. Richard (Jean-Claude).
Mlles Simon (Michelle).
Helias (Marie-Thérèse).
Hermelin (Yvette).
Jouanno (Maryvonne).
M. Massiot (Henri).
Mlles Ury (Liliane).
Benoit (Annick).
M. Breugnot (Claude).
Mlles Deschamps (Marie-Laure).
Jamond (Agnès).
Rigollet (Jeannine).
Seitz (Françoise).
Cheyrouze (Christiane).
M. Malterre (Philippe).
Mlle Causard (Nicole).
MM. Grossemy (Victor).
Wohyniak (Simon).
Fontenay (Alain).
Mlles Contamine (Brigitte).
Guyonnet (Colette).
Pontalier (Rose-Marie).
M. Lafont (Claude).
Mlles Burgaud (Danièle).
Guez (Mady).
Brouet (Micheline).
Masse (Christiane).
Fougere (Marie-Thérèse).
Bouzat (Francine).
Geffroy (Christiane).
MM. Naulin (Jean-Guy).
Voisin (Jacques).
Baro (Juan).
Cazenave (Bernard).
Mlles Giboulet (Monique).
Jacubowitz (Rolande).
Moreau (Solange).
Baldy (Marie-Bernadette).
Bertrand (Suzanne).
MM. Kleinberger (Erwin).
Lecomte (Michel).
Dulray (Jacques).
Lerat (André).
Mlles Heubes (Jacqueline).
Riffault (Anne-Marie).

II. — *Diplôme de chimiste.*

Mlles Chevalier (Monique).
Bricout (Thérèse).
Claudel (Colette).
Behr (Nadine).
Nouvel (Odile).
M. Milhaud (Claude).
Mlle Doncieux (Christiane).
Mme Homolle (Marie-Françoise).
Mlles Coulanceau (Francine).
Lecouls (Monique).
Naturel (Colette).
Denormandie (Marie-Madeleine).
M. Koehly (Gérard).
M. Lebau (Jean-François).
Mlles Harasse (Claudine).
Lopes (Gisèle).
Berthet (Aline).
M. Netter (Jean-Claude).
Mlles Telliere (Geneviève).
Carlin (Nicole).
Guillermard (Edith).
MM. Voegeli (Fernand).
Boussard (Pierre).
Mme Drogue (Nicole).
M. Bertrand (Marcel).
Mlles Drouard (Claude).
Zelieznikas (Marie).
Bruno (Bernadette).
M. Boos (Jean-Jacques).
Mlle d'Incan (Esther).
M. Martin (Guy).
Mlles Mercier (Christiane).
Ribière (Claude).
MM. Mencl (Jaroslav).
Berdeaux (Hervé).
Mlles Jaugey (Suzanne).
Gommery (Françoise).
Laborie (Jeannine).
Roux (Louise).
Massip (Annie).
MM. Bourgoin-Toussaint (Daniel).
Dormoy (Michel).
Mlle Desmettre (Jeanne).
Mlles Guilmard (Marie-Françoise).
Lacombe (Nicole).
Schlumberger (Julie).
Nicolas (Rose).
Fressanges du Bost (Hélène).
M. Morinet (Georges).
Mlles Valat (Simone).
Larroque (Chantal).
M. Prompt (Jacques).
Mlles d'Haveloose (José).
Diradourian (Claudine).
Saulon (Jacqueline).
MM. Caplet (Jean-Loup).
Nolorgues (Guy).
Hiott (Constantin).
Mlles Boesch (Colette).
Celice (Françoise).
M. Morin (Pierre).
Mlles Naberis (Jacqueline).
Cajot (Nicole).
Ravel (Denise).
Le Guern (Annick).
Billard (Catherine).
Bangerter (Micheline).
M. Saurat (Paul).
Mlle Chautard (Anne-Marie).
M. Landre (Jacques).
Mlle Leyssene (Marguerite).
M. Lamau (Pierre).
Mlle Bobillot (Nicole).

III. — *Diplôme d'aide-bactériologiste.*

Mlles Le Paulremat (Annie).
Hegyesi (Eliane).
Couturier (Francine).
Chenu (Colette).
Lockhart (Nicole).
Evrain (Thérèse).
Courtois (Nicole).
Siclon (Françoise).
Tommy-Martin (Odile).
Geneix (Camille).
Bui Thi Tuyet Nhung.
Boutry (Jeanne-Marie).
Dupuis (Colette).
Creac'h (Christiane).
Casiets (Geneviève).
Hammes (Marie-Claire).
Gonnin (Monique).
Jacquet-Pierrouiet (M.-Paule).
Christophe (Monique).
Rebours (Thérèse).
Riand (Michèle).
Boulaud (Marie-Thérèse).
Dasque (Gilberte).
Sebileau (Nicole).
Sarrault (Nicole).
Leveau (Janine).
Novella (Marie-Anne).
Mme de Beaumont (Isaure).
Mlles Ransom (Patricia).
Vandersluys (Marie-Thérèse).
Heron (Monique).
Lecot (Geneviève).
Hasson (Eliane).
Herbillon (Christiane).
Adjemian (Jacqueline).
Munnier (Jacqueline).
Piquard (Claudine).
Mlles Bovagnet (Marie-Claude).
de Brye (Claude).
Bunard (Claudine).
Lefaure (Yvette).
Mouton (Denise).
Quintaa (Yvonne).
Bessonnet (Claude).
Bachy (Marie-Claire).
Beguigne (Marie-Françoise).
Collomba (Jacqueline).
Potin (Marie-Hélène).
Rodel (Geneviève).
Floquet (Annie).
Stevenel (Suzanne).
Bœsch (Colette).
de Choulot (Elisabeth).
Fournier (Régine).
Reichert (Hélène).
Brezault (Jeannine).
Elie (Geneviève).
Faulquier (Monique).
Le Villain (Françoise).
Quilliot (Françoise).
Romanet (Marie-Thérèse).
Dellon (Anne).
Renaux (Solange).
de Vries (Agnès).
Barre (Renée).
Bertier (Anne-Marie).
Dure (Marie-Louise).
Favre (Sylvie).
Mme Kalinin (Ina).
Mlles Lion (Michèle).
Mialon (Françoise).
Picard (Claudie).
Valade (Josette).
Gaudron (Monique).
Damon (Jacqueline).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er décembre 1954, est acceptée, sur sa demande, à compter de la date du présent arrêté, la démission de M. Veyland (Roger-Albert-Auguste), agent technique des eaux et forêts à Mussey (Meuse), triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc.

Par arrêté en date du 11 décembre 1954, M. Vojux (Daniel), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), maison forestière de Cassan, triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Saint-Germain, est affecté en cette qualité à Arthonnay (Yonne), triage n° 65, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

Par arrêté en date du 11 décembre 1954, M. Rochas (Victor-Edmond-Pierre), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon au Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne), maison forestière de Lasmolles, triage n° 100, inspection des eaux et forêts d'Agen, est affecté à Arfons (Tarn), maison forestière de Prat-d'Odie, triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Castres.

Par arrêté en date du 13 décembre 1954, aux fins de régularisation de sa situation administrative, M. Gondran (Gabriel), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon, est mis en disponibilité d'office, avec demi-traitement, pour maladie, du 10 au 16 octobre 1954, date de son décès.

Ecole nationale d'agriculture de Rennes.

Par arrêté en date du 16 décembre 1954, M. Pelhate (Joseph), ingénieur agricole, a été nommé assistant stagiaire de la chaire de botanique à l'école nationale d'agriculture de Rennes, à la suite des résultats du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 13 octobre 1954.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU CHER

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 décembre 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Vinonnaise, n° 18-103, à Vinon, avec la société mutualiste dite La Solidarité sancerroise, n° 18-188, à Sancerre.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 décembre 1954, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Saint-Jean, n° 47-77, à Mézin; 2° Saint-Vincent-de-Paul, n° 47-8, à Mézin, avec la société mutualiste dite Sainte-Anne, n° 47-79, à Mézin.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 décembre 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Des Ouvriers couvreurs et zingueurs, n° 51-62, à Reims, avec la société mutualiste dite Société mutualiste du bâtiment et des travaux publics et des industries annexes, n° 51-355, à Reims.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 décembre 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste de retraite des anciens combattants du 1er corps d'armée et du Pouaisis, active, réserve et territoriale, n° 59-1879, à Douai, avec la société mutualiste dite Société de retraites mutuelles des anciens combattants du Nord, n° 59-1653, à Lille.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 décembre 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Mutuelle des eaux de Roubaix-Tourcoing, n° 59-1427, à Tourcoing, avec la société mutualiste dite Caisse de prévoyance du personnel municipal de la ville de Roubaix, n° 59-2565, à Roubaix.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 20 décembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 51.878.636 F applicables aux chapitres ci-après du budget des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1954:

Dépenses ordinaires.

Chap. 31-11. — Ponts et chaussées. — Rémunérations principales:		
Art. 1er. — Personnel titulaire:		
§ 1er. — Ingénieurs des ponts et chaussées	4.779.471	
§ 2. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat.	13.311.197	
§ 3. — Adjoints techniques des ponts et chaussées	8.149.543	
Total pour le chapitre 31-11		26.543.211 F.
Chap. 31-12. — Ponts et chaussées. — Indemnités et allocations diverses:		
Art. 3. — Primes de rendement:		
§ 1er. — Ingénieurs des ponts et chaussées	337.907	
§ 2. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat.	624.500	
§ 3. — Adjoints techniques des ponts et chaussées	413.566	
Total pour le chapitre 31-12		1.376.063
Chap. 31-31. — Ports maritimes. — Etablissements de signalisation maritime. — Voies navigables. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses.		
Art. 1er. — Personnel titulaire:		
§ 1er. — Officiers de port		11.038.172
Chap. 3191. — Indemnités résidentielles:		
Art. 1er. — Indemnités de résidence		6.512.605
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires:		
Art. 1er. — Prestations familiales	5.660.999	
Art. 2. — Supplément familial de traitement	1.196.113	
Art. 3. — Allocations de logement	59.850	
Art. 8. — Versement des cotisations au régime de sécurité sociale	1.353.670	
Total pour le chapitre 33-91		8.570.582
Chap. 34-31. — Ports maritimes. — Etablissements de signalisation maritime. — Voies navigables. — Remboursement de frais:		
Art. 1er. — Ports maritimes:		
§ 1er. — Indemnités des officiers de port	638.000	
Total général		51.878.636 F.

Application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 aux enseignements et aux jurys d'examens et de concours organisés dans le cadre du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (Marine marchande).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 portant fixation du régime général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant, à titre d'occupation accessoire, soit des tâches d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours;

Vu le décret n° 52-8 du 3 janvier 1952 modifiant le décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 susvisé,

Vu l'arrêté du 13 novembre 1951, complété par l'arrêté du 16 février 1953, portant application du décret susvisé aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours organisés dans le cadre du ministère de la marine marchande

Arrêtent:

Art. 1er. — Les tableaux I et II annexés à l'arrêté du 13 novembre 1951, complétés par l'arrêté du 16 février 1953 susvisé, sont à nouveau modifiés ainsi qu'il suit:

TABLEAU I

CATÉGORIES DE PERSONNEL ENSEIGNANT et d'écoles, cours ou cycles d'enseignement.	CLASSEMENT dans les groupes.	TAUX MOYEN budgétaire prévu à l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté.
.....	.....	.....
B. — *Cycles d'enseignement donnés dans les écoles nationales de la marine marchande.*		
.....	.....	.....
Au lieu de:		
Professeurs, instructeurs et chefs de travaux pratiques chargés des cycles d'enseignement s'adressant aux candidats:		
.....	.....	.....
Au brevet d'officier mécanicien de 3e classe de la marine marchande....	Groupe V.	
Lire:		
Professeurs, instructeurs et chefs de travaux pratiques chargés des cycles d'enseignement s'adressant aux candidats:		
.....	.....	.....
Au brevet d'officier mécanicien de 3e classe de la marine marchande....	Groupe IV.	85 p. 100.

TABLEAU II

CATÉGORIES de jurys de concours ou d'examens.	CLASSEMENT dans les groupes.	RÉPARTITION DES ÉPREUVES		
		Taux n° 1.	Taux n° 2.	Taux n° 3.
.....	.....	.....	.....	.....
Au lieu de:				
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet d'officier mécanicien de 3e classe.	Groupe V.	Machines.	Rapport.	Calcul, croquis et atelier.
Lire:				
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet d'officier mécanicien de 3e classe.	Groupe IV.		Machines rapport.	Calcul, croquis coté, atelier.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er octobre 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ÉTIENNE HALLÉ.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Tableau d'avancement des officiers de port pour l'année 1954.

Par arrêté en date du 10 décembre 1954, le tableau d'avancement au choix des officiers de port a été fixé ainsi qu'il suit, pour l'année 1954, en ce qui concerne les avancements de grade, savoir:

I. — *Lieutenants de port proposés pour le grade de capitaine de port.*

M. Gautier (Elie), inscrit depuis 1945.

M. Durel (Marcel), inscrit depuis 1948.

MM. Le Coq (Hippolyte), Sauvage (Louis), Lartigau (Jean-Baptiste), Renier (Alexandre), Jolly (Eugène), déjà inscrits au tableau de 1953.

MM. Girard (Auguste), Lorec (Pierre).

II. — *Sous-lieutenants de port proposés pour le grade de lieutenant de port.*

M. L'Hegarat (Joseph), inscrit depuis 1945.

M. Moy (Henri), inscrit depuis 1951.

MM. Le Vourch (Joseph), Denest (Yves), Mattei (Antoine), Blanquart (Aimé), Le Doublet (Eugène), inscrits depuis 1952.

MM. Potentini (Ange), Boulard (Pierre), Lescaudron (Théophile), Bernard (Hyacinthe), Gobard (Prosper), Le Roux (Joseph), déjà inscrits au tableau de 1953.

MM. Raoult (Henri), Vincentelli (Dominique), Terrier (Henri).

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 13 décembre 1954:

A été mis à la disposition du ministère des affaires marocaines et tunisiennes, à compter du 21 novembre 1954, pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones: M. Rossi, inspecteur rédacteur.

A été maintenu à la disposition du ministère des affaires marocaines et tunisiennes, à compter du 21 novembre 1954, pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones: M. Bessière, inspecteur rédacteur.

Par arrêtés du 21 décembre 1954, ont été mutés:

A Paris-lignes souterraines à grande distance: M. Messager, directeur départemental adjoint à Arras.

A Sablé-sur-Sarthe: Mlle Roy, receveuse de 2e classe à Montfort-sur-Meu.

Par arrêté du 22 décembre 1954, il a été mis fin, à compter du 18 septembre 1954, au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer de Mme Juppeau, agent d'exploitation.

Par arrêtés du 24 décembre 1954:

A été muté à Paris-lignes souterraines à grande distance: M. Laplace, inspecteur principal au Mans.

A été nommé receveur de 1re classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946: M. Hervochon, receveur de 2e classe.

A été nommé receveur de 2e classe à Bar-sur-Seine et titularisé dans le grade correspondant: M. Lescat.

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

A Sancerre: M. Glaziou, de Paris-Services postaux.

A Terrasson: M. Bouguennec, de Bar-le-Duc.

A Fleury-sur-Andelle: M. Carlier, de Rouen-Services postaux.

A Pauillac: M. Charron, de Paris-Centre national d'études des télécommunications.

A été nommé receveur de 2e classe à la Guerche-de-Bretagne et titularisé dans le grade correspondant: M. Marty, receveur de 3e classe à Mateur (Tunisie).

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

A Salbris: Mme Sevestre, d'Auch.

A Boën-sur-Lignon: M. Boissonnet, de Saint-Etienne.

A Montmédy: M. Rouyard, de Grenoble.

A Haubourdin : M. Durozoi, de Bordeaux-Télécommunications.

A Schirmeck : M. Chevanne, de Paris-Ateliers et dépôt central du matériel.

A Cours : M. Gascon, de Lons-le-Saunier.

A Thizy : M. Stribit, de Moulins.

A été nommé receveur de 2e classe à Eaubonne et titularisé dans le grade correspondant : M. Cognacq, receveur de 3e classe à Château-Salins.

A été nommé receveur de 2e classe à Toucy et titularisé dans le grade correspondant : M. Garrec, inspecteur rédacteur à Auxerre.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée nationale.

Un concours est ouvert pour le recrutement d'administrateurs adjoints des services de l'Assemblée nationale.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats à ce concours qui comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 12 et 14 février 1955. Les candidats déclarés admissibles seront ultérieurement convoqués pour participer aux épreuves d'admission.

Les *épreuves d'admissibilité* comprennent :

1° Une rédaction sur un sujet donné (coefficient : 2; durée : deux heures);

2° Une dictée (coefficient : 1; durée : une demi-heure);

3° Une composition d'histoire portant sur l'histoire de France de 1789 à nos jours (coefficient : 1; durée : une heure et demie);

4° Une composition de géographie portant sur la géographie physique, administrative, économique et humaine de l'Union française (métropole, Algérie, départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, Etats associés, Etats protégés) (coefficient : 1; durée : une heure et demie);

5° Deux problèmes d'arithmétique (coefficient : 1; durée : une heure et demie).

Chaque épreuve d'admissibilité est cotée de 0 à 20; toute note inférieure à 5 sur 20 dans une épreuve quelconque est éliminatoire.

Pour les candidats déclarés admissibles, les *épreuves d'admission* comprennent :

1° L'établissement d'un tableau avec calcul de coefficients et de pourcentages (coefficient : 1; durée : une heure et demie);

2° La rédaction d'une synthèse de renseignements donnés sur un sujet déterminé (coefficient : 1; durée : une heure);

3° Un résumé succinct du texte d'un discours (coefficient : 1; durée : une heure);

4° Une interrogation préparée pendant dix minutes sur des questions tirées au sort, portant sur les principes généraux de l'organisation politique et administrative de la France (coefficient : 2).

Chaque épreuve d'admission est cotée de 0 à 20.

Pour être admis à prendre part au concours, les candidats doivent :

1° Etre Français;

2° Etre âgés de *vingt ans au moins* (pour les candidats du sexe masculin, avoir satisfait à la loi sur le recrutement ou être libérables de leurs obligations actives *dans les trois mois* qui suivent la date fixée pour le concours) et de *trente ans au plus* le 12 février 1955, cette limite étant augmentée d'une durée égale à celle des services militaires légaux et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge;

3° Faire parvenir au secrétariat général de la questure, Palais-Bourbon, *avant le 30 janvier 1955*, une demande accompagnée des pièces suivantes :

a) Extrait de l'acte de naissance;

b) Extrait récent du casier judiciaire délivré par le greffe du tribunal du lieu de naissance;

c) Note indiquant la situation de famille;

d) Copie certifiée conforme des diplômes possédés;

e) Certificat médical attestant que le candidat est indemne de toute affection organique et notamment qu'il ne présente aucun symptôme de maladie cancéreuse ou tuberculeuse;

f) *Pour les candidats du sexe masculin* une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme délivré par le bureau de recrutement), ou qu'ils seront libérés avant le 12 mai 1955.

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la questure (service du personnel, bureau 109), 126, rue de l'Université, l'après-midi, de quinze heures à dix-huit heures.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif au tirage de la première tranche de la loterie nationale 1955.

Le tirage de la première tranche de la loterie nationale 1955 aura lieu le mercredi 5 janvier 1955, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis relatif à l'ouverture d'examens en vue de l'obtention de la première partie des professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques.

Des examens en vue de l'obtention de la première partie du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques, dont les épreuves constituent également un concours d'admission en troisième année de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, auront lieu en 1955, aux dates indiquées ci-dessous :

A 1 — Sciences industrielles .....
A 2. — Sciences et arts industriels ..... } du 31 mai au 4 juin.

B. — Construction et mécanique industrielles : du 31 mai au 3 juin.

D. — Sciences et techniques économiques...
E. — Français, histoire géographie .....
G. — Histoire, géographie, français ..... } du 13 au 16 juin.

F. — Langues vivantes, français .....
Options : anglais .....
allemand .....
espagnol ..... } du 13 au 17 juin.

Soixante places au moins sont mises au concours pour l'ensemble des sections de troisième année de l'école normale supérieure de l'enseignement technique.

Le nombre de places disponibles dans chaque section sera fixé à l'issue de la session d'examens.

Ces professorats sont ouverts aux personnes âgées de vingt ans au moins et de trente-quatre ans au plus au 1er octobre de l'année du concours et qui sont titulaires soit de certificats de licence, soit de la licence en droit, soit de diplômes équivalents tels qu'ils sont déterminés par les règlements.

Le règlement et les programmes des professorats sont contenus dans des brochures éditées par le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris (6e). Les programmes limitatifs de 1955, pour les sections E, F, G, ont été publiés dans le *Bulletin officiel* n° 29 du 22 juillet, n° 30 du 2 septembre et n° 38 du 28 octobre 1954.

Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription ainsi que tous les renseignements complémentaires seront communiqués sur demande adressée au 3e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Les dossiers d'inscription devront parvenir à ce service du 1er janvier au 1er avril prochain, dernier délai.

Les facultés des lettres de Paris, Lille, Lyon et Grenoble assurent plusieurs heures de cours par semaine en vue de la préparation aux sections littéraires de ces professorats.

Les facultés des sciences de Paris et de Lille ont organisé de leur côté des cours pour la préparation à la section sciences industrielles.

D'autre part, le centre national d'enseignement par correspondance, 7, rue des Maraîchers, Paris (20e), prépare aux sections A1, B, D, E, F, G de ces professorats. Des bourses pour cette préparation peuvent être sollicitées par les candidats à l'examen de la première partie des professorats.

Les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen obtiennent la première partie du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques. Ils sont, dans la limite des places disponibles, nommés élèves de troisième année de l'école normale supérieure de l'enseignement technique. Ces élèves reçoivent le traitement de début des professeurs certifiés.

Les titulaires de la première partie peuvent se présenter, après une année de préparation, à la deuxième partie des professorats de l'enseignement technique.

En cas de succès à la deuxième partie, ils sont nommés professeurs dans une école nationale professionnelle ou un collège technique où ils reçoivent les mêmes avantages de traitement et de carrière que les professeurs certifiés de l'enseignement du second degré.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON

R. C. : Lyon n° 9932 B.

Obligations 6 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 8.935 obligations 6 0/0 1951 sorties au quatrième tirage d'amortissement effectué le 27 décembre 1954 (la société a racheté 8.954 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
35.024 à 43.328	1953	68.947 à 78.336	1954
41.808 à 52.420	1952	308.604 à 319.186	1955

Les obligations sorties au tirage effectué le 27 décembre 1954 seront remboursables à partir du 1er février 1955.

FROMAGERIE BEL - LA VACHE QUI RIT

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1954 : page 12294, deuxième colonne, dernière annonce, au lieu de : « 6.234 à 7.094 — 1955 », lire : « 6.234 à 7.104 ».

AVIS DIVERS

Groupement pour la Reconstitution des Entreprises Sinistrées de la Sidérurgie et des Mines de Fer

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 7, RUE DE MADRID

R. C. : Seine n° 339538 B.

Emprunt **6 1/4 0/0 *mars* 1951.**

Quatrième amortissement.

Il sera procédé le 28 janvier 1955, à seize heures, **au siège de l'Union** industrielle de crédit pour la reconstitution, 8, rue Lamennais, **à Paris, au** tirage **au** sort de 2.989 obligations devant être **remboursées au** pair **à** partir **du** 15 mars 1955.

Le Groupement a amorti par rachats **en** Bourse 2.511 obligations.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt Afrique occidentale française 6,50 0/0 1924 à effectuer le mardi 1er février 1955, à neuf heures quinze, au ministère de la France d'outre-mer.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

3 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Syndicat d'initiative de Saint-Sever.** But : étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de Saint-Sever et en poursuivre la réalisation ; organiser la région au point de vue touristique, thermal et climatique. Siège social : mairie de Saint-Sever (Calvados).

3 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale et sociale des femmes de cheminots.** But : soutien et défense des familles de cheminots. Siège social : 18, rue du Croissant, Paris.

3 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale laïque véracaise.** But : entretenir et encourager les liens d'amitié qui unissent les anciens élèves des écoles publiques de Vérac. Siège social : foyer communal, Vérac (Gironde).

7 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale de la clique des sapeurs-pompiers de la vallée du Jabron.** But : subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement et l'instruction de la clique. Siège social : mairie, la Bégude-de-Mazenc.

10 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Société communale de chasse d'Arnay-sur-Serein.** But : protection et repeuplement du gibier, destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social : mairie d'Arnay-sur-Serein (Yonne).

12 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Société de boules de fort « Saint-Vincent »,** à Luché-Pringé. But : exercice de la boule de fort. Siège social : en son immeuble, **à** Pringé, **commune de Luché-Pringé** (Sarthe).

14 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale bouliste saint-seurinoise.** But : pratique du sport boules. Siège social : café La Civelle, Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde).

15 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Société L'Espérance (société de jeux de boules),** à Thorée-les-Pins. But : exercice de la boule de fort. Siège social : en son immeuble, **au bourg de Thorée-les-Pins** (Sarthe).

16 décembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Art et Jeunesse.** But : contribution à l'éclosion et au développement des beaux-arts. Siège social : café de Bordeaux, place des Récollets, Moissac (Tarn-et-Garonne).

17 décembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Sports et Jeux du Pont-Neuf.** But : encourager la pratique de tous sports et organiser des jeux, spectacles, conférences, auditions musicales pour la jeunesse. Siège social : 2, rue du Pont-Neuf, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.